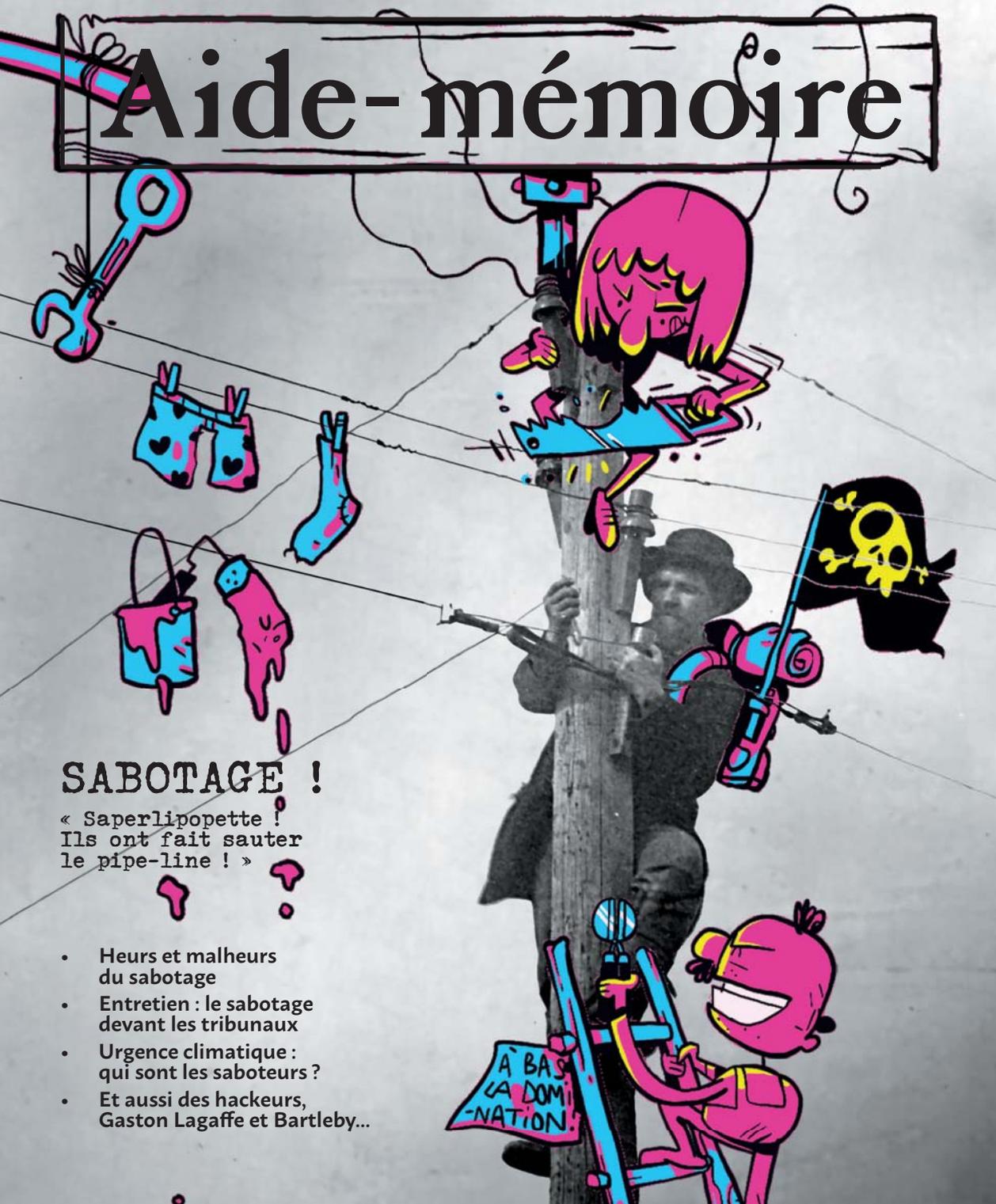


Aide-mémoire

SABOTAGE !

« Saperlipopette !
Ils ont fait sauter
le pipe-line ! »

- Heurs et malheurs du sabotage
- Entretien : le sabotage devant les tribunaux
- Urgence climatique : qui sont les saboteurs ?
- Et aussi des hackers, Gaston Lagaffe et Bartleby...



A-m

LA REVUE AIDE-MÉMOIRE



Aide-mémoire est la revue semestrielle de l'ASBL Les Territoires de la Mémoire, Centre d'Éducation à la Résistance et à la Citoyenneté.

Président : Jérôme Jamin

Boulevard de la Sauvenière 33-35
4000 Liège
0032 (0)4 232 70 60
accueil@territoires-memoire.be
www.territoires-memoire.be

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement destiné uniquement à vous informer des activités de notre association sans but lucratif (asbl). Cette dernière met en œuvre toutes les mesures pour assurer la sécurité de vos données et le respect de votre vie privée. En aucun cas ces données ne seront vendues ou cédées à des tiers.

Vous pouvez modifier ou faire supprimer vos coordonnées en adressant un courriel à administration@territoires-memoire.be ou en téléphonant au 04 232 70 60.

Vous avez également, en cas de difficulté persistante, la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD).

Éditeur responsable : Jérôme Jamin

Directeur : Benjamin Blaise

Rédacteur en chef : Julien Paulus

Rédactrice en chef adjointe : Gaëlle Henrard

Comité de rédaction : Henri Deleersnijder, Jérôme Delnooz, Jenifer Devresse, Tamara Hannay, Jérôme Jamin, Maite Molina Mármol, Gilles Rahier, Michel Recloux, Juliette Renard, Olivier Starquit.

Dessins : Sylvain Lauwers

Conception graphique et mise en page : Erik Lamy, Arnaud Leblanc

Conception web : Robin Fougienne

Impression : Vervinkt et fils

Les articles non signés sont tous de la rédaction.
Toute reproduction, même partielle, de ce trimestriel est strictement interdite sans l'autorisation préalable de l'éditeur responsable.
Les articles n'engagent que leurs auteurs.

Aide-mémoire
aide-memoire@territoires-memoire.be
www.aidememoire.be
ISSN 1377-7831

Sabotage tous azimuts !

Par Julien Paulus, rédacteur en chef

Le 26 septembre 2022, à 2h03 heure locale, une forte explosion était détectée dans les eaux internationales de la mer Baltique, provenant du conduit A du pipeline de gaz naturel Nord Stream 2. Presque immédiatement après, une chute de pression était détectée dans le conduit, et une énorme fuite de gaz s'échappait en mer, formant d'impressionnants remous à la surface. Dix-sept heures plus tard, de nouvelles explosions frappaient cette fois les deux conduits du Nord Stream 1, avec les mêmes conséquences que pour son alter ego.

« Saperlipopette, ils ont saboté le pipeline ! », s'exclamait Tintin dans *Le Pays de l'or noir*. Et de fait, la thèse du sabotage fut rapidement retenue pour expliquer les explosions qui endommagèrent ces infrastructures énergétiques sensibles. Mais cette unanimité est loin d'exister lorsqu'il s'agit d'identifier le « ils » que Tintin lance si spontanément. Car, en réalité, le sabotage recouvre une multitude de réalités, d'acteurs et d'objectifs. Qui sabote ? Et pourquoi ? Un peu tout le monde, et pour toutes les raisons du monde, serait-on tenté de répondre. Acte de résistance, de rébellion, de malveillance, de communication mais aussi de pouvoir et de domination, acte politique ou acte crapuleux, le sabotage fait partie de ces concepts qu'il vaut toujours mieux tenter de resituer dans son ou ses contextes.

Ainsi, lorsqu'Émile Pouget proclame que « le sabotage est aussi vieux que l'exploitation humaine¹ », il situe logiquement ce dernier dans le contexte des luttes sociales et du combat, souvent inégal, des prolétaires pour leurs droits. Mais ce faisant, il circonscrit également des modes d'action qui s'imposent d'eux-

mêmes en raison du déséquilibre initial du rapport de force. « C'est qu'en effet le sabotage est dans la guerre sociale ce que sont les guérillas dans les guerres nationales² », et le contexte dicte ici les moyens de l'action : l'ouvrier n'ayant généralement pas les moyens de s'opposer frontalement à son patron a recours à des ruses et des moyens détournés pour tenter d'atteindre son objectif, de la même manière que, dans un autre contexte, le résistant ou le partisan armé utilisaient massivement les techniques de sabotage contre l'occupant allemand.

Or si le sabotage est bel et bien une arme du faible contre le fort, les explosions qui ont frappé les deux colossaux pipelines sous-marins Nord Stream nous rappellent qu'il peut également être le fait des puissants et de leurs intérêts divers, les plus faibles dussent-ils en être les victimes directes ou collatérales. Cette réalité n'avait pas non plus échappé à Pouget, pour qui le sabotage qu'il théorise et préconise ne serait, *in fine*, que la réponse à un autre sabotage, massif et présent partout, porté par les dominants à des fins de profit.

« Tous saboteurs ! tous, sans exceptions !... car, tous, en effet, truquent, bouzillent, falsifient, le plus qu'ils peuvent. Le sabotage est partout et en tout : dans l'industrie, dans le commerce, dans l'agriculture... partout ! partout³ ! »

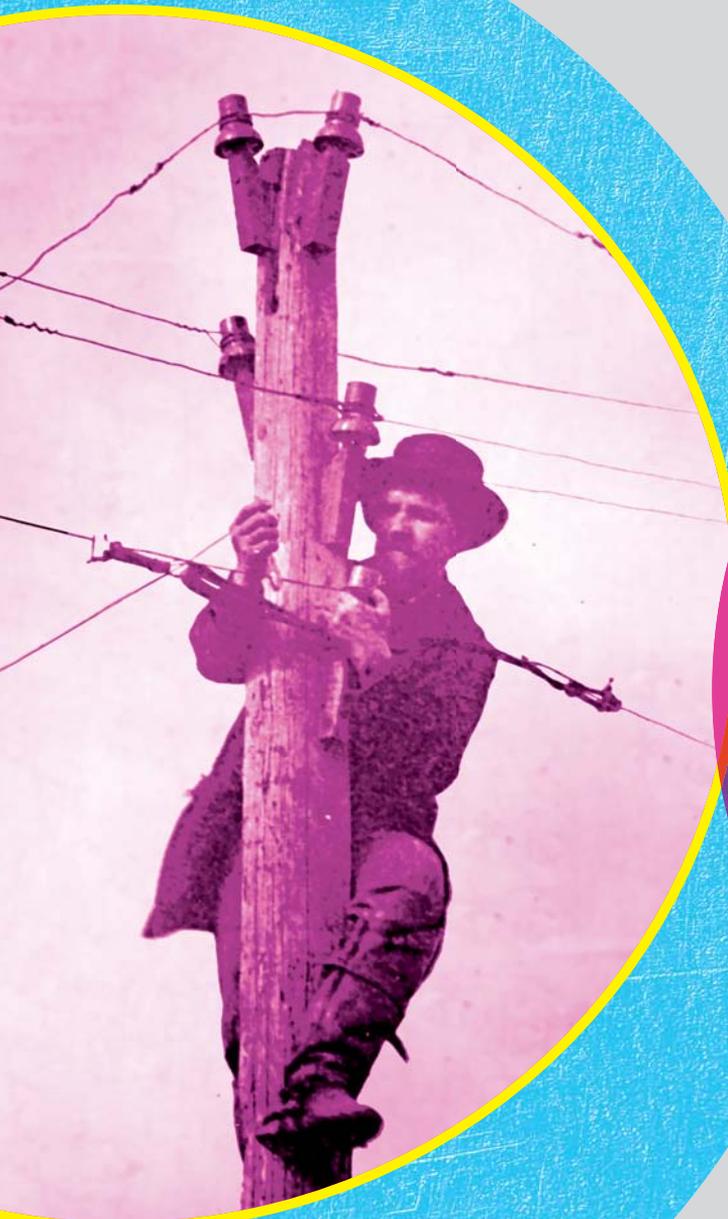
Investiguer la notion de sabotage requiert donc d'explorer un concept polymorphe, aux réalités plurielles, à la moralité relative et discutée (parfois vivement !) et dont l'origine se perd sans doute dans la nuit des temps. ●

É
D
I
T
O
R
I
A
L

1. Émile Pouget, *Le sabotage*, Paris, Librairie des Sciences politiques & sociales, Marcel Rivière et Cie, s.d., p. 5.

2. *Idem*, p. 32.

3. *Idem*, pp. 67 et 68.



10

Dossier

SABOTAGE !

« Saperlipopette,
ils ont saboté
le pipeline ! »

3

ÉDITO

Sabotage tous azimuts!

Par Julien Paulus

66

4^e de couv La Bibliothèque George Orwell présente

Par Jérôme Delnooz,
Tamara Hannay
et Michel Recloux

75

L'Algérie française, un symbole de l'extrême droite

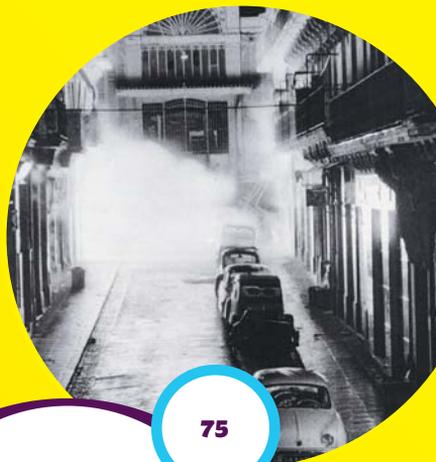
Par Julien Dohet

ANALYSE

M, Ou l'immersion magistrale dans le fascisme

Par Julien Dohet

6



M, ou l'immersion magistrale dans le fascisme

Par Julien Dohet

1 500 pages pour les deux premiers volumes. Dit ainsi, cela peut paraître une brique indigeste. Mais c'est au contraire 1 500 pages qui se lisent facilement. Du moins au niveau de la forme. Car pour le fonds c'est autre chose. Difficile en effet de rester insensible à cette plongée dans la montée du fascisme à travers le parcours de M(ussolini) son fondateur et Duce (chef) au fur et à mesure de moins en moins contesté. Même si, et ce n'est pas le moindre des apports du livre d'Antonio Scurati, on voit que les luttes de tendance au sein du fascisme furent réelles et persistantes, y compris bien après la conquête du pouvoir et l'instauration de la dictature.

© domaine public - wikipedia.org



1 500 pages écrites par un romancier italien qui fait ici œuvre d'historien. Son ouvrage est construit sur une succession de courts chapitres autour d'un événement particulier, pas toujours forcément en rapport avec Mussolini, et qui sont systématiquement suivis de la reproduction des sources historiques utilisées. Un exercice important, car si la forme littéraire choisie facilite la lecture et permet une écriture plus fluide qu'une thèse historique, cette confrontation aux sources renforce le propos, le rend encore plus glaçant dans les moments les plus durs.

1 500 pages qui nous immergent dans une ascension qui était tout sauf inéluctable. Et de lire page après page les étapes manquées pour arrêter cette montée de la violence fasciste et sa prise du pouvoir. Une gauche incapable de traduire en actes ses déclarations révolutionnaires, se limitant à des grèves générales sans lendemain avant de se diviser. Une bourgeoisie qui, comme on s'accroche à une bouée de sauvetage, prend peur et se jette dans les bras du fascisme, dont la composition petite-bourgeoise est mise en évidence. Un patronat capitaliste qui, pour sauvegarder ses intérêts, est prêt à financer le fascisme qui pourtant, dans sa rhétorique de départ, le combat. Une Église et une monarchie qui ne voient pas d'un si mauvais œil la montée d'un mouvement qui combat la gauche. Une droite traditionnelle qui pense pouvoir contrôler, comme elle l'a toujours réussi avant, ce nouveau mouvement dont elle est persuadée que, comme les autres, il entrera dans le jeu parlementaire.

1 500 pages qui confirment que la classe ouvrière est celle qui résistera le plus longtemps au fascisme, notamment lors des élections de 1924 qui se déroulent déjà dans un climat particulier et donne une victoire écrasante au parti fasciste : « Et pourtant, l'analyse du vote, mené à froid à partir des données qui affluent du ministère de l'Intérieur dans les jours qui suivent l'ivresse, révèle que le *listone* fasciste est minoritaire dans

les grandes régions industrialisées du Nord et dans tous les chefs-lieux, Milan inclus : les ouvriers ont voté obstinément contre le fascisme¹. »

1 500 pages qui démontrent surtout que la violence fasciste, n'étant pas combattue directement, elle devient incontrôlable et trop puissante. Que l'armée et la police se rangent rapidement en soutien, *a minima* passif, de la violence fasciste. Que le fascisme est surtout un mouvement pragmatique de conquête du pouvoir qui n'entend absolument pas respecter les règles du jeu, que tous les autres pensent immuables et n'imaginent pas enfreindre. Que l'aveuglement légaliste face au fascisme provoque la chute de la démocratie qui s'effondre comme un château de cartes finalement assez facilement, prenant bien trop tard conscience de la menace. Mais qui montrent aussi que le fascisme avait des contradictions, des luttes internes de tendances que Mussolini peinera à maîtriser, principalement envers ceux qui ont fondé le mouvement avec lui.

1 500 pages qui prouvent que le fascisme pouvait être arrêté à de nombreux moments si la volonté politique de le faire avait été là. Si la prise de conscience de ce qu'il était eut été plus forte. Ainsi de ce passage, alors qu'il n'a encore qu'une poignée de députés et que la position de Mussolini comme chef du gouvernement, au lendemain de la Marche sur Rome, est encore fragile : « Pour qu'on comprenne bien qui commande, Benito Mussolini demande aux parlementaires qu'ils lui octroient les "pleins pouvoirs". Cette fois non plus, personne ne se rebelle. Pendant la suspension de la séance, un groupe de parlementaires prie Giovanni Giolitti de rédiger une protestation pour défendre la dignité de la Chambre. "Je n'en vois pas la nécessité, réplique le vieil homme d'État, cette Chambre a le gouvernement qu'elle mérite". Il ne sera pas contredit. Bien que le parti fasciste ne compte que trente-cinq députés, la Chambre vote la confiance au gouvernement Mussolini

¹. Antonio SCURATI, *M., vol.1 : L'enfant du siècle*, Paris, Les Arènes, 2020, p. 755.

**1 500 pages qui nous
rappellent, amèrement,
durement, que le
fascisme utilise
la tolérance et la
démocratie contre
ces dernières**

qui l'a discréditée, par 306 voix contre 116 et 7 abstentions. Elle lui accordera également les pleins pouvoirs. Les députés critiques et indignés, tels que Gasparatto ou Albertini, votent eux aussi en sa faveur. Une volonté inflexible de capitulation². »

1 500 pages qui, à l'instar des pièces de théâtre *Catarina, ou la beauté de tuer des fascistes* de Tiago Rodrigues et de *Extreme-Malecane* de Paola Pisciotano, *M* d'Antonio Scurati nous oblige surtout à voir la réalité en face. Il nous interdit de dire que nous ne savons pas, que nous ignorons comment le fascisme se développe, quel discours il tient. Aujourd'hui comme hier.

1 500 pages, qui seront bientôt complétées d'un troisième volume déjà paru en Italien, et qui nous empêchent d'être passif face à la montée de

l'extrême droite et de ses idées, à la veille de l'échéance électorale de 2024.

1 500 pages qui nous rappellent, amèrement, durablement, que le fascisme utilise la tolérance et la démocratie contre ces dernières. Et qu'un antifascisme réel, pas seulement confortablement moral, passe par le fait de combattre la menace de manière multiple. Et surtout sans aucune concession. Concessions qui commencent souvent par considérer les partis d'extrême droite comme des partis comme les autres, et donc à ne pas leur appliquer un traitement différent. Ou à tolérer la reprise d'idées et d'éléments de langage de ces partis par des partis de droite « traditionnels ».

1 500 pages qui nous incitent à ne pas répéter les mêmes erreurs. Au risque de revivre les mêmes conséquences... ●

2. *Idem*, p. 621.

ANTONIO
SCURATTI



L'ascension de Mussolini

« Un chef-d'œuvre »
Roberto Saviano

LES ARÈNES

DOSSIER

SABOTAGE

« Saperlipopette ! ils ont fait sauter le pipe-line ! »

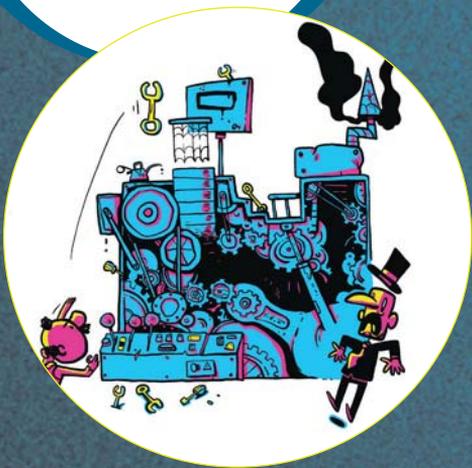
De quoi le sabotage est-il le nom ? Qui sont les saboteur-se-s ? Quelles sont leurs intentions et dans quels contextes ces actions sont-elles menées ? Dans ce numéro, nous vous proposons une petite plongée dans le monde clandestin de cette stratégie de résistance qui, réglant son pas sur celui des rapports de domination, d'exploitation et d'injustice, ne date pas d'hier. Un mode d'action qui n'est pas toujours du côté du rapport de force qu'on croit... qui interroge notre rapport à la légalité et à la légitimité... et qui, avec l'entrave pour marque de fabrique, enraye à tout le moins le désespoir et le sentiment d'impuissance.

16

ANALYSE

Heurs et malheurs du sabotage

Par Olivier Starquit



20

ANALYSE

Urgence climatique : qui sont les saboteurs ?

Par Juliette Renard



36

ENQUÊTE

Hacktivistes en zone grise Criminels ou contestataires ?

Par Jenifer Devresse



44

ENQUÊTE

Sabotage moderne Petit catalogue non-exhaustif

Par Jérôme Delnooz et
Gaëlle Henrard





PORTRAIT

Gaffes, bévues et sabotage

La résistance indolente d'un garçon de bureau

Par Julien Paulus

54

26

ENTRETIEN

Justice

La désobéissance civile et le sabotage devant les tribunaux

Entretien avec Marie Jadoul



Harangue à des magistrats qui débutent

Par Oswald Baudot

34



PORTRAIT

Sabotage au procès d'Auschwitz ?

Par Jean-Louis Rouhart

60

62

RAYONNAGE

Par Gaëlle Henrard

MOTS

Sabotage

Par Henri Deleersnijder

52

Sabotage : désarmer le pouvoir de domination et de nuisance

Par Gaëlle Henrard

« Et s'il le faut j'emploierai des moyens légaux »¹

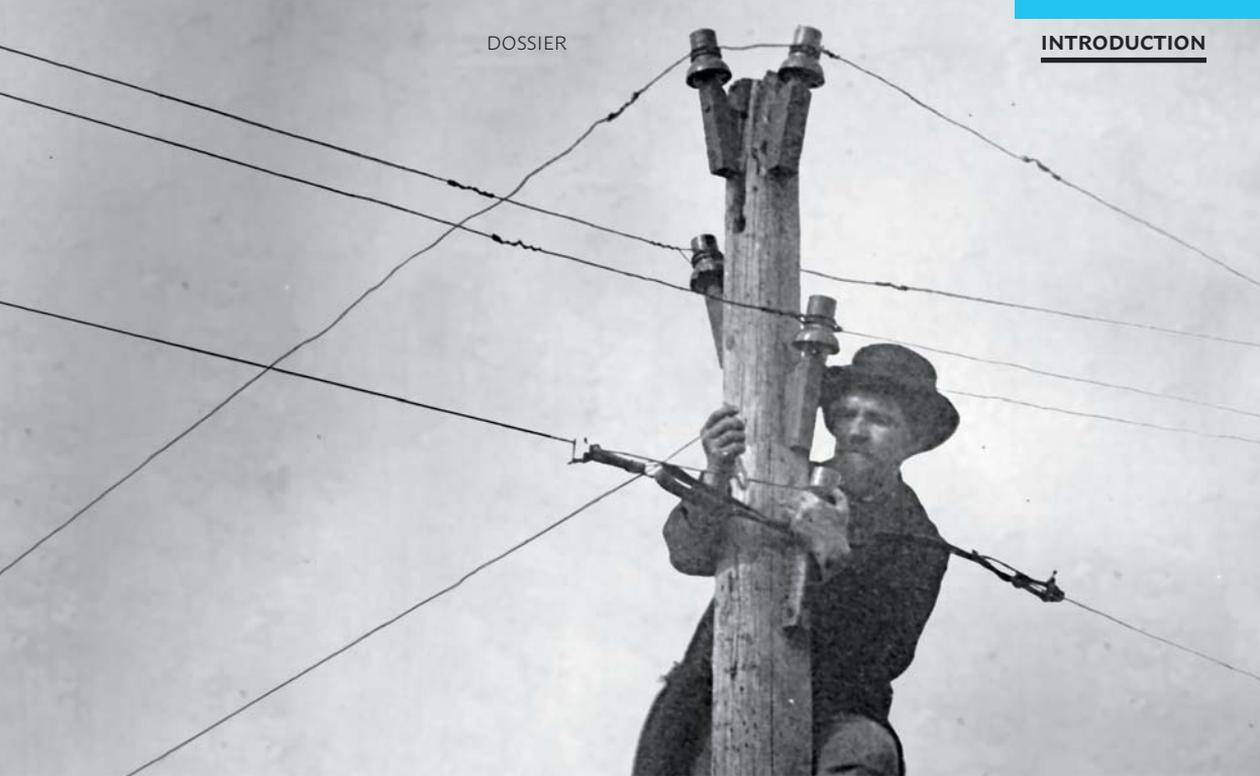
Chaque nuit, dans la discrétion de sa chambre, n'en finissant plus d'attendre le retour d'Ulysse, Pénélope défait ligne par ligne la tapisserie dont l'achèvement doit la conduire à accepter qu'un des nombreux prétendants à sa main et au trône d'Ithaque parvienne à ses fins. Ainsi déploie-t-elle sa ruse pour résister secrètement à un destin oppressant, utilisant en le détournant le pouvoir conféré à un objet. Peut-être tire-t-on un peu sur le fil mais d'aussi loin qu'aient existé des systèmes de domination, d'exploitation et d'inégalité, l'être humain a élaboré des techniques de défense et de résistance : le sabotage est l'une d'entre elles. Sa spécificité : constituer une action directe et une stratégie de dénonciation et d'entrave au système, prenant pour cible les biens matériels, la technique, les « choses » et les machines, en somme la part tangible, inanimée (et sans états d'âme) qui sert d'outil à la domination.

À intervalles réguliers, lorsque les rassemblements (même massifs), négociations et autres techniques du « jouer le jeu » ne fonctionnent pas ou plus, le sabotage ressurgit comme la carte joker, parfois comme un acte désespéré et une nécessaire mise en mouvement des corps pour redonner espoir et cesser de subir dans un sentiment d'impuissance. Il offre « l'opportunité de s'organiser en dehors de toute institution, de tout contrôle, de fomenter son intervention en dehors du système même² ». C'est un de ses atouts majeurs : il est accessible et particulièrement adapté à une lutte du faible contre le fort. Il profite de « la disproportion entre la faiblesse des moyens – humains et matériels – engagés et l'ampleur des effets attendus (...) Cette disproportion tient notamment à l'un des paradoxes des sociétés modernes : leur puissance repose sur des machines, des réseaux et des organisations de plus en plus efficaces, mais aussi de plus en plus complexes et fragiles³ ».

1. Jean-Jacques GOLDMAN, *Envole-moi*, 1984.

2. *Une femme, une voix. La participation démocratique des femmes*, Axelle mag, Hors-série, janvier-février 2019, n°215-216, Bruxelles, p.60.

3. Sébastien ALBERTELLI, *Histoire du sabotage de la CGT à la Résistance*, Perrin, 2016.



« Couper le fil télégraphique et relier les extrémités, de sorte que le point auquel la connexion est rompue ne puisse être vu du sol », vers 1862-1865.

Ces actions n'ont rien de fortuit ou d'accidentel : consciemment préparées en amont, elles répondent à une stratégie et une intention qui sont à distinguer de la malveillance, de l'égoïsme ou de la simple subversion. Les actes de sabotage défendent une cause collective et ils auront d'ailleurs avantage à être perçus comme légitimes et partagés par une population plus large que leurs seuls instigateurs.

Leurs formes et contextes n'ont de limites que l'imagination nourrie et les situations vécues par les potentiel-le-s saboteurs et saboteuses : monde du travail, de l'entreprise et des luttes syndicales, guerres, luttes environnementales, anticapitalistes, antiracistes, antisexistes, anticolonialistes, etc. Avec des effets plus ou moins dommageables, du spectaculaire à l'indétectable, et un pouvoir de nuisance qui ira de l'acte symbolique à l'immobilisation complète, l'humour n'étant par ailleurs pas exclu.

Alors pour se mettre en jambes dans cet univers clandestin, **Olivier Starquit** propose de brosser à grands traits les pratiques de sabotage historiques et contemporaines dans différents contextes de luttes, principalement syndicales et écologistes, interrogeant leur pouvoir à retrouver un agir politique quand porter la voix n'aboutit à rien.

Une technique d'empêchement qui, si elle est bien une arme des dominés, n'est pas pour autant absente du catalogue des méthodes utilisées par les puissants. **Juliette Renard** nous rappelle à cet égard les millions encore déversés dans l'industrie fossile, en opposition totale avec les mesures convenues au moins depuis les Accords de Paris en 2015.

Mais ce qu'interroge aussi la question du sabotage, c'est bien notre rapport à l'illégalité et à la clandestinité : dans un entretien avec **Marie Jadoul**, juriste et ancienne avocate qui mène actuellement



© Sylvain Lauwers

une recherche sur la désobéissance civile face au droit, il sera question du traitement réservé aux actes militants illégaux par les cours et tribunaux. Des tribunaux encore gardiens de la propriété privée

qui peuvent se montrer très durs à l'égard des responsables de tels actes, mais qui, parfois, peuvent aussi leur donner raison lorsqu'est reconnu un « état de nécessité ».

C'est aussi indirectement la propriété que vient titiller une communauté d'invisibles bidouilleurs des temps modernes : les hackers. **Jenifer Devresse** déplie ainsi ce monde aussi vaste que ses écrans sont petits : l'informatique et les méandres des réseaux d'Internet. Un monde et des techniques qui se dérober à nos yeux et nos consciences et auxquels nos vies sont pourtant en permanence connectées : rien de surprenant donc à ce que le sabotage s'en soit mêlé.

Et puis pour celles et ceux qui en voudraient encore, c'est un petit catalogue non-exhaustif d'actes de sabotage contemporain qui vous est proposé par **Jérôme Delnooz et moi-même**, avec l'idée de montrer combien ils servent, dans la plupart de ces cas, le bien commun et les ressources que nous avons en partage, contre leur accaparement, leur inégale répartition et leur destruction : l'eau, l'air, l'espace, la connaissance...

Enfin, et parce que « les abus de repos sont bien des formes non violentes de sabotage⁴ », on terminera en BD avec une proposition de **Julien Paulus** sur le sabotage dans la bande dessinée, parcourant un personnage à l'« approche à la fois nonchalante, humaine et poétique : Gaston Lagaffe ».

On ne vous apprendra rien en disant que le sabotage fait l'objet d'un traitement médiatique défavorable, amalgamé à la violence, au terrorisme, à l'extrémisme, au vandalisme, à de la destruction pure et simple. Qu'il s'agit de le disqualifier auprès de l'opinion publique et de décourager toute forme de ralliement. Il se trouve que le regain de vigueur du sabotage dans les luttes environnementales et pour la justice sociale est en partie le fait de jeunes générations qui auront à vivre après nous. Insistons-y : c'est en effet bien pour réclamer un droit à la vie de plus en plus lui-même saboté et bafoué qu'on en vient à ces actes. Quand elle tord les corps, augmente les cadences, donne la mesure du temps et de la vie, de la paix ou de la guerre, de ce qui compte et de ceux qui « méritent », quand elle use sans jamais s'épuiser, la machine au service d'un logiciel de prédation saccage du vivant. Alors on casse la machine. À ce titre, le sabotage est un désarmement⁵. Un désarmement certes illégal, mais dont il convient sérieusement d'envisager la légitimité en regard d'une question lancinante : qui nuit vraiment à qui dans cette affaire ? ●

Un dossier illustré par Sylvain Lauwers.

4. Victor CACHARD, *Histoire du sabotage. I. Des traîne-savates aux briseurs de machines*, Éditions Libre, 2022, p.162.

5. Voir à cet égard Dominique BOURG et Johann CHAPOUTOT, « Chaque geste compte » *Manifeste contre l'impissance publique*, Coll. « Tracts », Gallimard, 2022.

Porte
voix!

FAITES
ENTENDRE
VOTRE
VOIX!

2024, l'année de toutes les ÉLECTIONS.

Il est temps de se faire entendre, alors à nous de jouer !

À nous d'EXIGER !

FAITES PART DE VOS REVENDEICATIONS,
rendez-vous en ligne

www.portevoix2024.be/recolte



Heurs et malheurs du sabotage

Par Olivier Starquit

Le sabotage est-il un fait du passé ? Se décline-t-il encore de nos jours et si oui, comment ? Et puis... est-il souhaitable ?

Petit retour aux origines : un mode d'action du mouvement syndical

En 1897, le congrès de Toulouse de la CGT reconnaissait à l'unanimité le boycottage et le sabotage comme des moyens d'action pertinents. Avant cela, les Luddites avaient, entre 1811 et 1813, procédé au bris de machines dans l'industrie textile britannique, précisément pour s'opposer à la révolution industrielle. Le terme sabotage lui-même n'implique pas de mettre un sabot dans les machines, comme on pourrait le croire, mais est en fait un mot argotique utilisé pour désigner un travail exécuté comme à coups de sabots. Le mot est lui-même une traduction de l'expression utilisée par des dockers écossais. En effet, cette expression – *Go Canny* ou *Ca Canny* – qui peut se traduire par « ne vous foulez pas », était l'injonction qu'ils utilisaient à l'attention des autres ouvriers en réponse à des patrons qui leur refusaient une augmentation de salaire. Le fait de travailler comme un sabot était donc

Les mouvements et acteurs militants pris en exemples pour leurs actions de désobéissance civile non-violente ont aussi engrangé des résultats parce qu'une frange plus radicale exerçait, en parallèle, une pression favorable à la mise en place d'un rapport de force positif.

une stratégie de résistance qui visait à pénaliser les patrons mauvais payeurs en mettant un frein à la production. Ainsi peut-on compter le sabotage « au nombre des outils du mouvement ouvrier. Il faut d'ailleurs dire les sabotages : le gréviste perleur, qui travaille un peu moins bien, avec de menues erreurs, et ralentit ainsi la production ; le sabotage de la

bouche ouverte, qui consiste à prévenir les consommateurs de malfaçons ou d'escroqueries dans les produits qu'on leur vend ; la "grève du zèle" ; le sabotage-blocage pour neutraliser les "jaunes" ; le sabotage-grabuge¹ ». Citons encore dans le répertoire d'action du sabotage, l'obstructionnisme qui se traduit par le respect et l'application « poussée jusqu'à l'absurde, des règlements, accomplissement de la besogne dévolue avec un soin excessif et une non moins excessive lenteur² ». Nous y reviendrons.

Bien que moins prisée dans les mouvements ouvriers, cette forme d'action directe continue néanmoins d'être mise en œuvre de nos jours, avec des similitudes ou dans des versions aménagées. Citons ainsi à titre d'exemples : les opérations des Robins des bois de la CGT Énergie qui rétablissent le courant dans des foyers

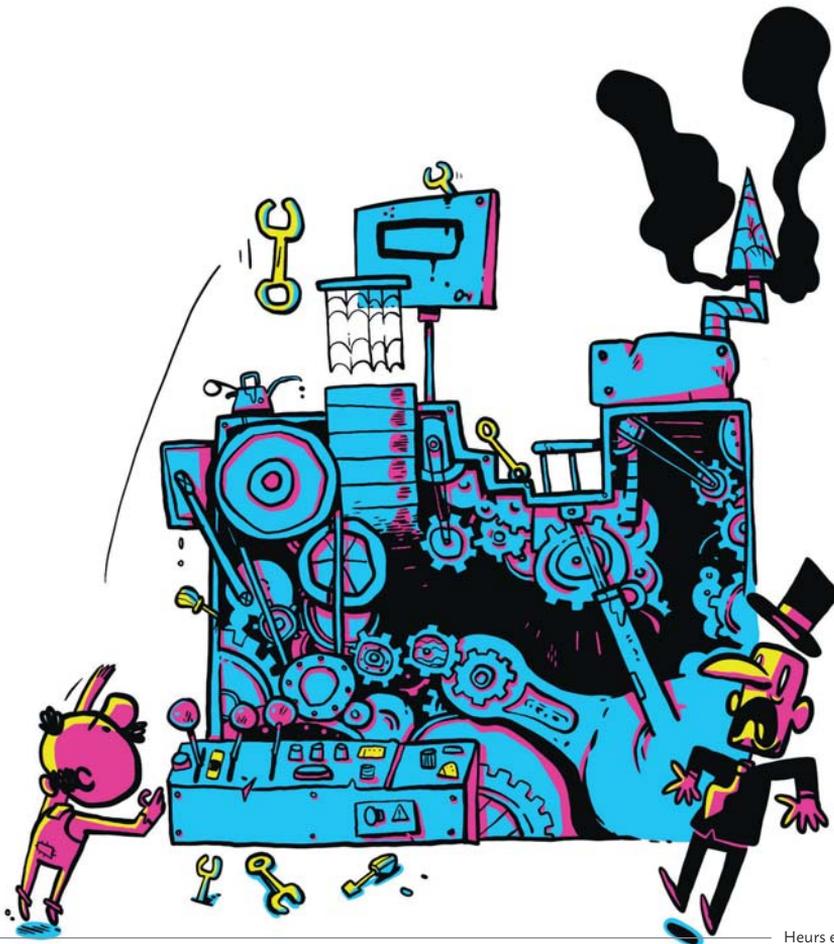
privés d'électricité en raison de factures impayées ou, à l'inverse, les coupures d'électricité imposées précisément au cours de rassemblements patronaux. Plus récemment, en pleine crise énergétique, on a pu voir surgir en Grande-Bretagne, un mouvement plus proche de la désobéissance civile, appelé *Don't pay*, qui invite les citoyens à ne pas payer leur facture d'électricité.

Dans sa version actualisée, ce mode d'action pourra consister à saboter « l'image d'une entreprise, la mettre à l'index pour ses pratiques antisociales³ », une pratique qui porte le nom de *name and shame* (« nommer et faire honte »). Ainsi, ces dernières années, le secteur qui défend les travailleuses et travailleurs des titres-services (surtout des travailleuses) a plusieurs fois lancé des opérations de nettoyage à la mousse du siège des entreprises employant ces travailleuses.

1. Mathieu COLLOGHAN, « La moustache pour tous ! », in *Le Monde diplomatique*, août 2022, www.monde-diplomatique.fr.

2. Émile POUGET, *Le Sabotage*, Nada éditions, Paris, 2021, p. 99.

3. Guillaume GOUTTE, « Préface : Émile Pouget et l'héritage syndicaliste révolutionnaire », in Émile POUGET, *Le Sabotage*, Nada éditions, Paris, 2021, p. 22.



« L'histoire de l'action des mouvements sociaux suggère que les réformes ont plus de chance d'être obtenues quand les militants mettent en œuvre des méthodes extrémistes »

Par ailleurs, nous évoquons plus haut l'obstructionnisme. Comme l'illustre à merveille Émile Pouget dans son livre *Le Sabotage*, cette méthode pourrait assurément constituer la meilleure réplique

à l'imposition du service minimum aux cheminots : si ceux-ci respectaient à la lettre toutes les règles en matière de sécurité (comme s'assurer que toutes les portes ferment bien correctement), voir un train sortir d'une gare un jour de grève deviendrait très hypothétique.

De l'autre côté du rapport de force

Le sabotage, sous d'autres visages, peut aussi se retrouver dans un autre camp que celui des syndicats. Commençons par ce qui peut sembler un oxymore : le sabotage institutionnel. Il arrive qu'un gouvernement doive mettre en œuvre des mesures dont il ne préférerait pour autant pas qu'elles prennent leur essor. Ainsi, on ne peut pas vraiment dire que, lors de la création du SECAL, le Service de créances alimentaires au sein du SPF Finances, tout ait été mis en œuvre pour qu'il fonctionne de manière optimale. Une méthode qu'affectent les thuriféraires de l'initiative privée : on crée des institutions publiques sans les financer correctement, et on démontre ensuite que le service public ne fonctionne pas... ainsi peut-on s'en remettre à l'efficacité présumée du privé pour accomplir certaines missions. Autre exemple : aux États-Unis, en même temps que les élections pour le Congrès ont lieu des élections visant à désigner des représentants dont la mission sera de superviser le déroulement des élections présidentielles, entre autres. Or, le Parti Républicain tente d'y envoyer des candidats annonçant clairement qu'ils contesteront les résultats s'ils leur sont défavorables.

Un mode d'action (trop peu ?) prisé face à l'urgence écologique

Dans le contexte actuel de crise environnementale, le sabotage se manifeste également par la destruction volontaire d'objets technologiques, de plants d'OGM, voire par l'occupation de zones territoriales comme c'est par exemple le cas pour les sites d'extraction de la lignite en Allemagne avec le mouvement social *Ende Gelände*⁴.

Précisément dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique, ou pour être plus précis dans le cadre des actions menées pour inciter les gouvernements et les États à prendre des mesures drastiques lors des sommets pour le climat, Andreas Malm, maître de conférences en géographie humaine en Suède, militant pour le climat et auteur de *Comment saboter un pipeline*⁵, s'étonne que cette préoccupation ne donne pas lieu à davantage d'actions de sabotage. Car, si en effet le dégonflage des pneus de SUV a certes défrayé la chronique dans plusieurs villes européennes, force est de constater que la pratique du sabotage est souvent éphémère et que les marches pour le climat ne sont guère suivies d'effets. Dans son plaidoyer en faveur du sabotage, il insiste sur un fait d'importance souvent trop peu connu, y compris des militants eux-mêmes : les mouvements et acteurs militants pris en exemples pour leurs actions de désobéissance civile non-violente (Gandhi, Martin Luther King, Nelson Mandela, les suffragettes) ont aussi engrangé des résultats parce qu'une frange plus radicale exerçait, en parallèle, une pression favorable à la mise en place d'un rapport de force positif. En effet, comme le souligne Verity Burgmann, « l'histoire de l'action des mouvements sociaux suggère que les réformes ont plus de chance d'être obtenues quand les militants mettent en œuvre des méthodes extrémistes, voire conflictuelles. Les mouvements sociaux obtiennent rarement tout ce

4. *Ende Gelände* est un mouvement social allemand de désobéissance civile visant à alerter sur les changements climatiques liés notamment à l'extraction du charbon, encore très importante en Allemagne.

5. Andreas MALM, *Comment saboter un pipeline*, La Fabrique, Paris, 2020.

qu'ils veulent mais ils remportent des victoires partielles importantes⁶ ».

Cette interrogation sur le lien entre actions pour le climat et sabotage, Andreas Malm lui donne le nom d'énigme de Lanchester, du nom de l'essayiste britannique John Lanchester posant, dans la *London Review of Books*, qu'il était « étrange et frappant que les militants pour le climat n'aient pas commis d'actes de terrorisme. Après tout, le terrorisme est de loin la forme d'action politique individuelle la plus efficace du monde moderne et le changement climatique est un sujet qui tient au cœur des gens (...)

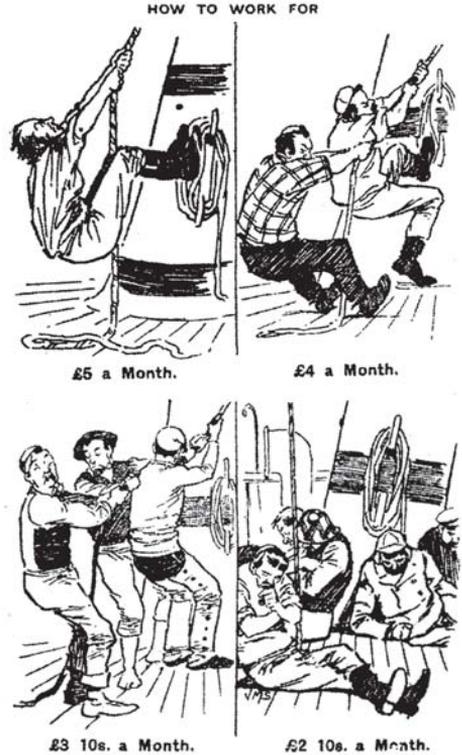
Alors, pourquoi ce genre de choses n'arrive-t-il pas ? Parce que les gens auxquels le changement climatique tient à cœur sont simplement trop gentils, trop éduqués, pour faire quoi que ce soit de cet ordre ? (Mais les terroristes sont souvent des gens extrêmement éduqués.) Ou serait-ce que, d'une certaine manière, même les gens auxquels le changement climatique tient le plus à cœur ne peuvent toujours pas se résoudre à y croire totalement⁷ ? » Outre cette forme de déni et le degré d'abstraction que renferme (ou renfermait au vu des formes de plus en plus concrètes prises ces dernières années) le dérèglement climatique, Andreas Malm pointe également deux autres facteurs explicatifs, à savoir « l'effondrement général de l'idée révolutionnaire, et plus spécifiquement la politisation insuffisante de la crise climatique⁸ ». Le premier facteur, couplé à la faible tolérance de la société à l'égard de la violence en général et de toute atteinte à la propriété privée, explique vraisemblablement de manière générale pourquoi le sabotage comme mode d'action, s'il continue d'être utilisé, l'est sur un mode mineur. Une hypothèse de travail serait de dire que cette sous-utilisation du sabotage nourrit à son tour un sentiment d'impuissance délétère pour la démocratie, car pour reprendre

Hypothèse : cette sous-utilisation du sabotage nourrit à son tour un sentiment d'impuissance délétère pour la démocratie.

le triptyque d'Albert Otto Hirschman⁹, quand la piste de l'interpellation (*Voice*) aboutit à une impasse, les autres voies arpentées sont celles de la sortie (*Exit*) ou de l'acceptation du statu quo (*Loyalty*), soit encore une démocratie purement formelle où règnent le sentiment d'impuissance et la résignation. Se pose alors une question : ne serait-ce pas précisément cette pensée hégémonique qu'il conviendrait de saboter par tous les moyens nécessaires ? ●

“CA’ CANNY.”

The New Plan of Campaign.



6. Verity BURGEMANN, « The Importance of Being extreme », in *Social Alternatives*, 31(2), p.10.
 7. John LANCHESTER, « Warmer, Warmer: Global Warming, Global Hot Air », in *London Review of Books*, vol.29, no.6, 22 mars 2007, www.lrb.co.uk.
 8. Andreas MALM, *op.cit.*, p. 95.
 9. Albert Otto HIRSCHMAN, *Exit, Voice, Loyalty, Defection et prise de parole*, Éditions de l'ULB, Bruxelles, 2017.



DÉSOLÉ, C'EST
TOUT CE QU'ON
PEUT FAIRE...

Urgence climatique :

qui sont les saboteurs ?

Par Juliette Renard

Dimanche 2 décembre 2018 à Bruxelles, rappelez-vous : 65 000 personnes¹ étaient rassemblées qui participaient à une « marche pour le climat ». Malgré le temps maussade, des milliers de Belges s'étaient rendus, en famille ou entre ami·e·s, à cet évènement fédérateur. Voir autant de personnes défilier dans les rues entre la Gare du Nord et le parc du Cinquanteaire avait quelque chose d'énergisant... et était porteur d'espoir.

Pourtant saluée par différents responsables politiques qui promettaient le soutien d'objectifs climatiques ambitieux, cet acte politique citoyen ne changea rien. Deux jours plus tard, ces mêmes *représentant·e·s politiques*² firent un pied de nez à tous ces marcheurs et marcheuses en votant, en conseil des ministres européens, contre une proposition de directive sur l'efficacité énergétique et en préférant s'abstenir quant à la directive sur les énergies renouvelables³.

Un an plus tard, le groupe de réflexion indépendant *InfluenceMap* publiait un rapport de recherche⁴ dénonçant le montant dépensé par les plus grosses compagnies pétrolières (les cinq plus grosses compagnies pétrolières, cotées en bourse, sont Exxon Mobil, Shell, Total, BP et Chevron), sur la période de trois ans qui a suivi la signature de l'Accord de Paris en 2015, lors de

la COP 21. Ces cinq sociétés auraient investi plus d'un milliard de dollars pour établir une stratégie de lobbying et de *greenwashing*⁵. En communication, cette pratique est conceptuellement définie par Parguel et al. (2011), comme « l'utilisation d'arguments écologiques partiellement faux, exagérés, ou peu clairs, afin d'induire les consommateurs en erreur quant aux pratiques environnementales d'une entreprise ou aux bénéfices écologiques d'un produit ou d'un service⁶ ». Pour rappel, l'accord signé lors de la COP21 stipule que les différents signataires s'engagent à entreprendre des modifications de leur politique afin d'atteindre différents buts à long terme comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter l'augmentation de la température globale à +1,5°C par rapport au niveau préindustriel, d'ici 2100 et également à fournir des financements aux « pays en voie de développement »

1. Le chiffre varie entre 65 000 et 75 000 personnes selon les sources.

2. Je rappelle, en mettant les termes « représentants politiques » volontairement en exergue, le rôle de représentant politique que tiennent les responsables politiques. En effet, ces personnes sont élues par les citoyens qui les choisissent pour représenter les intérêts de l'ensemble de la population lors des discussions aux parlements et des décisions prises au sein des organes de pouvoir. Dès lors, il semble y avoir un léger décalage entre un aussi grand nombre de personnes marchant et l'action choisie par l'État belge deux jours plus tard.

3. Michel De MUELENAERE, « Deux jours après la marche pour le climat, la Belgique se dissocie des ambitions européennes », *Le Soir*, 04/12/2018.

4. « How the oil majors have spent \$1Bn since Paris on narrative capture and lobbying on climate », mars 2019 (mis à jour en 2022), www.influencemap.org et www.commondreams.org.

5. Pour une analyse détaillée du marketing de Total en tant que fournisseur d'énergie verte, voir l'enquête de *Reporterre* intitulée « Total se veut écolo... en misant sur les énergies fossiles » publiée en 2021, www.reporterre.net.

6. Béatrice PARGUEL & Florence BENOIT-MOREAU, "Building brand equity with environmental communication: an empirical investigation in France", in *EuroMed Journal of Business*, 6, 1, 2011, pp. 100-116.

Sur qui donc pèse la responsabilité du sabotage d'un futur viable tant pour les humains que les non-humains ?

pour atténuer les effets du changement climatique et les accompagner dans les adaptations nécessaires pour y faire face⁷.

Ces exemples illustrent la pratique de double discours qui est mobilisée, tant par nos responsables politiques que par ces entreprises pétrolières, et témoignent ainsi de l'écart flagrant entre d'une part les discours, et d'autre part les pratiques et les réformes réellement mises en place du point de vue de la lutte contre le changement climatique. Pourtant, ce sont les activistes et militant-e-s écologistes qui sont décriés dans différents médias et par certain-e-s responsables politiques, tant leurs actions dérangent. D'autres exemples de double discours existent, notamment en France, ou plus localement dans le cadre de la controverse liée à l'implantation d'une filiale Alibaba et à l'extension de Liège Airport où différents collectifs et citoyen-ne-s rassemblé-e-s en front commun (Stop Alibaba) pointent notamment l'incohérence de la réalisation d'un tel projet avec les engagements des pouvoirs publics quant au changement climatique.

Récemment, des activistes, lassé-e-s et inquiet-e-s face à l'inaction politique, en sont venus à utiliser leur corps pour manifester, par exemple en se couchant au travers d'une route lors d'une épreuve sportive, ou en se gluant la main à des tableaux dans des musées, pour attirer l'attention sur l'urgence du problème. Des discours médiatiques et politiques ont cependant sapé la légitimité de telles actions en les taxant de « radicales », de « contre-productives »⁸ ou carrément « d'écoterroristes », terme utilisé notamment par Gérard Darmanin, ministre de l'Intérieur français, concernant une manifestation qui a eu lieu à Sainte-Soline contre le chantier d'une mégabassine à la fin du mois d'octobre 2022.

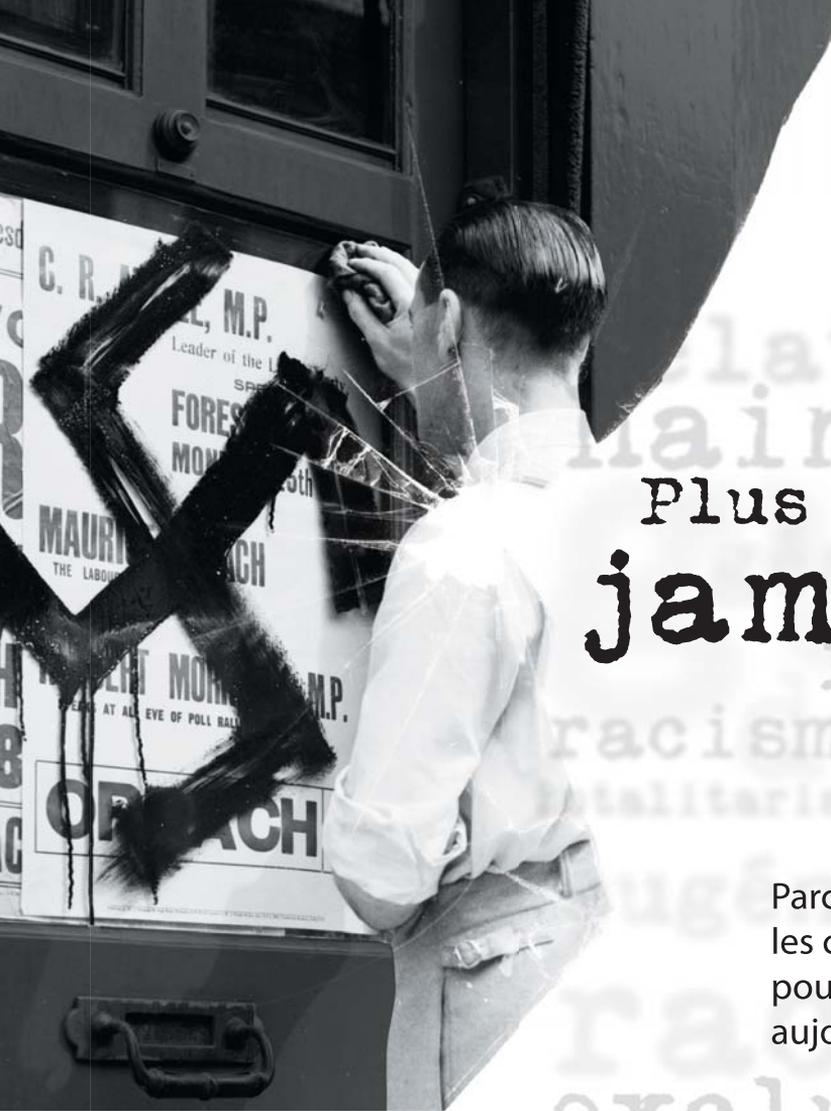
Alors, j'invite chacune et chacun à se questionner sur ceux qui finalement sont vraiment les responsables de pratiques mortifères et contreproductives d'un point de vue écologique. En effet, si le sabotage est entendu comme le fait de nuire de manière volontaire au bon fonctionnement ou au déroulement normal d'une activité, il semble opportun de s'interroger sur les pratiques de sabotage qui mettent en péril la lutte contre le changement climatique. Lorsque des groupes économiques, ici des groupes pétroliers (mais ces pratiques existent dans d'autres domaines économiques et poussent le consommateur à l'achat en lui présentant un produit comme durable alors qu'il n'en est rien), pratiquent le *greenwashing* et un important lobbying auprès d'institutions politiques dont ils court-circuitent l'action démocratique, on peut légitimement se poser la question. Des responsables politiques inactifs sur cette question ignorent, en plus de leurs engagements nationaux et internationaux, la nécessité écologique et de justice sociale posée par l'enjeu climatique (quand ils ne prennent pas tout bonnement des décisions allant à l'encontre des objectifs climatiques⁹). Ce sont pourtant eux qui condamnent le « sabotage » de l'art, du sport et du bon fonctionnement économique et productif de la société par des activistes.

Sur qui donc pèse la responsabilité du sabotage d'un futur viable tant pour les humains que les non-humains ? Qui sont les acteurs qui empêchent d'entreprendre une réelle rupture systémique, pourtant nécessaire si l'on veut limiter les dégâts de l'écodice actuellement en cours et dont nous sommes, collectivement, responsables ? ●

7. Ce qui est appelé COP dans le langage courant désigne les Conférences des Parties, organe de décision pour certaines conventions internationales. Ici, il s'agit des Conférences des Nations Unies sur le Changement Climatique. Voir www.un.org.

8. Pour une analyse du sujet, voir : « "C'est contre-productif", "ça dessert la cause" : l'activisme est-il toujours efficace ? », *Bon Pote*, 09/11/22, www.bonpote.com.

9. Comme dans le cas de l'extension de l'aéroport de Liège cité ci-dessus. Sur le potentiel d'augmentation de la bétonisation des sols autour de l'aéroport d'ici 2040, voir « 2040 : le béton s'écoule, l'argent coule, Liège s'écroule », in *Médor*, n°29, automne 2022.



Plus jamais ça !

Parcours dans
les camps nazis
pour résister
aujourd'hui

Exposition permanente à

LA CITÉ MIROIR | LIEGE
SAUVENIÈRE

Place Xavier Neujean 22 à 4000 Liège
Fermé les jours fériés ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier inclus



www.citemiroir.be

Informations et réservations : 04 230 70 50 - reservation@citemiroir.be



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles - Ministère de l'Éducation et Ministère de l'Égalité des chances



Transport gratuit possible
pour les écoles des communes,
provinces et institutions
membres du Réseau Territoire
de Mémoire, contactez-nous.*

* Sous réserve de disponibilité.

WHAT IS SABOTAGE?

If You See Someone

Deliberately **BREAKING TOOLS** or **RUINING MACH**
 Failing to do a **FULL DAY'S WORK**—
 Knowingly **PRODUCING** or **PASSING INFERIOR MAT**
 Intentionally **WASTING TIME** or **MATERIALS**—
 Thoughtlessly **BLABBING JOB SECRETS** to outside
 Encouraging **DISHONESTY, DISLOYALTY** or **DISH**

Or doing anything fishy
TO DELAY OUR WAR PRODUCTION

Smash these scurvy tricks to make America helpless!

—BECAUSE—

SABOTAGE IS TREASON!

DON'T LISTEN TO THIS SHIT!

SEIZE THE MEANS OF PRODUCTION

WANTED! for SABOTAGE



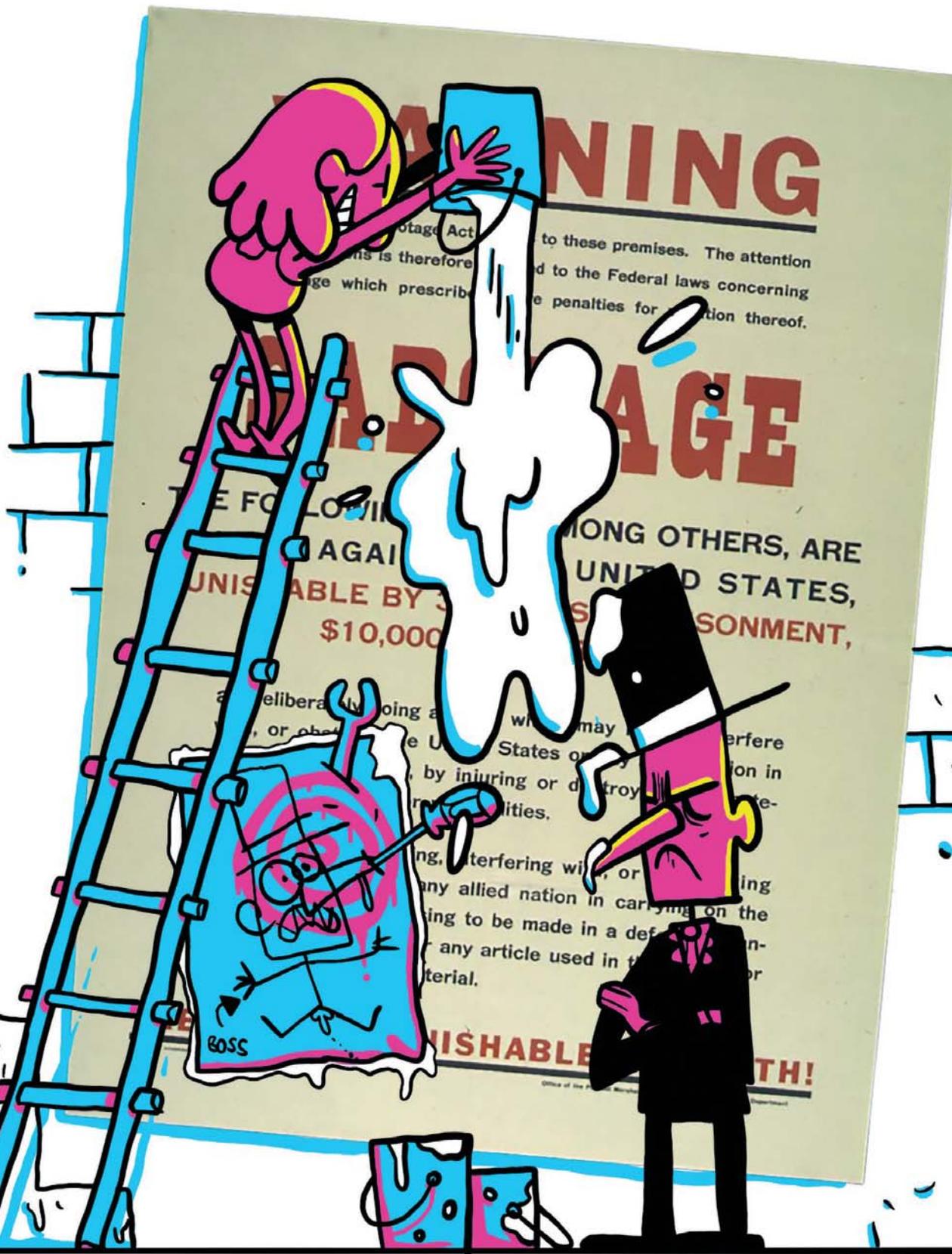
LUKE THE LADY KILLER
time

WANTED!
for **SABOTAGE**

WISE-GUY JOB

WANTED!
for **SABOTAGE**





WARNING

... Mortgage Act
... is therefore
... which prescribe
... to these premises. The attention
... to the Federal laws concerning
... the penalties for violation thereof.

DAMAGE

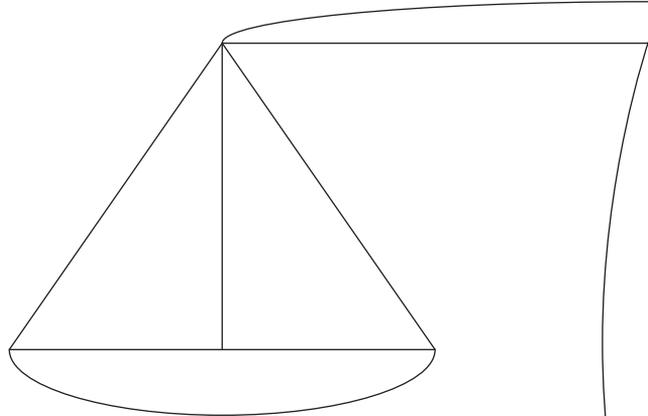
THE FOLLOWING VIOLATIONS, AMONG OTHERS, ARE
PUNISHABLE BY THE UNITED STATES,
\$10,000 FINE OR IMPRISONMENT,

... deliberately going a... which may interfere
... or obstruct the U... States or... tion in
... by injuring or destroy... re-
... ties.

... interfering with, or... ing
... any allied nation in carrying on the
... ing to be made in a def... n-
... any article used in the... or
... terial.

PUNISHABLE BY IMPRISONMENT!

Office of the Federal Reserve Bank



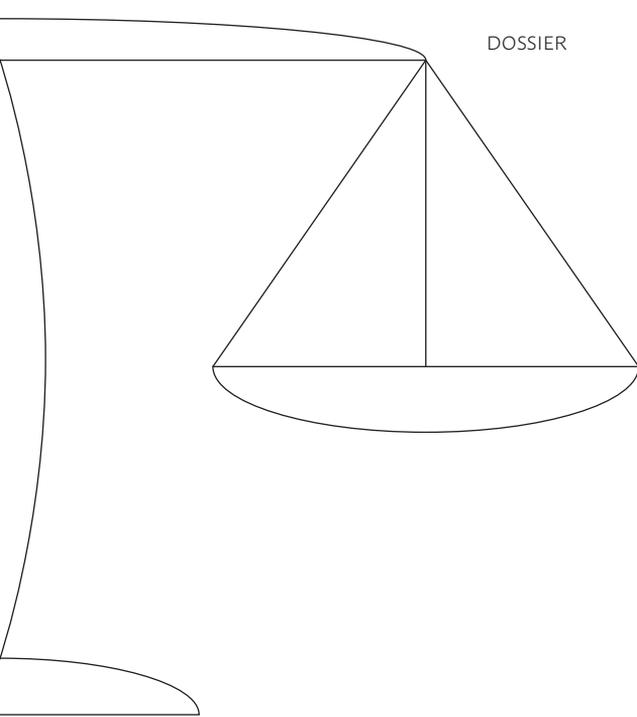
Justice

La désobéissance civile et le sabotage devant les tribunaux

**Entretien avec Marie Jadoul –
UCLouvain – mené par Gaëlle Henrard**

Marie Jadoul est doctorante au Centre de recherche interdisciplinaire sur la déviance et la pénalité à l’UCL. Elle a débuté une recherche doctorale qui a pour vocation de croiser les notions de désobéissance civile dans le contexte de l’urgence écologique, de liberté d’expression et d’état de nécessité en droit pénal. S’il est donc principalement question de désobéissance civile dans ses recherches, la frontière est assez ténue avec celle du sabotage qui est parfois revendiqué par une partie des activistes écologistes, en marge des actions de désobéissance civile.

Nous avons interrogé avec elle le traitement réservé par les tribunaux aux actes de sabotage ou de désobéissance civile, et réfléchi de façon plus générale à la justice comme possible contre-pouvoir, à la justice et à son sens du juste...



Quelle est l'approche générale du droit vis-à-vis de la désobéissance civile ou éventuellement du sabotage ?

Je dirais d'abord que pour le droit, la désobéissance civile est un « objet juridique non-identifié »¹ qui sort complètement des cases et des catégories prévues par le droit. Ainsi, pour pouvoir s'accorder autour d'une définition de la désobéissance civile qui a du sens, on doit s'orienter vers d'autres disciplines (philosophie politique, sociologie des mobilisations, théorie politique, etc.). L'appartenance à une catégorie juridique ou l'existence d'une définition est bien souvent synonyme d'existence dans le champ juridique. Il y a en outre toute une série de nuances à prendre aussi en compte, comme celle entre désobéissance civile directe (quand on viole directement la loi qu'on conteste, comme Rosa Parks par exemple) et désobéissance civile indirecte (quand on viole une autre loi que celle qu'on conteste). Cette nuance a son importance dans certains systèmes juridiques, comme dans les systèmes de *common law* (UK ou USA) où, pour

les actes de désobéissance civile indirecte, les activistes n'ont pas la possibilité de présenter tous les moyens de défense.

Ces premiers éléments posés, il faut savoir qu'en Belgique, les dossiers relatifs à la désobéissance civile sont noyés parmi les dossiers de droit commun qui sont traités par les sections générales des tribunaux correctionnels (traitant par exemple des vols, des stupéfiants, de tout ce qui concerne les dégradations matérielles, des coups et blessures, etc.). Cela peut avoir des conséquences en termes de jugement : soit les actes de désobéissance civile seront considérés par les juges comme des actes de droit commun, soit ils seront considérés comme une forme aggravée « de délinquance politique » s'affranchissant des contraintes de la loi². On est donc sur une ligne de crête. Mais dans les deux cas, on peut sans doute déplorer le fait que les aspects citoyens et démocratiques des actes ne sont que peu ou pas pris en compte. Que les actes soient illégaux, c'est une chose puisqu'ils transgressent la loi, mais est-ce qu'ils sont pour autant illicites au sens d'illégitimes ?

1. Je reprends et me réfère ici à Clémence Demay, doctorante en droit public à l'Université de Lausanne, qui vient de présenter sa thèse sur la désobéissance civile face au droit et qui est vraiment une référence en la matière. Clémence Demay, *Le droit face à la désobéissance civile, quelle catégorisation pour « un objet juridique non identifié » ?*, Zurich, Schulthess, Editions Romandes, 2022, 494p.

2. *Idem*.

Peut-on dire qu'on assiste actuellement à une multiplication d'affaires et de procès pour désobéissance civile ?

Je pense qu'il y a une intensification et une diversification des actions de désobéissance civile. On assiste à une forme de réémergence de ce mode d'action, et sans doute plus

particulièrement en matière écologique, depuis 2018 dans la suite des grèves mondiales pour le climat, *Friday for Future*, *Youth for Climate*, en parallèle de toute une série d'épisodes météorologiques extrêmes qui ont pris place en Belgique et ailleurs dans le monde. Mais pour autant, en Belgique, on n'observe pas une multiplication des procès liés à des affaires de désobéissance civile environnementale comme c'est le cas en France et en Suisse. On peut dégager plusieurs pistes d'explications à cela. Sans doute y a-t-il déjà le filtre de l'opportunité des poursuites : c'est le parquet qui choisit de poursuivre ou non certains actes/faits commis. Il faut savoir que dans tous les dossiers et plaintes qui sont déposées en Belgique chaque année, environ 90% sont classées sans suite, au regard, notamment, des priorités définies par la politique criminelle. En effet, de façon périodique, le Collège des procureurs généraux se positionne et donne des avis au ministre de la Justice pour définir les priorités liées au contexte et à l'évolution de la criminalité. Autre hypothèse, mais qui est plutôt de l'ordre de l'intuition que vérifiée scientifiquement à ce stade, on connaît, en Belgique, une certaine culture de la négociation, en ce compris dans l'espace public. Une

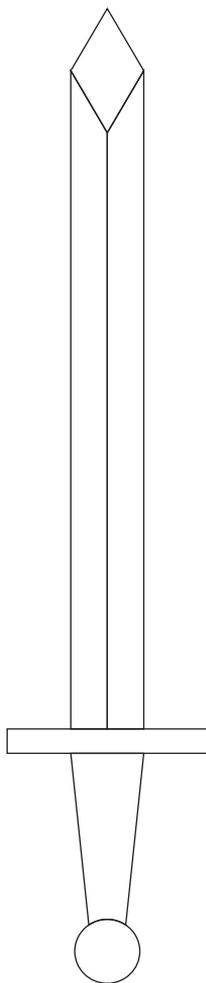
approche davantage négociée de l'espace public³ – par opposition à la France ou à la Suisse où une gestion plus rigide et « confrontationnelle » est mise en œuvre.

Une activiste de Liège me disait ainsi au sujet des mobilisations contre l'extension de l'aéroport de Bierset à Liège (« Stop Alibaba »), que les activistes avaient pu discuter avec la police. Enfin, on pourrait aussi imaginer que le refus du parquet de poursuivre certaines affaires participe d'un refus de publiciser ce type de procès en Belgique, puisque les procès permettent aussi de médiatiser une question politique. C'est une question que j'aimerais explorer dans le cadre de ma thèse.

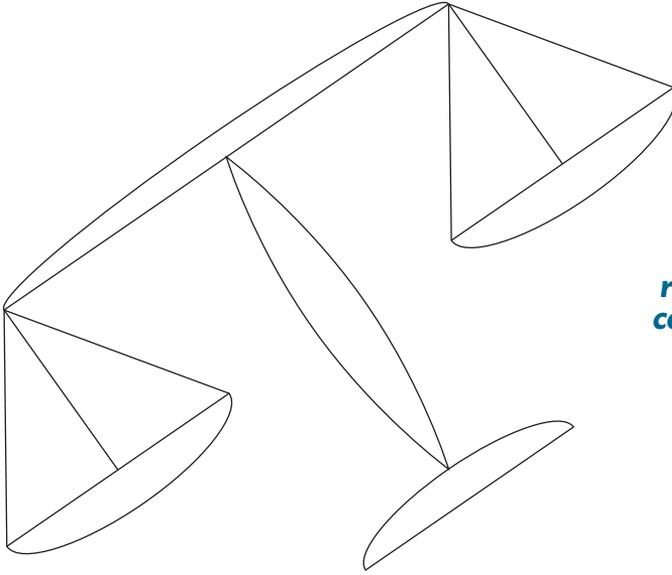
Quels sont les motifs d'accusation généralement avancés à l'encontre des prévenus et quels types de risques encourent-ils ?

Je vous propose d'évoquer succinctement quelques affaires de désobéissance civile ayant trait au contexte de crise environnementale. À titre d'exemples, les motifs d'accusation suivants ont été retenus :

1. Dans l'affaire relative à l'arrachage de plants d'OGM à Wetteren en mai 2011, on reprochait aux onze prévenus (sur plusieurs centaines de participants) la destruction et la détérioration de denrées, de marchandises et autres propriétés mobilières. Ils étaient également accusés d'avoir formé une association dans le but d'attenter aux personnes et aux propriétés. Ce qui a finalement été retenu contre eux est la destruction malveillante de fruits des champs, de clôtures rurales, ainsi que des actes de rébellion et de coups et blessures commis contre les policiers.
2. En 2016, dans le cadre de l'action « TTIP Game Over », un activiste est parvenu à diffuser une autre vidéo que celle relative à la publicité diffusée sur le grand écran digital Coca-Cola de la place De Brouckère à Bruxelles. Il a été accusé d'intrusion informatique externe, de sabotage informatique et de destruction volontaire de la propriété mobilière



3. Voir à ce sujet la circulaire CP4 de la ministre de l'Intérieur de l'époque, Anemie Turtelboom, du 11 mai 2011 concernant la gestion négociée de l'espace public pour la police intégrée, structurée à deux niveaux, M.B., 14 juin 2011, p. 34.541.



On pourrait imaginer que le refus du parquet de poursuivre certaines affaires participe d'un refus de publiciser certaines questions politiques

d'autrui. Suite à sa comparution, il a obtenu une suspension du prononcé de la condamnation, qui est une mesure de faveur octroyée par le tribunal. Ainsi, le seul fait de devoir comparaître devant le tribunal et d'obtenir cette suspension du prononcé (avec, le cas échéant un délai d'épreuve) est considéré comme une peine suffisante pour le justiciable.

3. En mai 2017, plusieurs personnes déguisées en animaux et végétaux et faisant partie du collectif de l'EZLN-Ensemble zoologique de Libération de la Nature ont notamment dénoncé l'implication de la société ECPA dans la crise écologique. Les motifs retenus contre les prévenus ont été des dégradations mobilières et immobilières et des graffitis.

4. Enfin, en 2019, à Liège, trois militants du GRACQ avaient marqué sur le sol une nouvelle piste cyclable. Ils ont d'abord été poursuivis pour entrave méchante à la circulation. Ils ont

également été accusés de destruction de monuments. Finalement après les avoir entendus, le tribunal a requalifié l'accusation en dégradation matérielle.

Ces quelques affaires mettent en évidence le fait que les risques auxquels les activistes s'exposent potentiellement sont multiples : il peut y avoir une sanction administrative communale (SAC), des risques de poursuites pénales, avec un casier judiciaire, l'indemnisation des victimes si elles en font la demande, et puis le fait de devoir supporter les frais de justice qui sont parfois extrêmement élevés, voire de faire l'objet dans certains pays comme en France d'une surveillance particulière des forces de l'ordre ou de mesures d'exception. Dans certains cas, cela peut aller jusqu'à la perte d'emploi. Il y a aussi les risques civils : si le parquet décide de ne pas poursuivre, le plaignant peut, d'une part, se constituer partie civile entre les mains du juge d'instruction ou, d'autre part, introduire une action au civil devant le Tribunal de première

Il y a une forme de caractère ambivalent du droit :

tantôt il est « complice de la domination et de la répression »,

instance mettant en cause l'auteur des faits, et demander réparation. Enfin, il existe aussi des risques moins visibles, et parfois plus insidieux, qui vont notamment toucher certaines catégories de personnes déjà fragilisées, comme les personnes étrangères ou racisées qui seront davantage impactées au contact des forces de l'ordre ou dans leur accès aux droits, alors pourtant que la loi est la même pour tous⁴.

Mais, au-delà des actes illégaux, la justice tient-elle compte des intentions et buts poursuivis par les activistes ? Cela infléchit-il les jugements ?

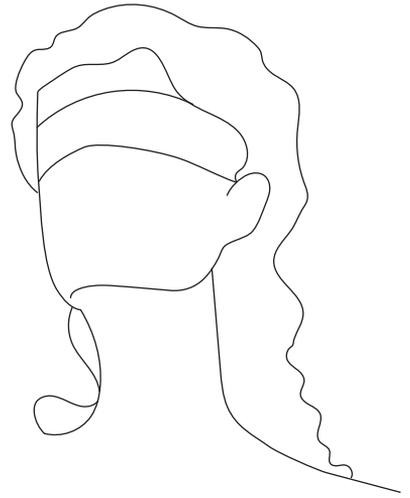
Quand on commet un acte de désobéissance civile, cela n'est pas pour soi-même, dans un but égoïste, au contraire par exemple du trafiquant de drogue, il y a bien une valeur plus haute qui est défendue. La justice tiendra sans doute compte de cela dans certains cas. Elle a en tout cas la possibilité de le faire de deux manières. D'une part, elle peut considérer qu'il y a une

cause de justification, par exemple en admettant l'« état de nécessité ». Une cause de justification est un ensemble de circonstances qui vont être invoquées par la personne qui comparaît et qui ont pour effet de supprimer le caractère illicite du comportement reproché.

Ensuite, le juge peut également admettre des circonstances atténuantes qui auront pour effet de réduire la peine à laquelle est soumis un justiciable. Les jugements admettent cela et les mentionnent parfois de façon tout à fait explicites (jeune âge du prévenu, pas d'atteinte aux personnes, contexte de l'action, action et buts désintéressés, etc.). Je rappelle à cet égard l'individualisation de la peine, principe essentiel en droit pénal. Les magistrats peuvent adapter (sans y être contraints) la sanction judiciaire en s'appuyant sur différents éléments : la personnalité du justiciable, le milieu social, l'âge, la vie professionnelle et privée, l'état psychologique. Par exemple, dans une affaire de désobéissance civile environnementale en Suisse, l'état d'anxiété du justiciable a été pris en compte dans le contexte de l'urgence écologique qui l'a poussé à commettre l'action. Cette éco-anxiété revient souvent dans les tribunaux suisses et

4. Voir pour la Belgique : F. Brion, « Introduction Immigration crime et discrimination. Du doute méthodique au doute radical », in F. Brion, A. Rea, C. Schaut et A. Tixhon (coord.), *Mon délit ? Mon origine. Criminalité et criminalisation de l'immigration*, Bruxelles, De Boeck Université, 2001 ; pour la France : F. Jobard, « Police, justice et discriminations raciales », dans Éric Fassin (éd.), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La Découverte, « Cahiers libres », 2006, p. 211-229.

tantôt, il peut être le vecteur de davantage de protection, de contestation, de transformation sociale



français, parfois en étant objectivée par des témoignages (si le juge accepte un tel témoignage) ou le dépôt de divers documents (documents médicaux, rapports d'experts et scientifiques, etc.). On peut ainsi observer que des peines très différentes sont prises par des juges différents pour le même type d'actes. Mais cela reflète une fracture beaucoup plus globale qui se matérialise déjà dans nos sociétés, une forme de division de la société face aux grands enjeux environnementaux notamment, et aux mesures à mettre en œuvre face à ceux-ci.

Peut-on revenir à cette notion d'état de nécessité sur laquelle vous travaillez et qui est régulièrement mobilisée pour la défense des activistes ?

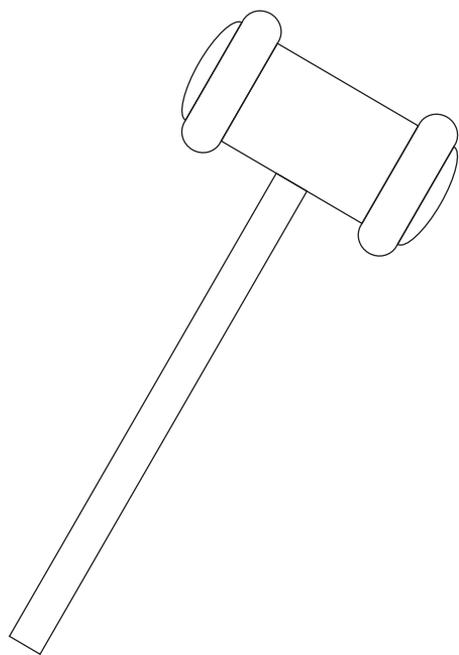
L'état de nécessité est une cause de justification (permettant d'acquitter la personne qui démontre que certaines conditions sont réunies) qui s'est progressivement forgée et complexifiée au fil de la jurisprudence. Il peut être invoqué suivant certaines conditions⁵. Le prévenu doit pouvoir démontrer au moment des

faits, qu'il se trouvait dans une situation de danger grave, certain, actuel ou imminent, pour soi-même ou autrui, ou à l'encontre de biens, danger qui le plaçait devant un conflit d'intérêts : respecter la loi pénale et l'ordre public qu'elle définit ou, au contraire, commettre une ou plusieurs infraction(s) pour préserver un autre droit ou intérêt considéré comme supérieur, en acceptant de se soumettre à un contrôle postérieur des cours et tribunaux. En effet, il faut pouvoir démontrer que l'intérêt défendu est plus important que celui qui est sacrifié (principe de proportionnalité). L'individu doit également démontrer qu'il ne pouvait sauvegarder la valeur menacée autrement qu'en commettant l'infraction (principe de subsidiarité). Enfin, il faut démontrer qu'aucune faute préalable à l'acte délictueux n'a été commise.

Ainsi, dans les cas de désobéissance civile commise dans le contexte de l'urgence écologique, les juges pénaux sont confrontés à la question de savoir si les dérèglements climatiques qu'on connaît aujourd'hui constituent un danger grave, actuel ou imminent, si les activistes auraient pu protéger la planète et la vie sur la planète autrement qu'en commettant l'infraction qui leur est reprochée, et si la situation dans laquelle ils se sont

5. Voir pour plus de développement sur cette question : Marie JADOU, « La désobéissance civile dans le contexte de l'urgence écologique : l'état de nécessité et la liberté d'expression ont le vent en poupe », in *Revue de droit pénal et de criminologie*, n°6, 2021 ; Marie JADOU, « Criminal defenses in environmental civil disobedience cases : necessity defense versus freedom of expression », *Law and the ecological transition*, Ann. Dr. Louvain, 2022, vol.84, n°2022/1, pp.67-85, en Open Access sur www.stradalex.com.

**L'état de nécessité
a beaucoup été utilisé en Belgique
pour défendre les résistants de la
Deuxième Guerre mondiale qui ont
ainsi pu être acquittés pour des faits
qui, en temps normal, leur auraient
valu une condamnation.**



placés procède ou non d'une faute préalable de leur part. Les deux points d'attention majeurs sont, la plupart du temps, les principes de subsidiarité et de proportionnalité. L'enjeu est évidemment de taille puisque si l'individu inquiété peut démontrer d'un état de nécessité justifiant la commission de l'infraction qui lui est reprochée, il en sera acquitté par le juge.

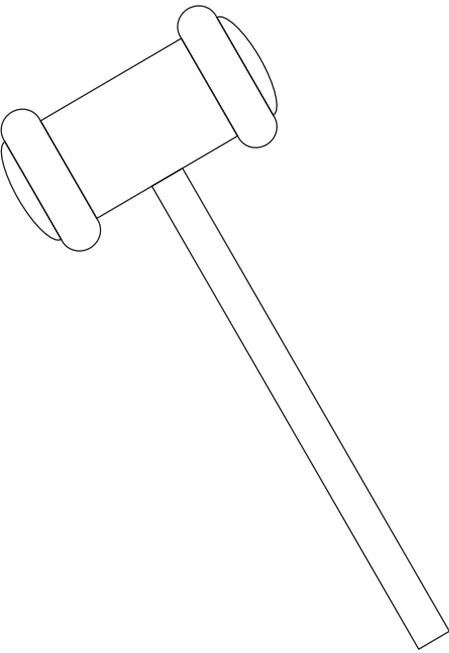
Mentionnons que l'état de nécessité a beaucoup été utilisé en Belgique pour défendre les résistants de la Deuxième Guerre mondiale qui ont ainsi pu être acquittés pour des faits qui, en temps normal, leur auraient valu une condamnation. Le professeur de droit pénal P-E Trousse a dit en 1956, concernant l'état de nécessité qu'il « offre quelque analogie avec le phénomène qu'en spéléologie on appelle la résurgence. En effet, cette notion va et disparaît pour réapparaître à certains moments de la pensée juridique avec une force accrue. Il est curieux de constater qu'elle trouve un regain de faveur lorsqu'il s'agit de résoudre théoriquement des situations de crise tant, dans la vie des individus que dans la vie des collectivités. [...] elle est invoquée dans des périodes de guerre ou de cataclysmes pour justifier des solutions

qui s'accrochent mal de la rigidité naturelle de la législation pénale⁶ ».

Cette problématique pose aussi la question des nuisances et de comment la balance de la justice s'équilibre sur celle-ci : les nuisances opérées par le prévenu et celles opérées par le plaignant, qui souvent touchent une population conséquente voire entière (spécifiquement sur les questions environnementales mais aussi économiques et sociales) ?

Cette question des nuisances est intéressante, mais il m'est difficile d'y répondre à ce stade. Il y a une forme de bipolarité, de caractère ambivalent du droit. Tantôt il est « complice de la domination et de la répression », tantôt, sous certaines conditions, il peut être

6. P.-E. TROUSSE (dir. G. Ciselet, M.-J. Wathelet), *Les nouvelles*, t. I, vol. I, Bruxelles, Larcier, 1956, p. 418.



«Loin d'être une tyrannie de la minorité, les actes de désobéissance civile sont (...) une manière de contribuer à un espace de débat et de faire la place à des changements (...) souhaités par une partie de la population.»

le vecteur de davantage de protection, de contestation, de transformation sociale. Qu'est-ce que ces procès ont eu comme effets ou comme impacts, et peut-on considérer à ce stade que la Justice constitue une certaine forme de contre-pouvoir ? Clémence Demay avance dans sa thèse qu'on peut retenir la désobéissance civile comme exerçant un contrôle de constitutionnalité et que cela s'inscrit au rang des mécanismes de contre-pouvoir présents au sein d'une démocratie constitutionnelle. Ainsi dit-elle que « loin d'être une tyrannie de la minorité, les actes de désobéissance civile sont présentés en philosophie comme une manière de contribuer à un espace de débat et de faire la place à des revendications, des changements souhaités par une partie de la population qui ne peut l'exprimer qu'avec ses moyens. Cette mesure constitue un contre-poids, un contre-pouvoir en complément à la règle majoritaire. »

Cela pose aussi la question de la conception du rôle des avocats d'une part, et des juges, d'autre part, qui, selon la typologie de François Ost, agissent comme des *juges-entraîneurs*, c'est-à-dire usant d'un « instrumentalisme

dynamique » à l'égard de l'état de nécessité et de la liberté d'expression qu'ils vont éventuellement mobiliser en tant qu'arguments juridiques. Dans un tel modèle, le juge n'est plus « l'applicateur passif de principes et de règles préétablis » (vision légaliste et étroite du rôle et de la position du magistrat), mais il « collabore à la mise en œuvre de finalités sociales et politiques » où « une grande attention est portée aux éléments de fait, matériels et psychologiques de l'affaire. À cette fin sont mobilisées toutes les ressources de l'enquête empirique⁷ », en permettant les témoignages de toute une série de personnes devant la Justice. Cela pousse à développer une conception beaucoup plus exigeante de la fonction et du rôle des juges. ●

7. François Ost, « Juge-pacificateur, Juge-arbitre, Juge-entraîneur. Trois modèles de justice », *Séminaire interdisciplinaire d'études juridiques, documents de travail*, Bruxelles, Facultés Universitaires Saint Louis, 1982, p.83.

Harangue à des magistrats qui débutent

Par Oswald Baudot (1974)

En 1974, Oswald Baudot est substitut du procureur de la République à Marseille et membre du Syndicat de la magistrature créé dans le sillage de mai 68. Revendiquant pleinement la « part du juge » dans l'exercice de la Justice, il envoie ce texte à une centaine de nouveaux magistrats. Un texte qui lui vaudra des poursuites disciplinaires et un important retentissement à la suite d'une campagne de presse menée par les détracteurs du Syndicat de la magistrature.

Nous avons souhaité le reproduire ici pour éclairer la question de ce que peuvent (ou pas) les tribunaux et les juges eux-mêmes dans les rapports de force. Il y est, entre autres, question de l'inégalité d'accès aux droits et à la justice et du traitement différentiel en fonction des catégories (socio-économiques, ethniques, etc.) auxquelles appartiennent les justiciables. Il y est aussi question, au sens large, d'une quête du juste.

Vous voilà installés et chapitrés. Permettez-moi de vous haranguer à mon tour, afin de corriger quelques-unes des choses qui vous ont été dites et de vous en faire entendre d'inédites.

En entrant dans la magistrature, vous êtes devenus des fonctionnaires d'un rang modeste. Gardez-vous de vous griser de l'honneur, feint ou réel, qu'on vous témoigne. Ne vous haussez pas du col. Ne vous gargarisez pas des mots de « troisième pouvoir » de « peuple français », de « gardien des libertés publiques », etc. On vous a dotés d'un pouvoir médiocre : celui de mettre en prison. On ne vous le donne que parce qu'il est généralement inoffensif. Quand vous infligerez cinq ans de prison au voleur de bicyclette, vous ne dérangerez personne. Évitez d'abuser de ce pouvoir.

Ne croyez pas que vous serez d'autant plus considérables que vous serez plus terribles. Ne croyez pas que vous allez, nouveaux saint Georges, vaincre l'hydre de la délinquance par une répression impitoyable. Si la répression était efficace, il y a longtemps qu'elle aurait réussi. Si elle est inutile, comme je crois, n'entreprenez pas de faire carrière en vous payant la tête des autres. Ne comptez pas la prison par années ni par mois, mais par minutes et par secondes, tout comme si vous deviez la subir vous-mêmes.

Il est vrai que vous entrez dans une profession où l'on vous demandera souvent d'avoir du caractère mais où l'on entend seulement par là que vous soyez impitoyables aux misérables. Lâches envers leurs supérieurs, intransigeants envers leurs inférieurs, telle est l'ordinaire conduite des hommes. Tâchez d'éviter cet écueil. On rend la justice impunément : n'en abusez pas.

Dans vos fonctions, ne faites pas un cas exagéré de la loi et méprisez généralement les coutumes, les circulaires, les décrets et la jurisprudence. Il vous appartient d'être plus sages que la Cour de cassation, si l'occasion s'en présente. La justice n'est pas une vérité arrêtée en 1810. C'est une création perpétuelle. Elle sera ce que vous la ferez. N'attendez pas le feu vert du ministre ou du législateur ou des réformes, toujours envisagées. Réformez vous-mêmes. Consultez le bon sens, l'équité, l'amour du prochain plutôt que l'autorité ou la tradition.

La loi s'interprète. Elle dira ce que vous voulez qu'elle dise. Sans y changer un iota, on peut, avec les plus solides « attendus » du monde, donner raison à l'un ou à l'autre, acquitter ou condamner au maximum de la peine. Par conséquent, que la loi ne vous serve pas d'alibi.

D'ailleurs, vous constaterez qu'au rebours des principes qu'elle affiche, la justice applique extensivement les lois répressives et restrictivement les lois libérales. Agissez tout au contraire. Respectez la règle du jeu lorsqu'elle vous bride. Soyez beaux joueurs, soyez généreux : ce sera une nouveauté !

Ne vous contentez pas de faire votre métier. Vous verrez vite que pour être un peu utile, vous devez sortir des sentiers battus. Tout ce que vous ferez de bien, vous le ferez en plus. Qu'on le veuille ou non, vous avez un rôle social à jouer. Vous êtes des assistantes sociales. Vous ne décidez pas que sur le papier. Vous tranchez dans le vif. Ne fermez pas vos cœurs à la souffrance ni vos oreilles aux cris.

Ne soyez pas de ces juges soliveaux qui attendent que viennent à eux les petits procès. Ne soyez pas des arbitres indifférents au-dessus de la mêlée. Que votre porte soit ouverte à tous. Il y a

des tâches plus utiles que de chasser ce papillon, la vérité, ou que de cultiver cette orchidée, la science juridique.

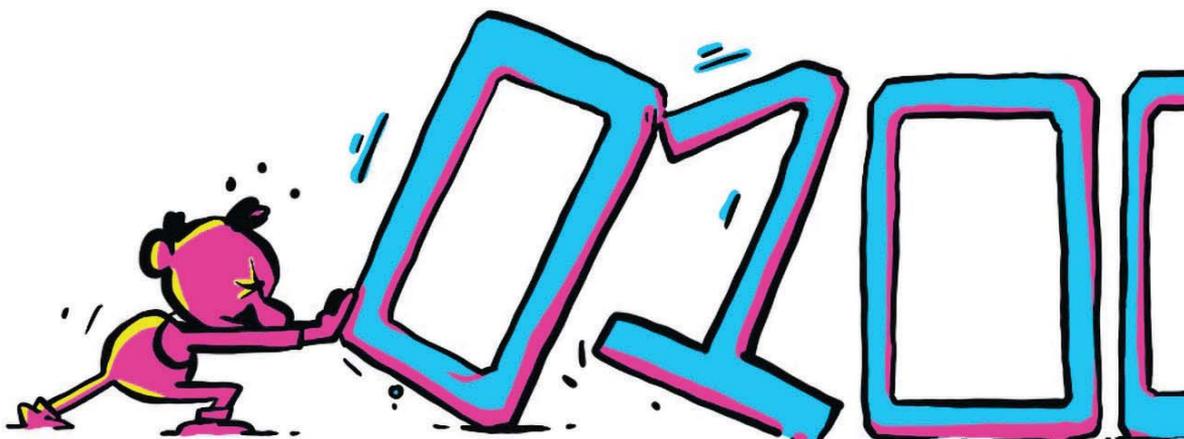
Ne soyez pas victime de vos préjugés de classe, religieux, politiques ou moraux. Ne croyez pas que la société soit intangible, l'inégalité et l'injustice inévitable, la raison et la volonté humaine incapables d'y rien changer.

Ne croyez pas qu'un homme soit coupable d'être ce qu'il est, ni qu'il ne dépende que de lui d'être autrement. Autrement dit, ne le jugez pas. Ne condamnez pas l'alcoolique. L'alcoolisme, que la médecine ne sait pas guérir, n'est pas une excuse légale mais c'est une circonstance atténuante. Parce que vous êtes instruits, ne méprisez pas l'illettré. Ne jetez pas la pierre à la paresse, vous qui ne travaillez pas de vos mains. Soyez indulgents au reste des hommes. N'ajoutez pas à leurs souffrances. Ne soyez pas de ceux qui augmentent la somme des souffrances.

Soyez partiaux. Pour maintenir la balance entre le fort et le faible, le riche et le pauvre, qui ne pèsent pas d'un même poids, il faut que vous la fassiez un peu pencher d'un côté. C'est la tradition capétienne. Examinez toujours où sont le fort et le faible, qui ne se confondent pas nécessairement avec le délinquant et sa victime. Ayez un préjugé favorable pour la femme contre le mari, pour l'enfant contre le père, pour le débiteur contre le créancier, pour l'ouvrier contre le patron, pour l'écrasé contre la compagnie d'assurance de l'écraseur, pour le malade contre la sécurité sociale, pour le voleur contre la police, pour le plaideur contre la justice.

Ayez un dernier mérite : pardonnez ce sermon sur la montagne à votre collègue dévoué. ●

Soyez partiaux. Pour maintenir la balance entre le fort et le faible, le riche et le pauvre, qui ne pèsent pas d'un même poids, il faut que vous la fassiez un peu pencher d'un côté.

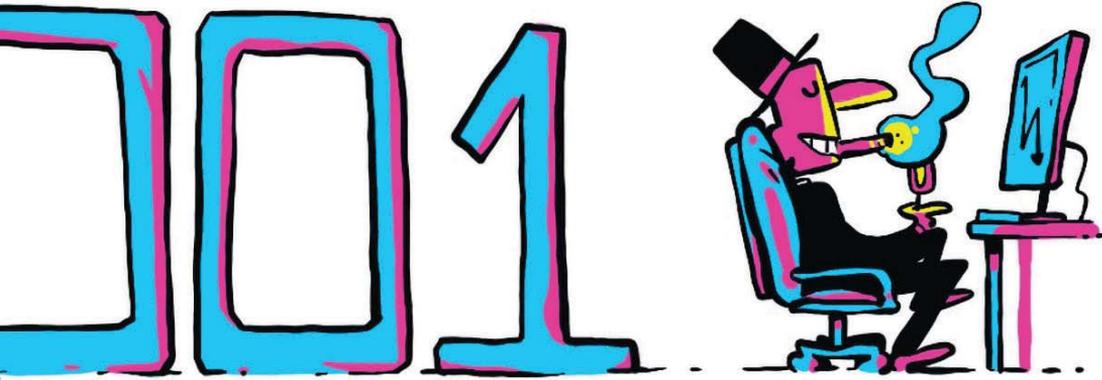


Hacktivistes en zone grise

Criminels ou contestataires ?

Par Jenifer Devresse

Il s'agit de rendre le pouvoir aux gens contre la mainmise de technologies qui nous gouvernent et nous surveillent au quotidien sans que l'on ne sache jamais ce qu'il y a dans la « boîte noire ».



Si l'on vous dit « *hacker* », vous visualisez sans doute un geek patibulaire en hoodie noir, le capuchon enfoncé jusqu'au nez et les doigts vissés au clavier, qui code depuis un soubassement sombre et humide quelque logiciel malveillant destiné à subtiliser des données contre rançon. Face à cette figure stéréotypique du « pirate » informatique ou *black hat*, on oppose généralement la figure du « corsaire », le *white hat*, qui s'attèle à contrer ou anticiper les attaques de ces malfrats sans foi ni loi, mettant ses compétences au service du renforcement de la sécurité des systèmes et des réseaux informatiques. On l'appelle d'ailleurs rarement « hacker », mais plutôt « expert en cybersécurité » ou en « lutte contre les cyberattaques », bien que ses méthodes soient comparables au premier.

Cette classification toute manichéenne renvoie ainsi dos à dos un hacking en col blanc (aujourd'hui largement professionnalisé), prétendument « éthique », et une criminalité en capuchon noir motivée par l'appât du gain ou le dogmatisme terroriste. Parfois, cette distinction s'embarrasse d'une nuance, admettant entre les deux une poignée de « *grey hats* » aux contours flous, agissant certes illégalement mais somme toute

pas bien méchants, mus la plupart du temps par le pur plaisir de l'exploit.

Mais en quoi le *white hacking* serait-il nécessairement « éthique » ? Protéger les secrets honteux des dirigeants, infiltrer le système d'une puissance étrangère pour déstabiliser l'ennemi, sécuriser contre la copie des logiciels hors de prix détenus par les GAFAM, interdire l'accès au fonctionnement des algorithmes qui gouvernent notre quotidien... Ça, c'est *bien* ? Par contre, bloquer temporairement les sites web de banques soupçonnées de corruption¹, mettre gratuitement à disposition du grand public des produits culturels, publier des tutos qui expliquent comment bloquer le tracking de données dans sa console de jeux domestique², ça, c'est forcément *mal* ?

La différence fondamentale entre les deux, ce n'est pas tant l'éthique, ni même les méthodes. C'est simplement que les *white hats* disposent d'une *autorisation* pour s'adonner à leurs talents. Autrement dit, ils agissent dans un cadre légal, souvent contre rémunération. Et ce qu'ils s'attèlent à « sécuriser », ce sont généralement les intérêts dominants, qu'ils soient institutionnels ou commerciaux. Sans doute est-

1. Opération Icarus par le collectif Anonymous, 2016.

2. Voir par exemple Andrew « Bunnie » Huang, dans le documentaire *The Hacktivist* de Daniel Kuan (2022).

il bien commode d'associer tout ce qui ne relève pas de ces pratiques officielles à la face sombre du hacking, à la piraterie, à la criminalité ou au terrorisme. Pourtant, cette classification commune en noir et blanc masque la réalité d'une vaste zone grise occupée par une grande diversité d'acteurs, de pratiques, de cibles et d'intentions.

Ni pirates, ni corsaires

Dans cette zone grise, que faire par exemple des « hacktivistes » (néologisme né de la contraction entre « *hacking* » et « activistes »), ces militants d'un genre (presque) nouveau aguerris aux ruses informatiques ? Ceux-là mettent leur savoir-faire au service de l'action directe pour défendre une cause politique, quitte à agir en marge de la légalité. Beaucoup se revendiquent ainsi de la désobéissance civile, de la résistance numérique ou de la contestation sociale. Leurs méthodes peuvent mobiliser toute la panoplie des techniques du hacking : actions de sabotage (enrayer un système informatique via des bugs, virus ou effacement de données), de blocage (attaques par déni de service DoS, consistant à saturer un système en lui envoyant un très grand nombre de requêtes - équivalent d'un sit-in virtuel), « vol » et révélation d'informations (*leaks*), détournement de sites ou d'algorithmes et *defacing* (consistant à remplacer la page d'accueil d'un site web par un autre message)... L'objectif peut être d'exprimer un message politique, de révéler un scandale, de dénoncer une injustice, de surveiller les agissements d'une institution (vigilance citoyenne), d'empêcher une action ou un événement³...

3. L'hactivisme « justicier » (visant à punir), tel que certaines actions revendiquées par Anonymous, ne fera pas partie de mon propos, débordant à mon avis du cadre du militantisme politique.

4. Éric Dagiral, « Pirates, hackers, hacktivistes : déplacements et dilution de la frontière électronique », in *Critique* n°733-734, 2008, p. 484.

Bien entendu, ce type d'actions peut en principe servir quantité de causes, depuis l'écologie jusqu'à l'altermondialisme en passant par le féminisme ou la justice sociale. Mais malgré une grande variété d'engagements, on peut relever une série de récurrences, de traits communs à la majorité des acteurs. Comme si une certaine idéologie était inscrite dans le geste même. De fait, l'hactivisme n'est pas une activité militante comme les autres : elle réclame des dispositions et des compétences particulières, et reste largement héritière d'une certaine tradition *hacker* libertarienne aux accents anarchistes. Les hacktivistes entretiennent notamment un rapport particulier au pouvoir et au savoir, qui imprègne la plupart de leurs actions jusqu'à aujourd'hui.

Subversif par essence

Fondamentalement, le hacking est une forme de désobéissance inventive, de transgression ingénieuse. *To hack* signifie « parvenir au résultat désiré par des manipulations originales, nouvelles voire encore largement inexplicables » ; c'est une sorte de résolution de problèmes s'effectuant « plus par le biais d'une inventivité débridée que par le respect des procédures enseignées, qui sont systématiquement contournées⁴ ». La pratique renvoie ainsi à la sphère de la ruse, du bricolage, du « bidouillage ». Mais surtout, elle suppose de détourner la machine de sa finalité initiale, en s'affranchissant des procédures et des usages prescrits « d'en haut » (par l'employeur, le fabricant...). Hacker c'est finalement récrire les règles pour se réapproprier les usages de l'objet, en refusant de se soumettre à ses fonctionnalités prévues. En ce sens, le hacking ne renvoie pas seulement à une compétence technique, mais aussi à une disposition d'esprit mêlant inventivité, autonomie et audace, voire une attitude de défiance par rapport aux normes.

Au cœur du projet : la liberté de l'information

Né dans les murs du MIT, sous les doigts de quelques étudiants surdoués aux prises avec l'informatique naissante, le hacking des origines était déjà porteur d'un projet. Pour ces jeunes chercheurs, il s'agissait de détourner ces machines de leur vocation militaire pour les rendre accessibles au public. Dès le départ, il y a cette foi dans le pouvoir émancipateur de la technologie, et la volonté d'en étendre l'accès au plus grand nombre.

Toute l'histoire de l'hacktivisme jusqu'à aujourd'hui sera marquée par ce concept central : toute information doit être libre⁶. Corollairement, il s'agit de défendre Internet bec et ongles comme une zone libre et indépendante, où la liberté d'expression ne peut être brimée, non plus que la liberté d'accès à l'information. Cette liberté ne souffre aucune limite : toute information, de quelque nature qu'elle soit, doit donc être gratuite. On voit bien comment ce projet de libéralisation du savoir s'oppose nécessairement à la protection de la propriété intellectuelle, et s'exprime dans toute la mouvance *open access* et *open source* : création de logiciels gratuits ou copie de logiciels, plateformes collaboratives de partage de documents, *peer-to-peer*, streaming, etc. On voit bien aussi comment cette posture menace nombre d'intérêts commerciaux, donnant lieu à un nombre incalculable de fermeture de sites et de procès qui émaillent régulièrement l'actualité. Les intérêts en jeu ne sont pas que financiers : libérer l'information suppose aussi une logique de divulgation qui a donné naissance aux *leaks* (fuite de documents par des « lanceurs d'alerte »).

« Qu'ils le veuillent ou non, les hackers portent en eux le germe d'une subversion politique, celle d'une nouvelle distribution du pouvoir, et du savoir⁵. »

Amaelle Guiton

Contre la société de contrôle

La culture hacker est aussi profondément marquée par l'anti-autoritarisme, et plus généralement la défiance par rapport aux lois et aux institutions centralisées⁷. Le développement du réseau Internet voit d'ailleurs rapidement naître le projet d'un cyberspace sans État⁸, où les hackers expérimentent d'autres modes de gouvernance plus horizontales et plus collaboratives, notamment dans les hackerspaces⁹. Ils s'opposent surtout farouchement à l'usage des outils informatiques par les autorités à des fins de surveillance et de contrôle des populations, que ce soit dans une logique marchande ou bureaucratique¹⁰.

Aux premières loges, ils sont d'ailleurs souvent les premiers à dénoncer leurs dérives liberticides.

Parallèlement au développement d'une société de contrôle numérique où les technologies sont devenues la clé de voûte de l'exercice du pouvoir, les hackers n'ont cessé de désobéir de mille façons : on ne compte plus le nombre de logiciels gratuits de cryptographie qui permettent de surfer sans laisser de traces, d'applis alternatives de messagerie sans tracking, ou même de cryptomonnaies telles que le Bitcoin (permettant d'effectuer des transactions sans passer par les banques)... Assurer la confidentialité des communications et sécuriser les données privées fait partie de l'ADN des hacktivistes. Sans concession, cette protection de la liberté individuelle rime pour eux avec décentralisation, anonymat et invisibilité.

5. Amaelle Guiton, *Hackers. Au cœur de la résistance numérique*, Paris, Au Diablot Vauvert, 2013, p. 241.

6. Formalisé par Steven Levy en 1984. Voir Steven Levy, *L'Éthique des hackers*, Paris, Globe, 2013.

7. Voir notamment Dagiral, *art. cit.*, p. 485, et Levy, *op. cit.*

8. Dagiral, *art. cit.*, p. 491.

9. Michel Lallement, « Hacking et politique : extension du domaine de la lutte ou tension structurelle ? », in *Sociologie et sociétés*, vol. XLIX n°2, 2017, p. 252.

10. D'autant que la frontière entre les deux est parfois mince, par exemple lorsque des États européens délèguent à des sociétés privées, en l'occurrence les géants du net, l'organisation de la censure contre certaines « fake news » ou informations « à caractère terroriste ». (Voir par exemple « Liberté d'expression », *The Conversation*, 14/12/2018).

Computer power to the people !

L'idéal d'autonomie ou d'auto-détermination est inscrit au cœur même de la pratique du hacking. Hacker suppose la quête d'une connaissance profonde de la machine, d'une maîtrise qui permette de s'affranchir des normes prescrites pour en récrire de nouvelles. En se réappropriant ses usages, il s'agit au fond de prendre le pouvoir sur et par la technique sans se laisser asservir aveuglément par elle. L'invitation à la « désobéissance numérique »¹¹ reste un leitmotiv dans le milieu hacktiviste. L'émancipation passe donc par une reprise du contrôle sur les objets : il s'agit de rendre le pouvoir aux gens, contre la mainmise sur des technologies qui nous gouvernent et nous surveillent au quotidien sans que l'on ne sache jamais ce qu'il y a dans la « boîte noire ».

Nombre d'hacktivistes partagent ainsi volontiers les résultats de leurs trouvailles, diffusant sans retenue des documents, logiciels ou tutoriels « DIY » pour apprendre à détourner telle machine, à désactiver l'enregistrement de données publicitaires sur son téléphone mobile, à neutraliser le traçage sur son ordinateur de bord auto, à vérifier la sécurité de ses données sur telle appli, ou encore démonter sa console de jeux pour vérifier qu'elle ne contient pas de mouchard. Dans un registre plus offensif, on trouve assez facilement aussi des logiciels clé en main pour lancer des attaques DoS, virus ou bugs contre toutes sortes de cibles dont les agissements seraient jugés illégitimes.

« I want people to be in control of their life and their destiny. I think people should have agency. I prefer a semi-utopia where we have faith in the goodness of humans and we empower them and then we sort of regulate when it goes wrong versus the semi dystopia of we must make the decisions for you and protect you from yourself¹². »

Andrew « Bunnie » Huang

Hacktion, réaction...

Ce que l'hacktivisme sabote le plus, au fond, c'est l'ordre établi, le pouvoir, les intérêts dominants. À bien des égards, le hacking apparaît comme une arme du faible contre le fort, frappant là où ça fait le plus mal : au cœur même des instruments de la domination, qui s'exerce depuis quelques décennies de plus en plus par le biais des technologies numériques. Qu'il cible des banques, des institutions gouvernementales ou des grandes entreprises, l'hacktivisme peut se révéler d'une redoutable efficacité : rapide, insaisissable, avec un impact potentiellement considérable mais toujours non violent.

La menace a été si bien perçue que les hacktivistes ont subi un sérieux retour de flamme à partir de la fin des années 1980. Les médias, jadis bienveillants, les ont petit à petit discrédités, les associant davantage à la terreur qu'à la contestation (exception faite des *white hats*, ces petits génies qui ont été « récupérés » et travaillent aujourd'hui pour Google

11. Voir Jean-Paul FOURMENTRAUX, *AntiDATA - la désobéissance numérique*, Presses du réel, Dijon, 2020.

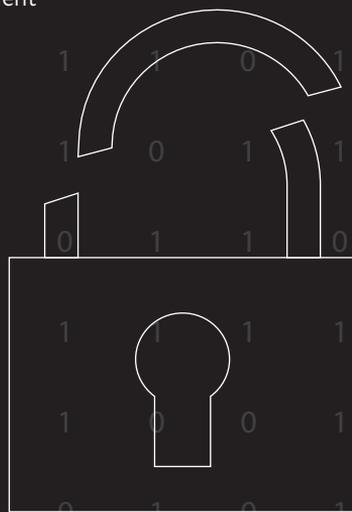
12. Entendu dans le documentaire *The Hacktivist* de Daniel Kuan (2022).

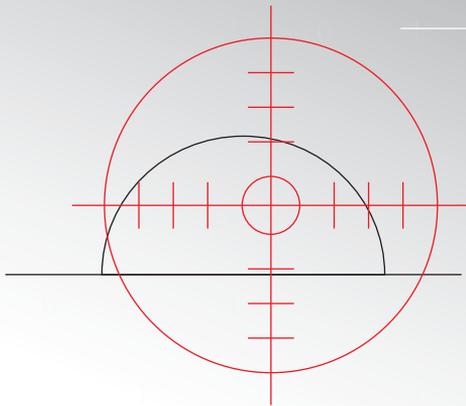
Militant contre la privatisation du savoir, **Aaron Swartz** a téléchargé des millions d'articles scientifiques normalement payants avec l'intention de les rendre accessibles à tous gratuitement sur le Net. Encourant jusqu'à 35 ans de prison, il s'est suicidé à 26 ans à quelques jours de son procès, en 2013.

Julian Assange a publié en 2010 sur son site Wikileaks des documents confidentiels révélant les activités militaires américaines en Irak et en Afghanistan. Arrêté en 2019, Julian Assange est toujours détenu début 2023 dans une prison de haute sécurité à Londres.

L'ancien informaticien de la CIA **Edward Snowden** a mis au jour la surveillance mondiale d'internet et des téléphones mobiles, principalement par la NSA (Agence nationale de sécurité états-unienne). Il est réfugié en Russie depuis 2013.

Le projet Hactivismo du collectif **Cult of the Dead Cow** a mis au point une série de logiciels (dont Peekabooby) destinés à contourner la censure dans des pays comme la Chine, la Tunisie ou la Corée du Nord, pour que les personnes puissent naviguer sur le Web et communiquer librement et anonymement.





ou la Défense nationale). Une vague de violente répression les a frappés, avec une série de procès exemplaires de hackers célèbres (on se souvient de celui de Kevin Mitnick, par exemple), et à la clé des sanctions disproportionnées.

Les États se sont en effet progressivement dotés d'un arsenal législatif spécifique. Aux États-Unis, le *Computer Fraud and Abuse Act* prévoit ainsi jusqu'à 20 ans de prison pour accès non autorisé à un système informatique. D'abord imaginée pour protéger les institutions fédérales, cette loi a été ensuite mobilisée pour protéger les intérêts commerciaux privés¹³, visant également la modification et la copie de logiciels. On mobilise également contre les hackers la panoplie législative d'exception anti-terroriste, autorisant la surveillance extra-légale de leurs communications, l'infiltration, le chantage et les menaces¹⁴. Et bien entendu, on a investi massivement dans la « cybersécurité ». Pour reprendre les termes de Félix Tréguer, il s'agit bien de « défendre la société de contrôle »¹⁵.

S'ils évoluaient auparavant aux marges de la légalité, il est clair désormais que les hacktivistes agissent pour l'essentiel dans l'illégalité complète. « Mais cette illégalité que l'on met en avant n'est-elle pas surfaite ? », s'interroge Julien Pasteur : « Dès lors qu'il y a acte de résistance, ne se place-t-on pas d'emblée hors des cadres institutionnels d'expression, puisque c'est là le seul moyen de contourner l'obstacle¹⁶ ? »

Contestataires diabolisés, criminalisés, réduits à de vulgaires racketteurs en capuchon, les hacktivistes sont laissés, de l'avis de certains auteurs, pour morts. D'autres au contraire estiment qu'ils ont encore de belles heures devant eux, à l'heure où les modes traditionnels de contestation sociale, tels que la grève ou la manifestation, à force d'être cadrés par les autorités, ne peuvent plus prétendre faire bouger les lignes. ●

13. Benjamin LOVELUCK et Jean-Vincent HOLEINDE, « Politiques du hacking : enquête sur les ruses numériques », *Quaderni* n°103, 2021, p.12.

14. Voir J. GUISEL, *Guerres dans le cyberspace : Services secrets et Internet*, La Découverte, 1995.

15. Félix TRÉGUER, « Il faut défendre la société de contrôle. Les hackers face au libéralisme autoritaire », *Quaderni* n°103, 2021.

16. J. PASTEUR, « La faille et l'exploit : l'activisme informatique », *Cités* n° 17, 2004, pp. 71.

Devenez membre

des Territoires de la Mémoire asbl

Les Territoires de la Mémoire sont un centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté.

Devenir membre, c'est soutenir leurs missions.

Vos avantages en tant que membre

L'entrée gratuite à l'exposition permanente



Une réduction de 10% sur nos productions



Bénéficiez du tarif réduit de La Cité Miroir



L'inscription à la lettre d'information



L'accès libre à la bibliothèque



La nouvelle revue Aide-Mémoire



Le journal de La Cité Miroir



10 € par an,
5 € pour les moins de 26 ans

carte valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Plusieurs possibilités de paiement :



Via notre site web

www.territoires-memoire.be/membre



Par virement sur le compte

BE14 0682 4315 5583,

en indiquant **Membre** et vos coordonnées en communication.



À l'accueil de La Cité Miroir

place Xavier-Neujean 22 à 4000 Liège



CENTRE D'ÉDUCATION
À LA RÉSISTANCE ET À LA CITOYENNETÉ



Stéphanie Reynders,
coordinatrice Gestion des Ressources financières

04 232 70 06 - grf@territoires-memoire.be

Devenez membre en ligne

www.territoires-memoire.be



Sabotage moderne

Petit catalogue non-exhaustif

Par Jérôme Delnooz et Gaëlle Henrard

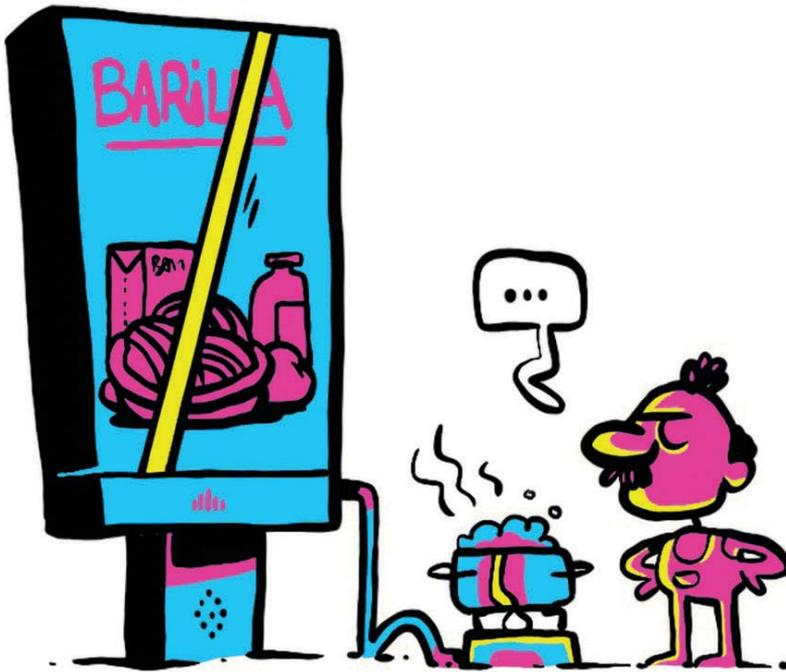
Si on vous dit « sabotage », vous pensez à...

- a. Un sabot, maladroitement abandonné dans un engrenage de métier à tisser.
- b. Un Tintin stupéfait s'exclamant : « Saperlipopette ! Ils ont fait sauter le pipe-line ! »
- c. Une ligne de chemin de fer qui aurait malencontreusement sauté sous l'effet d'une grosse bombe artisanale.

Les représentations que soulève ce terme sont, il faut bien le dire, souvent empreintes d'un imaginaire guerrier ou volontiers potache, œuvres de vilains garnements voire de bandits communément perçus comme violents (ou carrément « écoterroristes »). Elles nous plongent assez spontanément dans notre passé, celui de la Deuxième Guerre mondiale comme celui des grosses usines de production d'une ère industrielle alors à son « apogée ». Il semblerait toutefois que, sorti de ces contextes de guerre et de domination massive et criante, de ces contextes a priori révolus, ce mode d'action directe n'ait pas dit son dernier mot, et que l'époque que nous vivons voie (re)fleurir, plus ou moins discrètement, des actes de sabotage remis au goût du jour. Un mode de résistance remobilisé donc... cela nous apprendrait-il quelque chose de notre époque ?

Nous vous proposons ici un petit catalogue non-exhaustif des fournées de ces dernières années, une sélection¹ d'exemples de luttes qui, sans doute épuisées de n'être pas écoutées, font entendre autrement leur désir d'un autre monde. Invoquant la plupart du temps la protection de nos espaces, ressources et savoirs communs, fuyant le désespoir et l'anxiété grandissants, refusant l'inaction et l'impuissance... certains et certaines passent à l'action directe.

1. Cette sélection a été opérée dans l'idée de donner à voir une diversité d'actes de sabotage, suivant un tri politique assumé et des balises que nous nous sommes données. Ce catalogue est évidemment non-exhaustif, et propose des exemples aussi brefs qu'inévitablement réducteurs dans la présentation des enjeux soulevés.



« La publicité n'est pas une fatalité »

Circuler en ville sans être matraqué par des images publicitaires est devenu mission impossible, le dire relève de l'évidence absolue. Pour autant, cette présence n'est pas inévitable et c'est ce qu'entend nous rappeler, non sans humour, le collectif « Liège Sans Pub », un parmi de nombreux autres à se mobiliser contre la présence grandissante de la publicité dans l'espace public. Dans le contexte de l'urgence climatique, outre l'encouragement à la surconsommation, le collectif pointe le gaspillage énergétique occasionné par les panneaux digitaux, et le « deux poids deux mesures » à l'heure où il nous est demandé de réduire nos consommations électriques et de baisser le chauffage. Les messages stéréotypés véhiculés par les publicités, couplés au

fait que la population (notamment les plus jeunes) y soit soumise sans pouvoir s'en protéger, est également dénoncé.

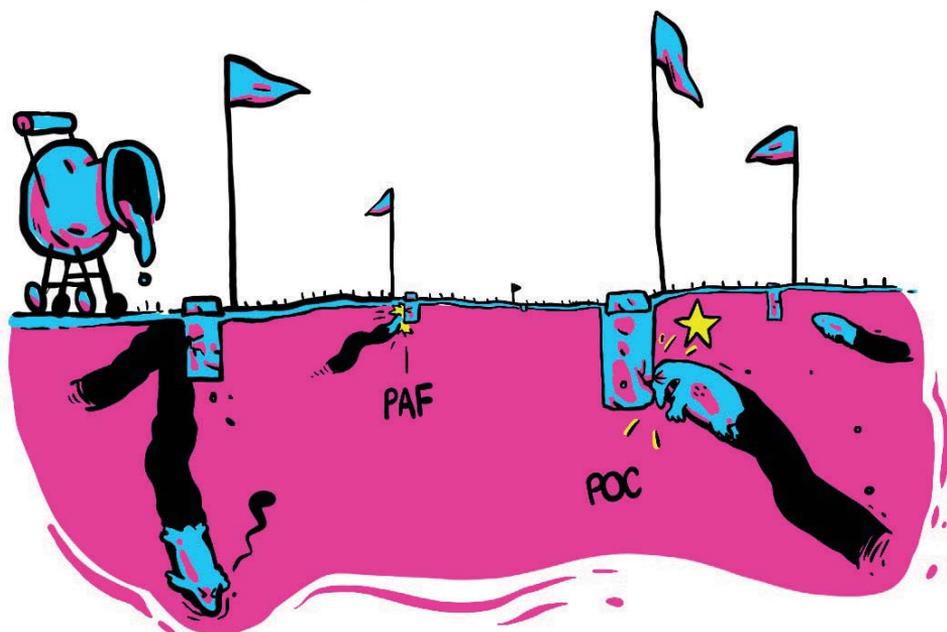
Le collectif LSP s'emploie ainsi à recouvrir les panneaux publicitaires dans l'espace public par le collage d'affiches ou le barbouillage à la peinture, à retirer des affiches, à débrancher des écrans numériques qui diffusent la publicité ou encore à en détourner l'électricité pour montrer ce qu'il serait possible d'en faire : s'éclairer, cuisiner une pâte bolo ou une soupe populaire. Le collectif demande notamment la mise en place d'une gestion de l'affichage urbain par un service public, prenant dès lors en compte l'intérêt de la société et non celui d'annonceurs privés tels que des grandes marques. ●

« Fin de parcours pour le golf... il n'y a plus d'eau »

Ces dernières années, nous avons tous assisté à la multiplication des épisodes de fortes chaleurs et de canicules... que l'on nous prédit de plus en plus à l'avenir. Cela rend évidemment la ressource en eau d'autant plus précieuse, à commencer pour la production de nourriture. Ainsi, des restrictions voire interdictions d'arrosage (ou de remplissage de piscines) sont régulièrement imposées par les pouvoirs publics pour éviter les risques de pénurie et en réserver la disponibilité pour l'irrigation des cultures agricoles et maraîchères. Mesures dont les clubs de golf ont pu être exemptés par dérogation, en France notamment. Le collectif Kirikou (en référence directe au dessin animé éponyme où le village est privé d'eau par un monstre qui boit

sa source) dénonce ainsi la grande consommation et l'accaparement d'eau pour arroser les luxueux terrains de golf (loisir qui, sociologiquement, bénéficie par ailleurs déjà aux couches privilégiées de la population) en période de sécheresse. L'injustice sociale est donc elle aussi pointée du doigt par ces actions, puisque le changement climatique touche d'abord les populations pauvres. Ainsi s'agit-il de défendre le bien commun face aux privilèges d'un petit nombre de nantis. Dans la région de Toulouse, les actions du collectif ont consisté à couler du ciment dans des trous de parcours, à endommager les greens et à y planter des légumes ou des pancartes portant des slogans. ●

DOMMAGES COLLATÉRAUX.





« Hors d'usage », la trotti !

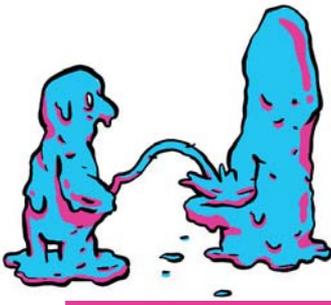
La trottinette électrique : LE nouveau moyen de transport « doux » et « vert » qui a littéralement envahi nos centres urbains... mais qui est loin de faire l'unanimité, notamment d'un point de vue environnemental et énergétique (arguments qui sont pourtant parmi ceux des entreprises qui les fabriquent et les commercialisent). Leur reprochant une forte émission de CO2 (production très énergivore et polluante – notamment les batteries au lithium –, faible durée de vie, déplacements quotidiens nécessaires pour leur charge, le tout couplé au fait qu'elles tendent davantage à remplacer des déplacements auparavant réalisés à pied ou en transport en commun), le mouvement écologiste Extinction Rebellion (XR) a saboté plusieurs milliers de ces engins à Paris, Bordeaux ou encore Lyon, en recouvrant ou en grattant les QR codes, rendant leur déverrouillage impossible avec un smartphone. Sont ainsi dénoncées une catastrophe écologique et une opération de « greenwashing » qui ne règle finalement pas grand-chose au problème qu'elle prétend pourtant contribuer à solutionner... ●

Glyphosate : état de nécessité contre toxicité

La saga autour du glyphosate n'a pas encore joué son dernier acte : cet herbicide peu cher et très prisé dans l'agriculture intensive pour lutter contre les plantes indésirables est toujours en usage malgré une classification comme cancérigène probable, et la promesse du président Macron de l'interdire en 2017. L'autorisation européenne du glyphosate ayant expiré en 2022, la question de son interdiction se pose à nouveau, sachant que Bayer, le groupe d'industrie chimique allemand qui le produit, a d'ores et déjà demandé son renouvellement. Parmi de nombreuses actions menées contre ce produit, citons celle de 21 militants qui ont barbouillé les codes-barres de produits contenant du glyphosate dans des magasins de bricolage, les rendant ainsi invendables. Par ces actes, ils dénonçaient le danger de ce pesticide pour la santé publique et l'environnement. C'était en 2016 et 2017. Entre-temps poursuivis en justice au motif de « dégradation du bien d'autrui en réunion », ils ont été relaxés au nom du principe d'« état de nécessité »², le tribunal reconnaissant que « les enjeux de santé et d'environnement [étaient] plus importants que l'infraction (...) commise ». ●



2. Voir « Justice : la désobéissance civile et le sabotage devant les tribunaux », un entretien avec Marie Jadoul en p. 26 de ce même numéro.



« T'es un chien ? Non ? Alors pourquoi tu pisses dans la rue ? »

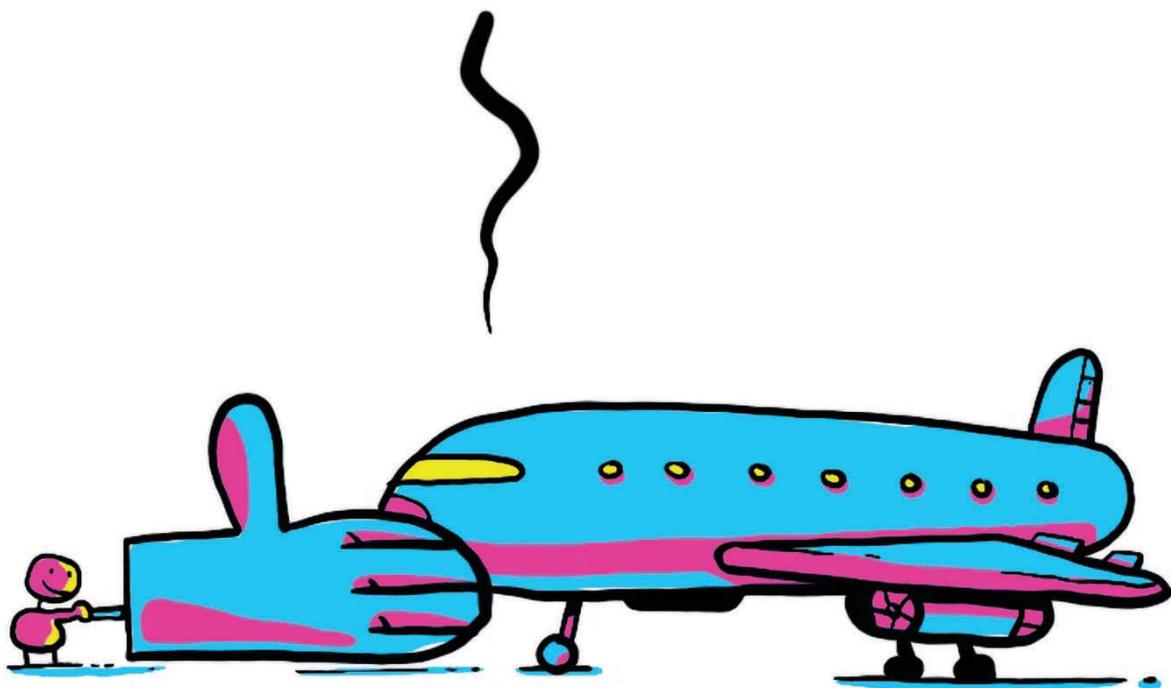
Les rues de Paris se sont désormais équipées d'un dispositif du plus bel effet : les « uritrottoirs », urinoirs de rue pour hommes (hypocritement) dits « écologiques » (la partie urinoir étant surmontée d'une charmante jardinière qui permettrait de faire du compost et de planter des fleurs...). Ces dispositifs, placés dans l'espace public par la mairie de Paris, ne semblent pour autant pas avoir récolté un franc succès, en tout cas auprès de certains riverains, touristes et autres passants. En cause leur caractère peu hygiénique et leur potentiel en matière d'exhibitionnisme, les dispositifs n'étant pas placés dans des endroits fort discrets. Le collectif « Les Pisseuses » a ainsi dénoncé une rue et un espace public pensés pour les hommes, ici pour leur permettre de soulager leurs besoins, sans par ailleurs qu'il n'en soit fait autant pour les femmes ou les enfants, dont les besoins en la matière sont pourtant plus importants que ceux des hommes. Ces dispositifs au caractère inégalitaire ont été bétonnés par le collectif et ainsi rendus inutilisables. Dans cette problématique qui n'est pas nouvelle, une question se pose : pourquoi ne pas avoir envisagé de réels dispositifs mixtes, incluant également les besoins des enfants, et permettant à chacun de faire ses besoins en toute sécurité, dans un lieu hygiénique et qui n'impose pas l'urine et ses odeurs à toutes et tous dans l'espace public ? ●

« No bassaran ! »

La guerre de l'eau aura-t-elle lieu ? Depuis 2021, les autorités françaises, un gros syndicat et une fédération de coopératives agricoles ont lancé un chantier d'aménagement de 93 « mégabassines » : des réserves de substitution où est stockée à ciel ouvert de l'eau pompée dans les nappes phréatiques afin de garantir aux agriculteurs un approvisionnement constant de cette ressource. Mais voilà, cette entreprise est décriée et combattue par un large mouvement social composé de paysans, d'habitants, d'activistes écologistes, de scientifiques... qui le voient comme un accaparement de l'eau par un très petit nombre d'exploitants, une privatisation de bien commun, et plus fondamentalement un moyen de perpétuer un modèle d'agriculture intensive écocidaire. Des recours juridiques ont été initiés, mais l'État a appliqué la politique du fait accompli en autorisant la mise en œuvre express des infrastructures... Face à ce passage en force, des opposants ont plusieurs fois eu recours au mode d'action du sabotage pour désarmer la « pieuvre mégabassine » : démontage, clandestin ou au grand jour, de canalisations et de pompes, destructions de bâches, neutralisation d'engins de chantier... Des initiatives revendiquées collectivement par le front anti-bassines : « Ces gestes n'ont pas eu d'effets repoussoirs », assure un organisateur. « Ces actions sont perçues comme nécessaires et logiques face à l'entêtement du Gouvernement ». ●

APRÈS LA MÉGA-BASSINE :
L'ULTRA-GIGA BASSINE.

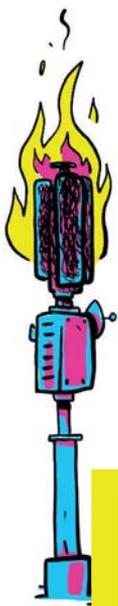




« #jenelabouclepas »

Zaventem, le matin du 17 août 2016. Un homme, ligoté aux mains et aux chevilles, est maintenu plié en deux sur son siège par deux policiers. Il se débat, crie et semble étouffer. Voilà la scène choquante à laquelle sont confrontés des passagers qui embarquent pour un vol à destination du Cameroun. Il s'agit d'une expulsion de personne sans-papiers organisée par l'État belge. Pour plusieurs témoins, c'en est trop ! Ils interpellent les policiers, expriment leur indignation, refusent de s'asseoir et de répondre aux injonctions du pilote. Finalement, ce dernier prend la décision d'annuler le vol... L'expulsion est avortée (pour l'instant) et les policiers sont obligés de descendre de l'avion avec leur prisonnier. Suite à leur acte de désobéissance, six personnes sont interpellées par les forces

de l'ordre. Elles seront poursuivies en justice pour rébellion et « entrave méchante à la circulation aérienne », avant d'être relaxées le 13 décembre 2017, notamment sous la pression d'une mobilisation citoyenne. En toile de fond de ce geste de solidarité, ce sont l'injustice et le traitement inhumain de ces procédures qui sont dénoncés, mais également la politique migratoire belge. Le collectif « Getting the Voice Out » recueille et documente les récits de ces personnes qui ne la bouclent pas. Informé d'une expulsion imminente, il arrive même que celui-ci explique aux passagers leurs droits et devoirs avant l'embarquement. De quoi semer les germes de la révolte ? ●



JE SAIS PAS
CE QUI SE
PASSE MAIS
MA CONNEXION
PÊTE LE FEU

5G : colosse aux pieds d'argile

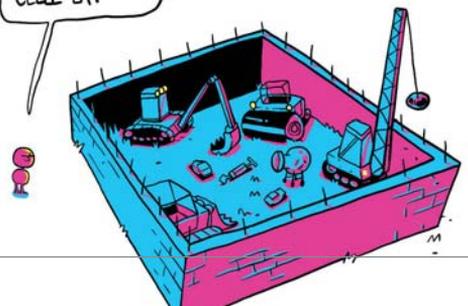
En plein contexte COVID, avec le soutien du monde politique, les opérateurs de télécommunication accélèrent le déploiement de la technologie 5G. Les uns saluent l'initiative, les autres dénoncent ce modèle imposé en urgence sans réel débat démocratique, attendant au principe de précaution sanitaire et synonyme de catastrophe environnementale. La mobilisation et les recours légaux n'y changent rien. Certains réfractaires plus radicaux, aux profils et motivations parfois très divers, préfèrent opter pour l'action directe. Leur campagne de sabotage (antennes-relais incendiées, câbles de fibre optique sectionnés, pylônes déboulonnés) devient massive et impacte de nombreux pays européens. À titre d'exemple, en mai 2021, un rapport interne du ministère de l'Intérieur français recensait déjà 174 actes de sabotage en un an. Des statistiques difficiles à obtenir, les États (et souvent les saboteurs eux-mêmes) ne souhaitant pas faire grande publicité de ces actions clandestines. Hormis un cas d'incendie à Pelt en avril 2020, on pourrait penser que la Belgique est relativement « épargnée », sauf que le patron de l'OCAM (Organe de Coordination pour l'Analyse de la Menace) a dévoilé dans une interview que la gauche radicale est fort active autour de cette question. ●

« Dehors ou dedans, à l'ombre d'une prison, personne ne peut être libre »

« Novembre 2013 : *Architecte collabo*. Des inconnus cassent les vitres du Centre d'Études et de Recherches d'Architecture et d'Urbanisme (...) qui a collaboré à la construction de la nouvelle prison de Marche-en-Famenne. Juin 2014 : *Sabotage*. Le chantier de la nouvelle prison psychiatrique à Anvers a été la cible d'un sabotage incendiaire. Trois grues mobiles et un lourd générateur électrique (...) ont été détruits par les flammes (...) C'est la même entreprise qui a remporté le contrat pour la construction de la maxi-prison d'Haren près de Bruxelles. »

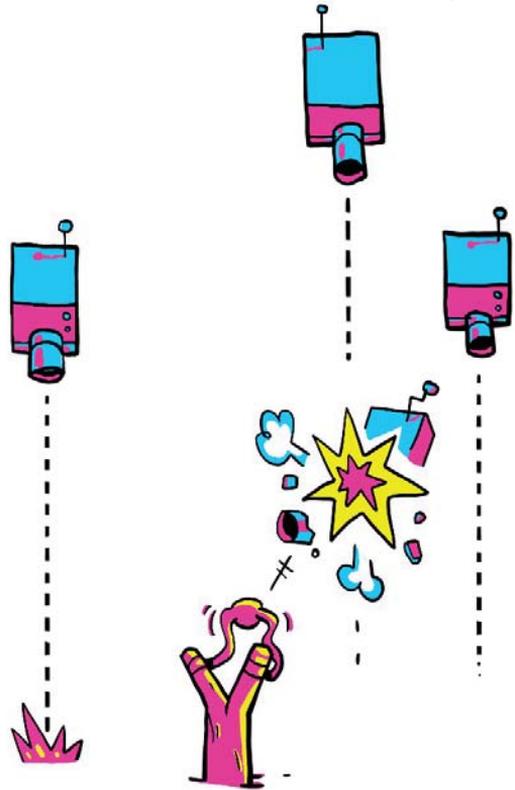
On peut toujours compter sur la rigueur des anarchistes pour documenter leur « propagande par le fait ». Ainsi la revue *La Cavale* relatait plusieurs actions menées par le mouvement libertaire bruxellois (et pas que) dans sa lutte anticarcérale, ciblant spécifiquement des « faiseurs de prisons » mais s'insérant dans une stratégie plus large d'agitation insurrectionnelle. Pour ces Autonomes, « toute prison est un puit où l'on cherche à cacher la misère de cette société aux yeux du bon citoyen. Plutôt que "résoudre" les problèmes, la prison les met à l'écart, et ce n'est qu'une question de temps avant que la balle maintenue sous l'eau ressurgisse pleine de force. » ●

ELLE EST BONNE
CELLE-LÀ.



La rage contre la vidéosurveillance et son monde : crever les yeux de l'État et du Capital

« Ici le propos n'est pas de les développer et d'argumenter, mais de montrer qu'il continue d'y avoir des actes de sabotage et d'auto-défense qui méritent d'être connus (...). Parce qu'il y a encore des gens qui préfèrent cent fois un monde de liberté plutôt qu'un monde de sécurité et de peur. » Recensant les destructions de caméras en 2020-2021, Infokiosque, plateforme autonome de tendance libertaire, nous apprend que ce *modus operandi* est abondamment employé partout sur la planète – la Belgique n'étant pas en reste, des sources comme *La Cavale* et *Indymedia* relatent par exemple la neutralisation de caméras intelligentes à Bruxelles en 2013. Un mode d'action qui se pratique en solo, en petits commandos cachés de tous, ou cachés par tous lors de grosses manifestations et grèves. Une tactique aux... techniques variées : incendie, sectionnement de câbles et de piquets, jets de pierres et de peinture, obstruction... Nous ne doutons pas que les problématiques de la 5G et de la reconnaissance faciale ne feront que renforcer ce combat déterminé « contre des technologies de communication et de contrôle (...) qui accompagnent le rouleau compresseur techno-capitaliste » dans sa volonté « d'écraser tout ce qui reste de sauvage et de libre dans ce monde... » ●



...Et puis il y a le grain de sable dans l'engrenage : tous les exemples de sabotage qu'on ne trouvera jamais, ou que très rarement, dans les méandres d'internet... parce qu'ils ne se racontent pas, ne se revendiquent pas, ne sont pas documentés. Petits actes discrets, modestes dans leur réalisation et dans leur portée (quoique...), ils prennent place dans l'ordinaire du quotidien et de toutes les sphères d'expérience qui font nos vies : le travail, le couple, les interactions et relations sociales, la rue, les commerces, et chaque lieu où peuvent se jouer des rapports de pouvoir. ●

« Sabotage »

Par Henri Deleersnijder

Au cours de leur usage à travers les siècles, les objets de la vie quotidienne se sont très souvent chargés d'une dimension symbolique. Il en va ainsi en particulier pour les vêtements. Il suffit de penser au haut-de-forme, ce chapeau traduisant un rang social élevé et l'aisance matérielle de celui qui le portait. Alors que le sarrau, blouse de travail large et courte, était un marqueur d'un autre niveau : celui des paysans et des ouvriers.

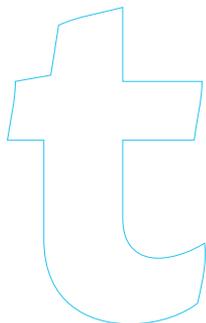
La chaussure de bois, répondant au nom de « sabot », est elle aussi devenue au fil du temps un signe d'appartenance, la classe laborieuse en l'occurrence, paysanne en premier lieu. En attendant qu'elle soit remise au goût du jour par les hippies dans les années 70 et, plus récemment, par les bohèmes chics. Mais ceci est une autre histoire...

Celle qui nous occupe ici est d'une autre teneur. C'est que, fin du XIX^e siècle, les sabots deviendront, à leur façon, un symbole révolutionnaire. Est-il vrai que des tisserands auraient pris l'habitude de lancer les leurs dans les machines à tisser pour protester contre la mécanisation du travail dans les fabriques textiles ? Rien n'est moins sûr. Ce qui l'est, par contre, c'est que, parti de l'Angleterre en pleine révolution industrielle, le mouvement luddiste s'est adonné à des bris de machines, par suite de la crainte éprouvée par les nouveaux prolétaires

d'être privés à jamais d'un emploi. Et là, il y a bel et bien eu « sabotage ».

Depuis, ce mot, délesté de sa signification d' « action de fabriquer des sabots » et porteur de celle d' « endommager, de détruire en sabotant », a acquis, en certaines circonstances historiques, des lettres de noblesse. Dans le Chant des partisans, par exemple, né à Londres en mai 1943, devenu rapidement l'hymne de la Résistance. Après l'émouvante entame « Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ? », on y lit au dernier vers de la deuxième strophe : « Ohé ! saboteur, attention à ton fardeau... dynamite ! » Hommage rendu de la sorte à ces partisans qui, aux heures sombres de l'Occupation, ont eu le courage d'attaquer, au péril de leur vie, les moyens de communication (réseau électrique et lignes de chemin de fer) ainsi que l'appareil de production de l'armée allemande !

Ces temps ont heureusement bien changé, cela va de soi, ce qui laisse entendre qu'un tel type de pratiques extrêmes n'est plus de saison. Sauf que, face au réchauffement climatique, à l'effondrement de la biodiversité et à la dégradation d'une planète en butte à la rapacité de nos sociétés arrimées à l'idée de croissance – l'idéologie du « toujours plus » –, il n'est plus question d'attendre, estiment les plus résolus des militants, jeunes générations




en tête. Qui poursuivent en substance : puisque le monde politique ne sort décidément pas de son inertie, en dépit de nombreuses manifestations et autres interpellations diverses, le moment est venu de le bousculer par des « actions directes », c'est-à-dire des formes de lutte collective se passant d'intermédiaires (partis traditionnels, syndicats, ONG, etc.). On reconnaît ici la propagande par le fait chère aux anarchistes d'autrefois, la violence physique sur les personnes étant évidemment exclue.

Incendies contre des antennes 5G, zones à défendre (ZAD) par suite de menaces pesant sur elles, Extinction Rebellion prônant la désobéissance civile, destruction de panneaux publicitaires ou détournement de leurs messages à l'aide de graffiti, hackers libertaires pour doter le cyberspace d'une réelle autonomie, Gilets jaunes, etc., le répertoire d'actions de mobilisation – recourant à l'ancienne méthode du sabotage – n'a fait que grossir chez de petits groupes au fur et à mesure que les États se montraient impuissants face à l'accumulation des crises, l'environnemental n'étant pas la moindre. Ils en avaient pourtant été prévenus par le rapport du Club de Rome, publié en 1972, et par l'œuvre prémonitrice du philosophe André Gorz, sans parler de René Dumont, premier candidat écologiste à l'élection présidentielle française de 1974.

Changer de paradigme devient dès lors urgent, à commencer par une rupture avec le productivisme et le consumérisme à tout crin : des modifications dans nos existences matérielles peuvent déjà y contribuer. À sa manière, Bartleby, personnage de la célèbre nouvelle de Herman Melville, y invite d'ailleurs. Employé modèle dans un cabinet juridique de New York au XIX^e siècle, il refuse un jour d'exécuter les travaux de copiste que lui demande son patron, et il s'y maintient mordicus par la suite. « *I would prefer not to* » (« Je préférerais ne pas ») devient sa phrase fétiche, répétée à l'envi. C'est de la résistance passive, dirait-on, peu encline à de résultats effectifs. C'est à voir... Car elle peut engendrer des stratégies de sabotage nouvelles. Gandhi nous en a donné un exemple historique au cours de son combat pour l'indépendance de l'Inde, au même titre que Martin Luther King dans celui contre les discriminations raciales aux États-Unis. ●



Gaffes, bévues et sabotage

La résistance indolente d'un garçon de bureau

**Par Julien Paulus,
coordinateur du service Études et Éditions**

Le 9^e Art est depuis longtemps un terrain de jeux privilégié pour les sabotages en tous genres, par héros de papier interposés. À l'instar des cartoons¹ dont elle est souvent proche, la bande dessinée peut s'enorgueillir de disposer d'un vivier de turbulents énergumènes, toujours prompts à glisser le fatal grain de sable dans les mécaniques les plus huilées, ou la peau de banane sous les pieds d'une figure d'autorité.

Citons à la volée l'inénarrable Achille Talon qui, par ses retards et sa mauvaise foi, provoque les crises de rage épileptique du rédacteur en chef du journal *Polite* (copie quasi conforme de l'incontournable René Goscinny) qui l'emploie en tant que personnage vedette. Citons également, dans les *Tuniques Bleues*, le caporal Blutch qui, aux fins d'éviter la charge de cavalerie et accessoirement de sauver sa peau, enseigne à son cheval Arabesque à faire le mort au premier coup de feu. Ou encore Pierre Mayou, protagoniste des *Vieux Fourneaux*, qui a notamment pour

fait d'armes le sabotage de la chaîne de conditionnement de l'entreprise Garan-Servier, en 1954. « Pas sabotage : duel pour l'honneur », rectifie alors le principal intéressé. Et son ami Antoine d'expliquer : « Un an de prison, qu'il a fait, mon Pierrot. On lui a dit un jour qu'une machine ferait mieux le travail que lui, alors il a défié ladite machine en combat singulier. À la masse de chantier. Victoire par KO Au premier round. » Un luddiste sur le retour, quoi.

Cependant, au-delà de tous ces exemples – et des nombreux autres

1. Dans l'art du sabotage en tous genres, Bugs Bunny fait figure de maître !



qui nous viennent à l'esprit mais pour lesquels la place nous manque –, il en est un qui cristallise à nos yeux l'art bédéesque du sabotage, par son approche à la fois nonchalante, humaine et poétique : Gaston Lagaffe.

Une forme d'antithèse de Bartleby

Dès sa première apparition, le 28 février 1957, dans les pages du numéro 985 de *Spirou*, les esprits méfiants et soupçonneux eurent raison de froncer les sourcils à la vue de ce grand échalas dégingandé et mal attifé : un sacré grain de sable venait d'apparaître au sein de la rédaction du journal de Marcinelle... Laisant les empreintes de ses chaussures un peu partout aux marges des pages du périodique, ce singulier personnage, créé par André Franquin, finit par attirer l'attention de Spirou² lui-même qui l'apostrophe, lui demandant de s'expliquer. Le dialogue qui s'en suit donne immédiatement le ton quant au profil de l'incongru visiteur :

- Qui êtes-vous ?
- Gaston.
- Qu'est-ce que vous faites ici ?
- J'attends.
- Vous attendez quoi ?
- J'sais pas... J'attends...
- Qui vous a envoyé ?
- On m'a dit de venir...
- Qui ?
- Sais plus...
- De venir pour faire quoi ?
- Pour travailler...
- Travailler comment ?
- Sais pas... On m'a engagé...

- Mais vous êtes bien sûr que c'est ici que vous devez venir ?
- Beuh...

Très vite, la nouvelle est confirmée : le *Journal de Spirou* se voit flanqué d'un nouveau héros « sans emploi », qui fera office d'homme à tout faire au sein de la rédaction. Et les ennuis commencent ! Car, confirmant les soupçons de Fantasio qui fera office de responsable du nouveau venu, Gaston se révèle très vite un employé peu enclin à l'assiduité besogneuse ! C'est dès lors toute la rédaction qui va se voir bouleversée par les initiatives (ou leur absence) de ce garçon un peu endormi.

À cet égard, le personnage de Gaston Lagaffe n'est pas sans rappeler celui décrit par Herman Melville, dans sa nouvelle intitulée *Bartleby, le scribe*, parue en 1853. Dans ce texte, le narrateur, directeur d'une étude de copistes juridiques, raconte l'histoire d'un de ses employés qui, fraîchement engagé, opposa rapidement une inertie totale et implacable à la moindre sollicitation lancée par son patron, et ce par une formulation étrange, devenue célèbre : « Je préférerais ne pas ! » (*I would prefer not to !*). Cet employé, nommé Bartleby, fait lui aussi une impression d'emblée bizarre : « En réponse à ma petite annonce, un jeune homme apparut immobile, un matin, sur le seuil de mon étude : la porte était ouverte, nous étions en été. Je revois encore cette silhouette, livide et nette, pitoyablement respectable,

« Gaston aime dormir, c'est évident, mais c'est un paresseux militant. Son indolence s'appuie sur les ressorts puissants de l'imagination, de l'inventivité et d'un immense désir de liberté. »

2. Qui, à cette époque, était également dessiné par Franquin.

© Franquin - Dupuis



Hacker avant la lettre, Gaston détourne des objets de leur usage initial pour leur en trouver des nouveaux davantage créatifs, offensifs ou poétiques.

d'un désespoir incurable ! C'était Bartleby³ ! » Le profil semble pour le moins singulier, même pour un copiste⁴ ! Pourtant, Bartleby semble, dans un premier temps, donner entière satisfaction, se lançant à corps perdu dans les écritures (p.23) : « Il

ne prenait pas le temps de digérer, il tirait, jour et nuit, à la ligne, copiant à la lumière naturelle ou à celle des bougies. J'aurais été littéralement ravi de son application si, dans son industrie, il avait manifesté quelque signe d'allégresse. Mais il écrivait en silence, de manière blafarde, mécaniquement. »

Et c'est là que le bât blesse. Comme écrit plus haut, Bartleby se met ensuite à refuser inflexiblement toute forme de demande autre que l'écriture, pour finir par repousser, avec sa phrase alambiquée, n'importe quelle injonction. Certains penseurs, comme Gilles Deleuze Slavoj Žižek ou Giorgio Agamben, ont pu voir dans ce refus l'expression d'une résistance au système, ou encore « l'écho d'un rêve d'évasion absolu, qu'il serait vain d'opposer aux formes directement politiques de la révolte mais qui emporte dans sa teneur la radicalité la plus nue, l'opposition la plus ferme à tous les réquisits d'une humanité programmant son propre contrôle⁵ ». Or l'opposition de Bartleby semble, selon nous, davantage tenir d'une forme d'inertie mortifère, qui s'avèrera d'ailleurs, *in fine*, mortelle. Car le copiste se révèle d'une *immobilité*

effrayante (p.37) : « Point capital : il était toujours là, premier le matin, constamment présent durant la journée, et le dernier la nuit tombée », souligne le narrateur. Jusqu'à s'installer à demeure dans l'étude, laissant son employeur démuni quant aux moyens de le faire partir (p.53) : « Il demeura comme toujours un ornement inamovible dans mon bureau. [...] À quoi me résoudre ? Il ne voulait rien faire à l'étude. Pour quelle raison aurait-il dû y rester ? À dire vrai, il était aussi lourd qu'une meule autour de mon cou, aussi inutile qu'un collier, mais plus pénible à porter. »

Gaston, quant à lui, est tout le contraire. Sa rétivité au travail lui est dictée par un profond désintérêt pour *le type de tâche qu'on lui confie*, et un désir de consacrer son temps à autre chose. Paradoxalement, il est un feignant qui déploie en réalité une énorme énergie et une imagination sans limites pour éviter le travail ! À tel point que, lorsque Prunelle le pourchasse toute la journée pour lui confier une tâche urgente, il finit par rendre les armes, et lâche, épuisé : « Wwôh allez, boh ! Donne-le-moi, ce boulot... Finalement, ce sera moins fatigant de le faire que d'essayer d'y couper... Pfouh...⁶ »

Un disciple de Paul Lafargue ?

Gaston aime dormir, c'est évident, et à ce titre il n'est pas faux de le qualifier de paresseux. Mais ce serait alors un paresseux militant, car son indolence, loin d'être un vice, s'appuie sur les ressorts puissants de l'imagination, de l'inventivité et d'un immense désir

3. Herman MELVILLE, *Bartleby*, Paris, Allia, 2019, p.22.

4. On en veut pour preuve la description pour le moins particulière que le narrateur fait également de ses deux autres employés, surnommés Dindon et Pince-nez.

5. Jean-Christophe BAILLY, « L'Autre de l'*homo faber* ou les enfants de Bartleby », in *Vacance* 43, printemps 2008, p.53.

6. *Gaston - La saga des gaffes*, tome 14, Dupuis, 1982.





de liberté. Gaston est un inventeur, un bricoleur fou et désorganisé, mais dont les inventions – quand elles n’explorent pas à la figure de ses collègues ou à la sienne – tendent à réaménager et à redéfinir son environnement immédiat, à savoir son lieu de travail. Ainsi, chargé entre autres tâches fastidieuses du classement des archives finit-il, à l’aide de classeurs, caisses et autres papiers divers, par aménager un escalier pour accéder plus facilement au sommet de la montagne formée par les documents qui s’accumulent⁷. Il bâtit également un kiosque d’accueil pour les collègues venant consulter un document, un labyrinthe qu’il propose comme attraction payante aux membres de la rédaction, ou encore une caverne dans laquelle il peut trouver refuge pour dormir en compagnie de son chat et de sa mouette.

Gendre de Karl Marx, le philosophe et militant socialiste français Paul Lafargue rédigea en 1880 un court manifeste, intitulé *Le droit à la paresse : réfutation du droit au travail de 1848*, dans lequel il s’emploie à démonter la valeur « travail » au profit d’une réduction de la productivité et une augmentation du temps de loisir. Il écrit : « Notre époque est, dit-on, le siècle du travail ; il est, en effet, le siècle de la douleur, de la misère et de la corruption⁸. » Plus loin (p.19) : « Introduisez le travail et adieu joie, santé, liberté ; adieu tout ce qui fait la vie belle et digne d’être vécue. » Et il conclut en s’exclamant (p.49) : « Ô Paresse, prends pitié de notre pauvre misère ! Ô Paresse, mère des arts et des nobles vertus, sois le baume des angoisses humaines ! »

À près d’un siècle de distance – et toutes proportions prudemment gardées – nous retrouvons quelque peu l’esprit de Lafargue en Gaston. Lorsque son collègue et supérieur Prunelle lui fait remarquer : « Franchement, Gaston, on se demande d’où vous vient cette rage d’inventer des trucs et des machins... », celui-ci lui rétorque : « Si tu crois que toute ma vie je vais me tuer à gâcher ma belle jeunesse en travaillant dans un bureau comme une bête de somme⁹... » Et même si le discours de Gaston se représentant comme une bête de somme ployant sous le labeur provoque l’hilarité incrédule de Prunelle, il lui assène néanmoins une vérité incontestable : Gaston n’éprouve aucun intérêt pour le travail de bureau. Et contrairement à Bartleby qui n’exprime aucun intérêt pour quoi que ce soit, il développe une passion formidable pour un nombre incalculable d’activités extraprofessionnelles.

Évolution politique

M’enfin ! Et le sabotage dans tout ça ? On y vient, rogntudju ! Les catastrophes provoquées par Gaston perturbent la vie de la rédaction, c’est un fait. Mais on pourrait objecter qu’il s’agit davantage de maladresse que de sabotage proprement dit, et cela serait sans doute vrai mais dans un premier temps seulement. Par exemple, lorsque Gaston demande et obtient la permission de faire livrer au bureau le gros lot qu’il a gagné à une foire agricole, sans préciser qu’il s’agit d’une vache, il provoque un chaos indescriptible qui sera le moteur de plusieurs gags du premier album de la série¹⁰. Ceci

7. Symbolique déjà à l’époque d’une surconsommation de papier par le travail de bureau...

8. Paul LAFARGUE, *Le droit à la paresse : réfutation du droit au travail de 1848*, Paris, Henry Oriol éditeur, 1883, p.15.

9. Tome 8, *Lagaffe nous gâte*, Dupuis, 1977.

10. Voir tome 1, *Gala de gaffes à gogo*, Dupuis, 1970.



Gaston souhaite rendre le monde meilleur, quitte pour cela à saboter, consciemment ou non, ce qui est perçu comme des oppressions ou des injustices.

constitue-t-il un acte de sabotage ? Peut-être pas à proprement parler, mais cette anecdote illustre au minimum la totale méconnaissance, pour ne pas dire le mépris, par Gaston des règles et

normes qui régissent un lieu de travail. Et, par extension, son absence totale de volonté de s'y soumettre.

Le running gag des contrats est un autre exemple. Le puissant et très sérieux homme d'affaires Aimé De Mesmaeker

fait régulièrement son apparition dans les couloirs des bureaux de *Spirou* afin de signer des mystérieux contrats – au sujet desquels, par un classique effet de MacGuffin, nous ne saurons jamais rien. Bien entendu, chaque tentative se solde par un échec catastrophique, du fait des initiatives, idées ou inventions de Gaston, que ce soit un nouveau système d'alarme révolutionnaire, des expériences de chimie amusante, ou carrément l'envoi d'une fusée expérimentale

destinée à faire neiger et qui abat le jet privé de De Mesmaeker à bord duquel Fantasio était à deux doigts de faire signer les fameux contrats ! Et si Gaston venait à être absent ou prudemment écarté, son chat et sa mouette se chargent à leur tour de faire capoter l'affaire !

Au fil des albums, et sans doute des évolutions personnelles de son auteur, Gaston se politise progressivement et ses activités ne relèvent plus toujours de la douce indolence. Un antimilitarisme,

très vivace chez Franquin, se manifeste de plus en plus dans les actes et les propos du garçon de bureau. Lorsque Prunelle chasse le chat qui dormait sur les genoux de Gaston, l'empêchant de travailler, celui-ci se fâche et rétorque : « Hé ! Si tous les généreux et amiraux du monde [...] avaient chacun un chat sur les genoux, hébin moi, je me sentirais vachement mieux, moi¹¹ ! » Ou encore, lorsqu'il envoie une maquette d'avion militaire bombardier Prunelle de pétards inflammables, il se justifie sèchement : « Ben quoi ?! Ceux qui fourrent de ces bidules guerriers plein leurs illustrés, faut bien, de temps en temps, qu'on leur rappelle à quoi servent ces merveilles...¹² »

L'écologie est également un domaine dans lequel l'inventivité de Gaston trouve à s'exprimer. S'il invente notamment une minuscule tondeuse pour pouvoir tondre la pelouse de sa tante Hortense sans couper les jolies pâquerettes, il est surtout recruté par Greenpeace afin de saboter les baleiniers, en faisant fuir les cétacés à l'aide de son gaffophone¹³ posté à l'avant d'un zodiac.

Dernier exemple, Gaston et ses amis se lancent dans ce qui fut appelé la « Guerre des parcmètres », et s'attaquent par tous les moyens possibles et imaginables aux « affreux mange-frics ». Robot-tronçonneuse, robot lanceur d'acide, parcmètres montés sur pied en caoutchouc (qui deviennent des punching-balls) ou transformés en distributeur de chewing-gums : l'imagination et la créativité montent aux barricades de cet étonnant conflit, sur fond de sabotage direct !

Poésie du sabotage

« Les vrais dessinateurs à la plume sont des improvisateurs. En apparence plus superficiels que les peintres, ils s'approchent pourtant en réalité bien plus près de la vie¹⁴. » André Franquin (1924-1997) était de ceux-là. Sous sa plume, et à travers l'alter-ego de papier que fut Gaston, Franquin a retouché



© Franquin - Dupuis

11. Tome 14, *La saga des gaffes*, Dupuis, 1982.

12. Tome 13, *Lagaffe mérite des baffes*, Dupuis, 1979.

13. Terrible instrument de musique dont les vibrations font s'effondrer les plafonds ! À noter que l'appellation « gaffophone » est issue des collègues de Gaston, celui-ci ne la cautionnant pas.

14. Alfred KUBLIN, *Le travail du dessinateur*, Paris, Allia, 2015, p. 72.

son univers, à commencer par son environnement de travail : la rédaction de *Spirou*. Avec lui, il questionne et moque l'autorité souvent tatillonne et parfois étouffante du monde de l'entreprise, mais aussi, plus largement, celle des puissants en uniforme ou en costume-cravate. Hacker avant la lettre¹⁵, il détourne des objets de leur usage initial pour leur en trouver des nouveaux davantage créatifs, offensifs ou poétiques. Il substitue la notion de jeu à celle de travail, la notion de créativité à celle de routine et la notion d'imaginaire à celle de productivité. Tout cela sur papier, d'un trait de crayon qui verra une évolution flagrante de la ligne claire un peu rigide des débuts à une fantastique explosion de tourbillons et de mouvements irrésistibles qui emportent tout sur leur passage¹⁶.

Pour Gaston, comme pour Franquin, le labeur ne mérite pas que l'on dérange

baleine). En cela, il est un optimiste et un rêveur qui, contrairement à Bartleby, parvient à se maintenir en décalage vis-à-vis du système – et même à agir sur lui – sans y entrer complètement, et donc sans que celui-ci le détruise. À l'instar de son chat et de sa mouette, Gaston devient un élément constitutif de son environnement (le bureau, la rédaction, et donc le monde du travail), mais dont la nature profonde empêche irrémédiablement qu'on l'y intègre totalement. Il reste, envers et contre tout, ce grain de sable dans la mécanique, ce caillou dans la chaussure, cette peau de banane glissée sous le pied de M. De Mesmaeker, Prunelle et les autres...

Héros sans emploi, peut-être...
mais héros, certainement ! ●

15. Voir l'article de Jennifer Devresse en page 46 du présent numéro.

16. À ce sujet, et en particulier la figure tourbillonnante et saboteuse par excellence qu'est le chat de Gaston, voir : Pascal Robert, « Traits d'humour, ou l'ironie du trait chez André Franquin, Marion Montaigne et Christophe Blain », in *Sociétés & Représentations*, 2019/1 (n°47), pp. 197-214.



© Franquin - Dupuis

un chat qui dort paisiblement sur ses genoux. Et à ceux qui rêveraient d'un système bien rangé, ordonné et efficace, il oppose une vision empreinte d'une liberté un peu folle, d'une poésie douce et d'une indéniable énergie optimiste. Car Gaston, même si sa maladresse et son enthousiasme peuvent provoquer des catastrophes, souhaite rendre le monde meilleur, quitte pour cela à saboter, consciemment ou non, ce qui est perçu comme des oppressions (le rythme de travail) ou des injustices (la chasse à la

Sabotage au procès d'Auschwitz ?

Par Jean-Louis Rouhart

Il peut paraître étonnant d'évoquer une tentative de sabotage de la part d'un juge professionnel en charge d'une procédure pénale¹. C'est pourtant ce motif qui a incité des parties civiles, ainsi que deux ministères publics différents, à introduire entre 2015 et 2017 pas moins de six requêtes en récusation visant un juge d'un tribunal de Neubrandenburg (RFA) et ses deux assesseurs. Le même chef d'accusation les a conduits par la suite à entamer des poursuites judiciaires à l'encontre du juge.

Il était reproché aux membres de ce tribunal d'avoir délibérément entravé le bon déroulement de la Justice, lors d'un procès intenté à un ancien SS du camp d'Auschwitz-Birkenau, Hubert Zadke. Celui-ci comparaisait pour complicité d'assassinat de 3 681 Juifs ; en sa qualité d'infirmier, il aurait assisté les médecins chargés de « sélectionner » les déportés envoyés à la mort, manipulé du *zyklon B* et même pratiqué des euthanasies sur des détenus. Le tribunal en question aurait tardé à entamer la procédure contre ce prévenu, tenté à plusieurs reprises, pour des motifs purement procéduriers², d'écarter des parties civiles de la procédure malgré les injonctions d'une instance juridique supérieure³. Ultérieurement, il se serait opposé à ce que l'avocat des parties civiles ait accès au dossier et puisse informer ses clients, deux frères polonais survivants de l'Holocauste résidant aux États-Unis, du déroulement du procès. Ces personnes auraient pourtant voulu témoigner de l'assassinat de leur maman, gazée dès son arrivée au camp d'Auschwitz-Birkenau et auraient souhaité obtenir une traduction en anglais de l'acte d'accusation. Après chaque requête en récusation visant son tribunal, le

juge suspendit la procédure afin, selon l'avocat des parties civiles, de faire traîner celle-ci en longueur et d'éviter ainsi que l'accusé, d'un âge très avancé (96 ans à l'époque du procès), ne subisse une condamnation. Il est vrai qu'entre la date d'ouverture du procès en février 2015 et janvier 2018, soit en l'espace de trois ans, quatre jours seulement furent réservés à des audiences et il est aussi avéré que le procès ne dépassa pas le stade de la lecture de l'acte d'accusation.

Suite à ces faits, d'aucuns soulevèrent la question de savoir si le tribunal avait eu l'intention, pour une raison ou une autre, de saboter⁴ la procédure, de la boycotter⁵, de faire obstruction à celle-ci⁶ et se demandèrent si le droit avait été bafoué⁷. Des commentateurs parlèrent d'un « scandale »⁸, d'un « cauchemar »⁹ pour les survivants d'Auschwitz, d'un manque de neutralité¹⁰.

L'affaire suscita un certain émoi dans les milieux judiciaires allemands. D'abord, le fait que c'était la première fois en RFA qu'un juge d'une Cour de justice était poursuivi pénalement pour avoir empêché le bon déroulement d'un procès était interpellant¹¹. Ensuite,

1. Le titre du présent article est la traduction de celui, en allemand : « Sabotage bei Auschwitz-Prozess? », *Deutsche Welle* (DW), daté du 11 avril 2017 : <https://www.dw.com/de/sabotage-bei-auschwitz-prozess/a-38384851>. Disponible en anglais sous le titre « Judge accused of sabotaging Auschwitz trial » : www.dw.com/en/

2. Le tribunal a évoqué par exemple le fait que les noms des parties civiles ne figuraient pas sur les listes des arrivées des déportés qui ont été annexées à l'acte d'accusation. Pour l'avocat des parties civiles, l'important était que les deux survivants aient été détenus et enregistrés dans le camp d'Auschwitz-Birkenau du 15 août au 14 septembre 1944.

3. La Cour d'Appel du Land Mecklenburg-Vorpommern, siégeant à Rostock (Oberlandesgericht Rostock).

4. Voir les articles cités plus haut, ainsi que la « Lettre ouverte dans le procès à l'encontre du membre de la SS Hubert Zadke à Neubrandenburg » (*Offener Brief zum Verfahren gegen den ehem. SS-Angehörigen Hubert Zadke in Neubrandenburg*), transmise en avril 2017 à la Cour régionale (Landgericht) de Neubrandenburg et reproduite en ligne : <https://www.change.org/>

5. Per Hinrichs, « Neubrandenburger Auschwitzprozess macht Rechtsgeschichte » (« Le procès d'Auschwitz fait date dans l'histoire du droit ») in *Welt am Sonntag*, 25 juin 2017 : www.welt.de

6. « Lettre ouverte », *op. cit.*

7. *Idem*

8. Per Hinrichs, « Wenn der Richter selbst Gegenstand von Ermittlungen wird » (« Quand le juge devient lui-même l'objet d'enquêtes ») in *Welt am Sonntag*, 10 avril 2017 : www.welt.de

9. Comité International d'Auschwitz, cité dans la Lettre ouverte, *op. cit.*

10. Per Hinrichs, « Wenn der Richter... », *op. cit.*

11. *Idem*



l'absence manifeste de volonté du tribunal de mener la procédure à son terme ne manqua pas de faire réagir ceux qui avaient déploré dans le passé le peu d'empressement de la République Fédérale d'Allemagne à poursuivre les criminels nazis. C'est ainsi qu'une pétition¹², ayant recueilli 39 330 signatures, notamment d'anciens concentrationnaires et de responsables de mémoriaux de camps de concentration, fut transmise en avril 2017 au juge Klaus Kabisch et ses assesseurs afin que le procès interrompu puisse reprendre sans délai. Les signataires rappelèrent qu'en vertu d'une ordonnance de la Cour Fédérale (Bundesgerichtshof), en date du 20 septembre 2016, il ne pouvait y avoir de prescription pour les crimes commis par les nazis dans les camps de concentration et d'extermination¹³. Par ailleurs, le fait que ni l'âge des accusés, ni leur état de santé, ne devaient constituer un obstacle au déroulement de la procédure était attesté par des précédents, notamment les procès de John Demjanuk, condamné en 2011 à l'âge de 92 ans par un Tribunal de München en tant que garde du camp de Sobibor, et celui plus récent d'Oskar Gröning, le « comptable d'Auschwitz »,

condamné en 2017 à l'âge de 94 ans par un tribunal de Karlsruhe à quatre ans d'emprisonnement.

Le juge Kabisch et ses deux assesseurs, présumés d'avoir fait preuve d'un manque d'impartialité, furent dessaisis de l'affaire et remplacés. L'enquête du ministère public de Stralsund à l'encontre du juge fut suspendue en 2018¹⁴. Malgré les exemples des procès précédents, la nouvelle Chambre de la Cour régionale de Neubrandenburg mit fin en 2017 aux poursuites contre l'ancien infirmier, en raison de son état de santé (démence avancée)¹⁵. Celui-ci décéda en juillet 2018. Quant à Walter Plywaski, un des deux frères et partie civile, il mourut en janvier 2021.

Ainsi se termina le dernier procès d'Auschwitz, entaché du soupçon d'avoir fait l'objet d'un sabotage. ●

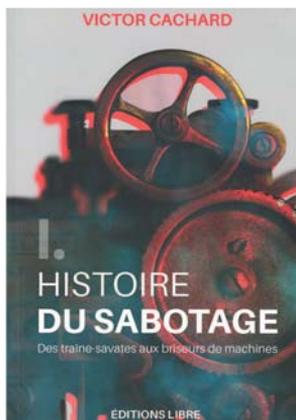
12. Lettre ouverte, *op. cit.*

13. *Idem*

14. LTO (Legal Tribune Online), « Keine Rechtsbeugung im Neubrandenburger Auschwitz-Prozess » (« Le Droit n'a pas été bafoué au procès d'Auschwitz de Neubrandenburg »), 22 janvier 2018 : www.lto.de

15. Voir Tom Fugmann, « Auschwitz-Prozess eingestellt: Recht gebeugt? » (« Le procès d'Auschwitz arrêté : le droit bafoué ? ») : www.ndr.de. Voir aussi en français : « Allemagne : arrêt des poursuites contre un ex-infirmier d'Auschwitz » : www.parismatch.com.

RAYONNANT



Si on peut faire remonter les actions de sabotage à une vieille humanité, c'est sans doute qu'elles se sont développées au rythme de la mise en place d'instruments de pouvoir et d'outils de mesure, de contrôle et d'exploitation. C'est en tout cas ce que tente de retracer rigoureusement Victor Cachard, dans un livre au propos tant historique que politique et philosophique sur les structures de domination. En passant par la Mésopotamie avec le passage à l'écriture comme méthode de comptabilité, le Moyen Âge avec l'invention de l'horloge et de la mesure du temps de travail, mais aussi au travers de l'édification de dispositifs architecturaux qui militarisent les territoires, il remonte progressivement jusqu'à notre époque et nous dépeint « la résistance du corps à sa mécanisation », nous offrant au passage une définition fouillée du sabotage et de nombreux exemples.

Le 2^e tome sort en ce joli mois de mai...

Éd. Libre, 2022



« À quel moment nous déciderons-nous à passer au stade supérieur ? »

Un livre comme une claque qui déploie un propos vigoureux, documenté et radical sur l'activisme dans le cadre de la crise environnementale, amenant notamment la réflexion sur la question du respect de la propriété privée et de l'usage (ou non) de la violence dans les mouvements militants, rappelant à cet égard que les luttes historiques prises en exemples par de nombreux collectifs d'activistes ont pu profiter de franges plus radicales qui agissaient à leur marge et dont l'action a conduit à faire entendre les revendications. Un propos qui par ailleurs rappelle l'État à ses responsabilités et les (ultra-)riches à leur « capacité inégale à polluer », contrebalançant ainsi les discours de « sobriété » imposée qui plongent des populations entières dans l'anxiété et la culpabilité.

Un livre pour « rompre le charme » et « combattre le désespoir », un livre d'intérêt public !

Éd. La Fabrique, 2020

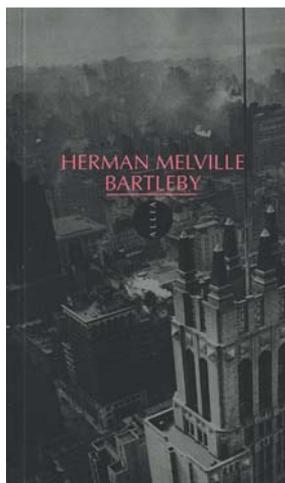
RAYNAGE

 Par **Gaëlle Henrard**

DOMINIQUE
BOURG & JOHANN
CHAPOUTOT
**« CHAQUE GESTE
COMPTE »**
MANIFESTE CONTRE L'IMPUISSANCE
PUBLIQUE



3,90€ / N°44



« Jamais la puissance publique n'aura à ce point démissionné devant les enjeux vitaux, pour aujourd'hui et pour demain. »

Ramassé en 60 pages, le constat sur la crise environnementale par un philosophe spécialiste de l'environnement et un historien de l'Allemagne et de la modernité occidentale. En résumant sans appel le désastre écologique dans lequel nos États s'enferment, animés qu'ils sont d'une pensée « illimitiste », les deux auteurs fustigent le discours d'impuissance publique mais plus encore le « sabotage de la vie » (et de la démocratie) dans lequel s'obstinent nos dirigeants politiques au mépris du temps qui passe et des populations qui ont et auront à en subir les conséquences. Qui sont donc les saboteurs ?

Coll. TRACTS, Gallimard, 2022

« Bartleby, (...) promettez-moi que d'ici un jour ou deux, vous allez commencer à vous montrer un petit peu raisonnable : promettez-le-moi Bartleby. – Pour le moment je préférerais ne pas être un petit peu raisonnable », fut sa réponse, douce comme un cadavre. »

Un texte du 19^e siècle qui nous rapporte bien un certain esprit du sabotage, un mode d'action tout simple, aux allures modestes et accessibles, mais diablement désarmant, ou comment dire presque oui et presque non. Un imparable « *I would prefer not to...* », à tester à l'envi...

Éd. Allia, 2021 (1^{ère} publication en 1853)

« Je conseille de rompre avec l'État
tant qu'il hésitera à faire son devoir. »
(Henri David THOREAU)

« Le saboteur sait que tout fonctionnement porte en lui la possibilité de la panne. Les grandes machineries sont vulnérables, il suffit de trouver le point où ça coince. »

(Grégoire CHAMAYOU)

« Après avoir examiné et épuisé toutes les formes d'action possibles, dont la participation à des réunions publiques, la collecte de signatures (...), la désobéissance civile, les grèves de la faim, les manifestations et les rassemblements, les boycotts et les campements, nous avons constaté l'incapacité évidente de notre gouvernement à entendre les revendications populaires. » (Jessica REZNICEK et Ruby MONTROYA)



« Les abus de repos sont bien des formes non violentes de sabotage. »

(Victor CACHARD)

« Bartleby, (...) promettez-moi que d'ici un jour ou deux, vous allez commencer à vous montrer un petit peu raisonnable : promettez-le-moi Bartleby. – Pour le moment je préférerais ne pas être un petit peu raisonnable », fut sa réponse, douce comme un cadavre. »

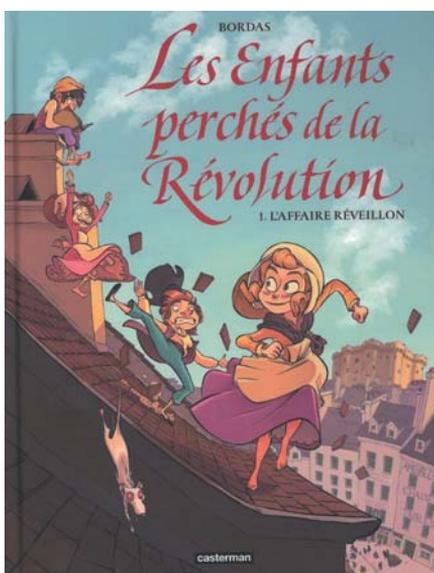
(Herman MELVILLE)

« Le sabotage peut se pratiquer doucement, délicatement même. »

(Andreas MALM)

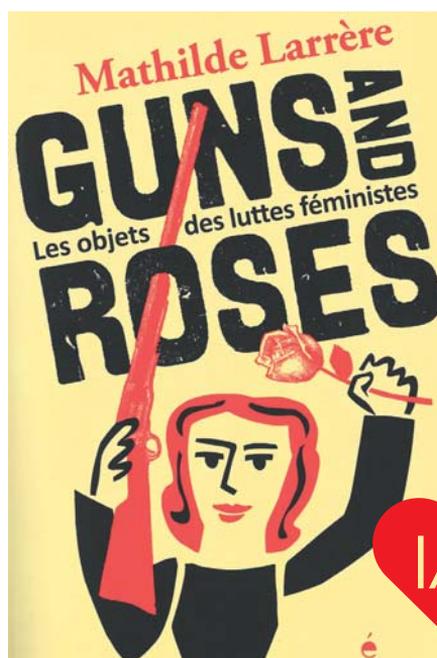


4^e de CO



Après *La guerre des Lulus*, *Les enfants de la résistance...* Casterman lance une nouvelle série historique dont les enfants sont les héros ! Mais pour celle-ci, bye bye le XX^e siècle, le dessinateur Bordas nous entraîne dans le Paris de 1789, à l'aube de la Révolution. Dans ce premier tome, nous suivons Michel, un jeune garçon qui va être happé par ce bouillonnant contexte...

Casterman, 2023



En partant des objets pour raconter l'histoire des luttes féministes, Mathilde Larrère ancre ces dernières dans le quotidien, les inscrit dans nos corps et nos maisons et leur donne, ce faisant, une force renouvelée. Glisser les mains dans les poches de son pantalon redevient politique !

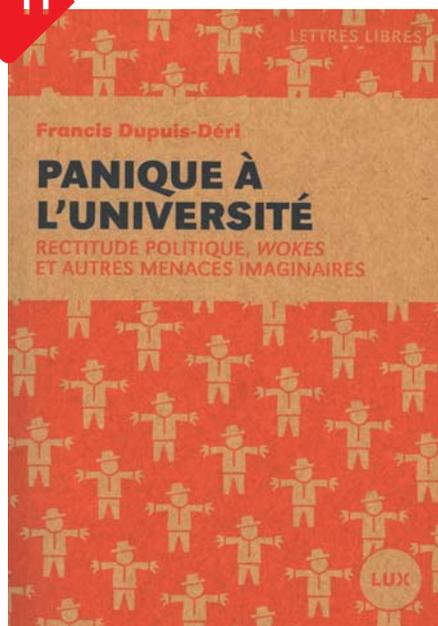
Éditions du Détour, 2022

La Bibliothèque George Orwell présente

OUV

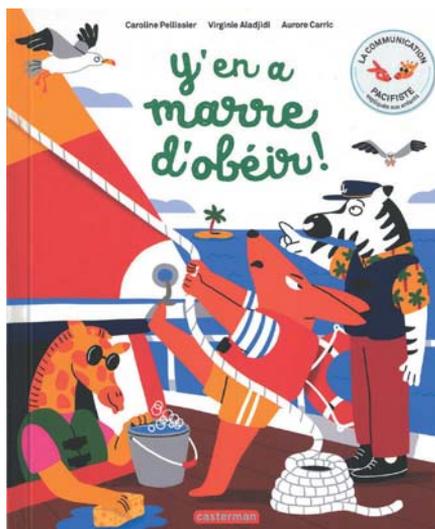
par **Jérôme Delnooz,**
Tamara Hannay
et **Michel Recloux**

I/I/I



Francis Dupuis-Déri répond à ceux qui crient – depuis la vaste tribune publique qui est pourtant la leur – que les minorités (féministes et antiracistes principalement) voudraient les priver de leur droit à la parole et qu’elles ont déjà conquis l’Université. Il analyse notamment les cursus effectivement proposés par celle-ci et l’histoire de ses luttes internes historiques, mais aussi l’histoire plus générale et la sociologie des « paniques morales ».

Lux, 2022



Si on ne peut qu’adhérer au souhait de la collection de vulgariser la communication pacifiste à destination des enfants, on regrette pour notre part que cela se fasse, dans cet album en particulier, avec l’objectif de rendre les personnages « prêts à écouter les ordres »...

Casterman, 2022

EN LUTTE ! CARNET DE CHANTS

Étienne Augrès, Julien Blottière,
Jean-Christophe Bledrich, Véronique Sorrent



Quoi de mieux qu'une chanson entonnée ensemble pour s'unir dans la résistance face aux dominations ? Sont regroupées ici 24 chansons de combat pour les femmes, l'égalité sociale, le respect de toutes et tous, une vie meilleure ... 24 chants historiques, *Bella Ciao*, *Ah ! Ça ira*, plus récents, *Saigon Bride*, *Porcherie*, ou contemporains, *Jeunesse du monde*, *Balance ton quoi*, et d'autres.

Ce très beau choix, qui donne envie d'organiser un karaoké dans l'espace public, est issu du site « l'histgeobox », un blog dont « l'objectif est de vous faire découvrir les programmes d'histoire et de géographie par la musique ».

Éditions du Détour, 2022

Sous la direction de
FRANÇOIS BURGAT
et MATHIEU REY

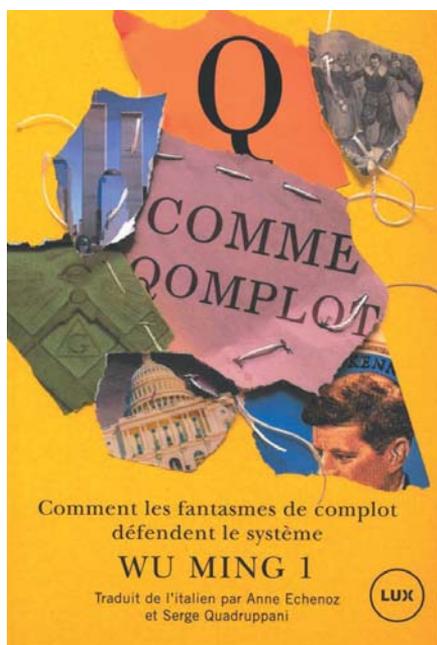
HISTOIRE DES MOBILISATIONS ISLAMISTES

XIX^e-XXI^e SIÈCLE



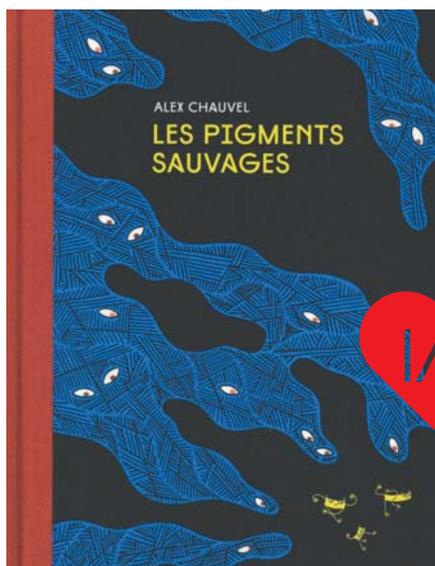
L'Islam politique. Ce concept nous évoque probablement beaucoup de choses : République islamique d'Iran, Frères musulmans, Daech... En proposant une histoire sociale et politique globale des mobilisations islamistes, les auteur.e.s de cet ouvrage prennent du recul par rapport à nos perceptions présentes, à nos tentatives de catégorisation peut-être trop immédiates. Avec cette approche diachronique, ils souhaitent montrer que l'islamisme est un long processus qui s'est structuré depuis le XIX^e siècle, s'inscrivant dans les grandes mutations socio-économiques et politiques de son temps, en interaction profonde avec l'Occident, mais répondant aussi à des spécificités autochtones. De l'Algérie à l'Indonésie, en passant par le Nigéria et l'Iran, un tour du monde en compagnie de spécialistes de la question !

CNRS éditions, 2022



Ou Q comme Qanon... Le contexte COVID a particulièrement mis en lumière cette nébuleuse conspirationniste. L'énigmatique Wu Ming 1 part de cet exemple emblématique pour déconstruire plus largement le complotisme contemporain. L'originalité de son propos réside dans le fait de montrer que ce phénomène politique puise ses racines et sa force dans un puissant sens de la narration (toxique) inspiré notamment de la culture populaire. C'est à travers ce prisme fictionnel – augmenté de points de vue sociologiques, psychologiques et historiques – qu'il décrypte le complotisme et... invite à le combattre, lui pour qui « la littérature a un rôle fondamental à jouer contre la haine et le mensonge ».

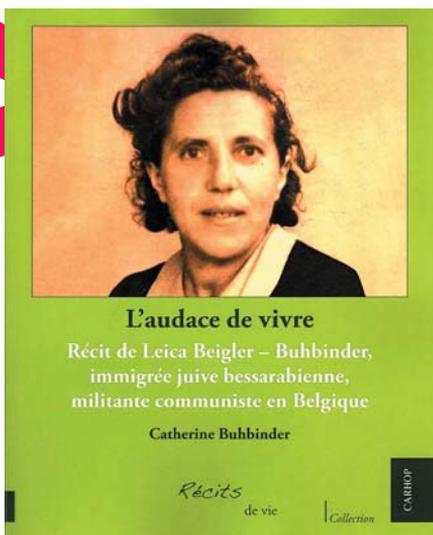
Lux, 2022



Prenez un peu de microbiologie, d'histoire des mythes, d'histoire tout court, d'anthropologie et de politique ; agrémentez de minimalisme graphique ; mélangez le tout ; et vous obtenez cette détonante bande dessinée d'Alex Chauvel ! Dans celle-ci, il nous narre les aventures de Pyrite, Topaze et Corail, trois parasites parias dans leur système microscopique, « qui profitent de l'effondrement de leur civilisation pour changer à jamais leur condition et provoquer l'avènement d'un nouvel ordre social rêvé. C'est sans compter sur la puissance des mythes fondateurs de toute société... » À partir de son univers imaginaire bien étoffé, Chauvel amène à penser la complexité du monde depuis l'infiniment petit... Original !

The Hoochie Coochie, 2022

de COVID



L'Histoire se compose d'histoires et ce livre montre l'importance des archives familiales. Ici, une petite-fille nous raconte la vie de sa grand-mère enregistrée sur cassettes audio. Récit de Leica Beigler-Buhbinder, Juive ayant fui les pogroms russes au début du siècle passé. Face à l'occupant nazi, elle participe à la résistance via le service Solidarité juive du Comité de Défense des Juifs en Belgique. L'autrice n'a pas modifié le témoignage mais y apporte les informations nécessaires à la compréhension de cette époque.

Carhop, collection Récits de vie, 2021



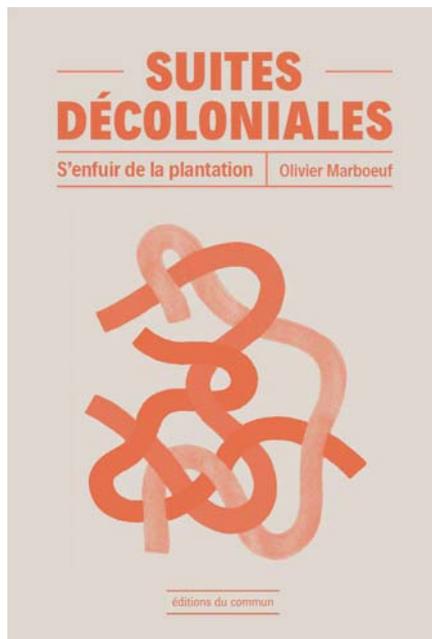
La guerre fait de nombreuses victimes, les enfants n'y échappent pas. Mais ils y sont aussi des acteurs. Les historiens de ce numéro racontent de quelle manière : journaux intimes, dessins, des témoignages à « hauteur d'enfant ». Il y est aussi question de la macro-histoire, celle qui montre comment les institutions se créent pour aider les enfants séparés de leur famille. « Les historiens mettent au jour de jeunes individus et leur capacité d'agir dans l'expérience de la rupture, bien au-delà d'une histoire des adultes parlant d'eux et pour eux ».

Revue d'histoire de l'enfance irrégulière, n°24, Anamosa, 2022



Nouvel opus de l'« encyclopédie » des éditions Anamosa : ces mots « décolonial » ou « décolonialisme », des mots omniprésents dans les discours politiques, citoyens et engagés de ce début de 21^e siècle. Mais de quoi parle-t-on ? De quoi décolonialisme est-il le nom ? Est-ce un mot qui divise ou qui unit ? N'est-il que militant ou peut-il être académique ? Est-ce une idéologie insidieuse qui voudrait la fin de la République ? Suivez l'auteur pour avancer dans ce labyrinthe de sens.

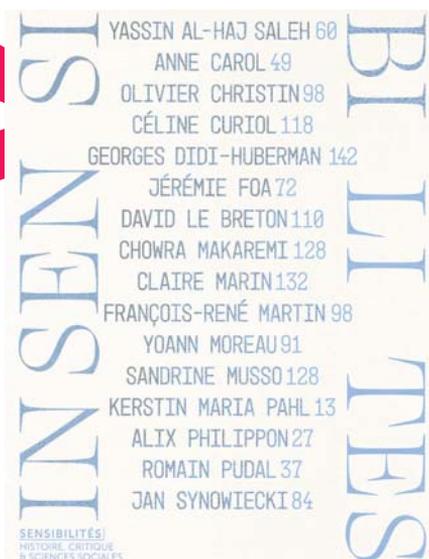
Anamosa, 2022



« À travers ce travail, l'auteur tente de se défaire des apparences et ainsi essayer de comprendre les ressorts d'une décolonisation de façade qui trouvent des prises particulières dans le contexte français notamment. *Suites décoloniales* est un manifeste pour des nouvelles scènes politiques de l'art. »

Composer de différents textes dont des contes et une interview, cet essai, poétique et romancé, parle de la décolonisation de la culture et des arts en France au travers de son héros, Conteur, qui fuit la plantation.

Éditions du commun, 2022



Pour son 11^e numéro, cette revue qui explore les ressorts sensibles de la vie sociale se penche sur les insensibilités. Et si l'insensibilité n'était pas seulement le négatif du sensible, une absence de, mais aussi une manière d'être en soi, interrogeable en tant que telle ?

Anamosa, 2023

Retrouvez ces livres à l'emprunt
à la Bibliothèque George Orwell
des Territoires de la Mémoire.

Plongez au cœur des combats
pour une société
plus juste et plus solidaire !

EN LUTTE

Histoires d'émancipation



Une exposition permanente

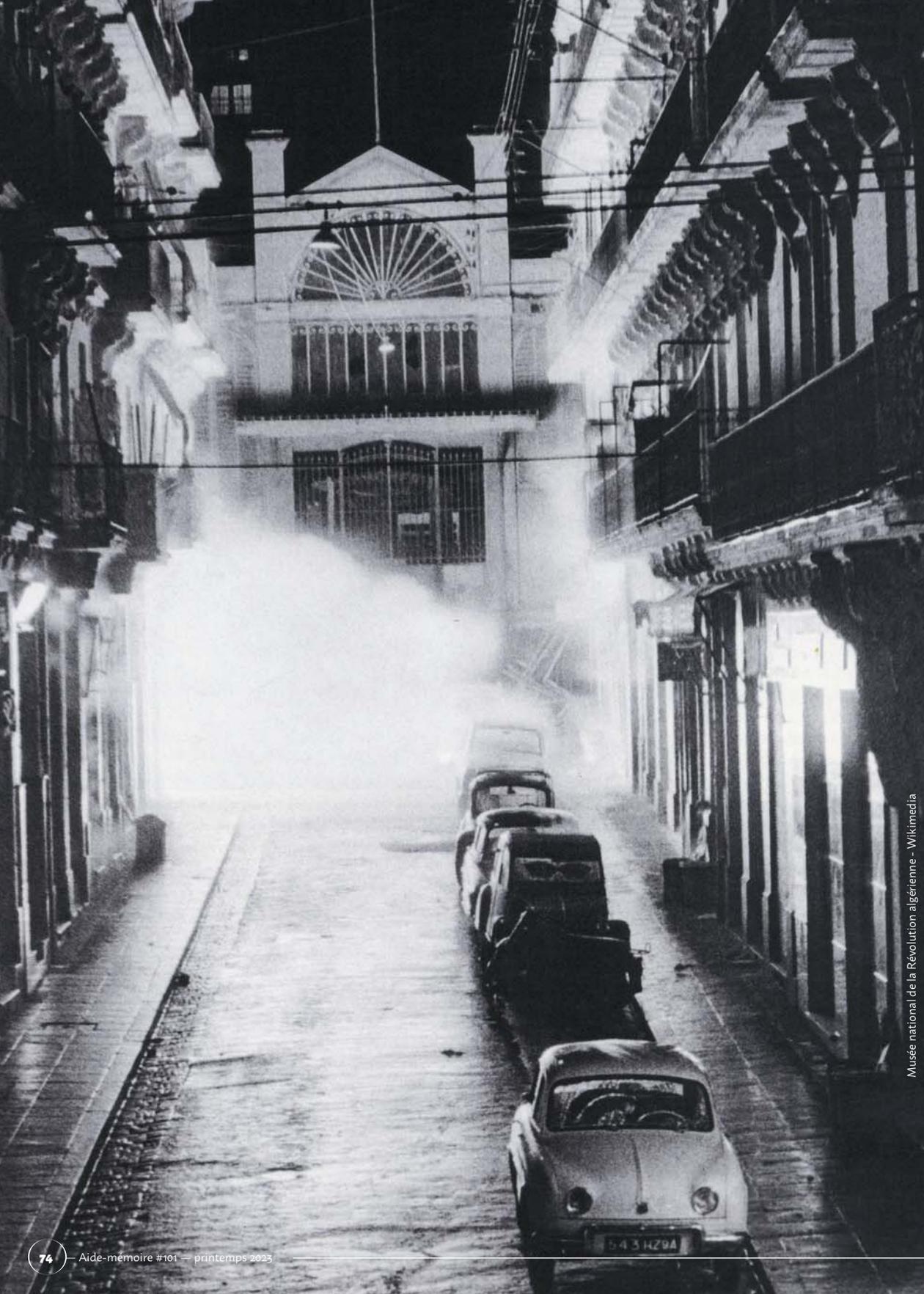
LA CITE MIROIR
SAUVENIÈRE

Place Xavier Neujean, 22 • 4000 Liège



www.calliege.be • info@calliege.be

libres ensemble



L'Algérie française, un symbole de l'extrême droite

Par **Julien Dohet**

28 juin 2022, Palais Bourbon, siège de l'assemblée parlementaire française. 89 député·es du Rassemblement National¹ prennent place suite aux dernières élections législatives. Une percée historique. Le député RN des Bouches du Rhône José Gonzalez, 79 ans, prononce comme doyen de l'assemblée le discours d'ouverture. Un discours à la gloire de l'Algérie française et qui vise à réhabiliter l'OAS, l'organisation armée secrète, groupement terroriste ayant voulu s'opposer par tous les moyens et jusqu'au bout à l'indépendance de l'Algérie. Avec ce discours, le vernis de respectabilité que tente de se donner le RN craquait déjà. En effet, comme nous allons le voir avec les deux ouvrages analysés ci-dessous, l'Algérie française a été un thème particulièrement mobilisé par l'extrême droite.

Un témoignage « neutre »

En 1956, alors que la guerre d'Algérie n'en est encore qu'à ses débuts, *Rivarol*, hebdomadaire d'extrême droite créé 5 ans plus tôt et existant toujours aujourd'hui, publie le livre d'un simple instituteur de la campagne algérienne se présentant comme le relais de ce que pensent tout bas les Français vivant en Algérie. Au-delà d'une chronique des combats et d'une dénonciation de l'inefficacité de l'armée française, qui au fil des pages, se mue en une colère qui appelle clairement à l'action armée et à la violence contre un gouvernement considérée comme lâche : « Vous êtes des traîtres, passibles de la peine de mort² », cet ouvrage est éclairant quant à la vision colonialiste de son

auteur : « (...) nous ne sommes pas en terre arabe, nous sommes chez nous et c'est tout. Voilà ce qu'il faut dire, voilà ce qu'il faut affirmer très simplement (...) L'Algérie est nôtre parce qu'elle est nôtre, parce que nous l'avons conquise et surtout parce que nous la garderons. C'est l'avenir qui fonde le présent : notre droit de possession (...) Ici, la France est chez elle. Notre droit est celui du fait » (p.34). Un fait d'autant plus légitime qu'« il serait aisé de montrer à un esprit averti et surtout impartial qu'un Arabe ne cultivera pas deux hectares de terre si un seul lui suffit pour vivoter, car il préfère avoir l'air misérable que de s'astreindre à travailler » (p.19). L'auteur multiplie les clichés racistes sur la fainéantise, la polygamie, le danger de l'islam... En conséquence : « Le droit

1. Voir « Retour sur le discours du fondateur de la dynastie Le Pen » in *Aide-mémoire* n°56 d'avril-juin 2011.

2. *Nous devons rester en Algérie parce que nous y sommes. Témoignage d'un instituteur du « bled »*, Paris, Rivarol, (1956), p.136.

du colon à sa terre est inaliénable (...) Et puis, répétons-le, nous n'avons nullement besoin de l'approbation des Musulmans pour demeurer en Algérie. Si nous sommes coupables, ce n'est pas devant le peuple arabe, mais devant Dieu. Le peuple arabe n'a pas à juger de la légitimité de notre présence, mais à l'accepter » (p.37). Et d'enfoncer le clou : « Suis-je colonialiste ? Non, car on ne peut être colonialiste que dans un pays qui n'est pas le sien. Or l'Algérie est mon pays, tout comme la Provence ou le Bordelais. Suis-je réactionnaire ? Ah certes oui ! Et avec quelle conviction ! De plus en plus consciemment, de plus en plus raisonnablement, de plus en plus fortement » (p.39).

Au fil des pages, notre « simple instituteur » reconnaît donc assez vite être un catholique réactionnaire pour qui « il faut obéir aux autorités établies tant qu'elles ne violent pas les lois naturelles autant dire religieuses » (p.90). Référence aux lois naturelles, mais aussi petite touche d'antisémitisme quand il parle de la « vraie » France qui « (...) n'est pas le Juif Mendès, qui se fait appeler France ; elle n'est pas la face de Chinois nommé Reynaud » (p.123). Notre simple citoyen se montre particulièrement opposé à la République et à l'héritage de la Révolution française, y compris dans sa mission d'instituteur : « La honte, pourtant, de devoir leur apprendre chaque année la Grande Révolution, de leur parler de la Terreur et des 20.000 assassinés dont 17.000 ouvriers et paysans ; la honte de n'avoir à exalter que les révoltes (les trois Glorieuses !), la désobéissance et les révolutions de cabaret » (p.21). Mais plus encore, à partir de là il s'interroge sur la légitimité du gouvernement vu que, de son point de vue, depuis 1789, il n'y a plus de lien entre légalité et légitimité car c'était Dieu qui faisait cette unicité. Et de servir le couplet de l'extrême droite visant à réhabiliter la Collaboration et le régime de Vichy qu'il considère comme légal : « Dira-t-on que le gouvernement de

Pétain était nocif et qu'il apportait le mal, qu'il amoindrissait la France ? C'est un sujet de discussion, ce n'est pas une évidence et tout dépend du point de vue auquel on se place (...) Et puis, que dire de la nocivité des gouvernements et du régime qui nous ont été imposés depuis 1945 ? La République des vendus et des camarades (...) Illégitime cette République manifestement ! » (p.88)³. Cette République qu'il rejette clairement, en ce compris le suffrage universel : « La République, votre République des prébendes, nous ne voulons plus en entendre parler (...) La démocratie ? (...) le suffrage universellement bête ? La liberté ? Celle des tueurs de la libération, la liberté des femmes tondues, des exécutés en douce, des corbeaux repus sur la charogne (j'entends leur vol noir... noir !). La fraternité ? Celle des détenus politiques, celles des prisons, celles des indignes nationaux, celle des spoliés dont les biens vous ont engraisés ? » (p.131)

Rien d'étonnant donc de lire que ce « simple instituteur » n'est pas si neutre politiquement : « Bien sûr, je l'avoue, j'ai reçu une formation "Action Française" – je n'en ai pas honte – et j'étais royaliste (je le suis encore) » (p.119)⁴, ni qu'il ait eu un parcours bien connu quelques années auparavant : « En 1945, nous aurions voulu travailler pour notre pays. Même si nous avions été "pétainistes" ou l'étions encore – et nous ne le regrettons pas – nous étions prêts à travailler sous votre direction (...) Nous étions prêts à nous aimer, entre Français, à marcher ensemble, vers le même but ; vous avez installé la Terreur et 105.000 morts crient contre vous, pour l'éternité ; vous nous avez appris à faire bande à part pour sauver nos vies (...) » (p.128)⁵. Ainsi nous le voyons, le défenseur de l'Algérie Française est clairement un fasciste des années 30-40 n'ayant pas digéré la répression subie à la Libération et n'ayant rien renié de ses convictions⁶.

3. Voir Le « "résistantisme", un équivalent au négationnisme » in *Aide-mémoire* n°44 d'avril-juin 2008, « De la nuance entre droite radicale et extrême droite » in *Aide-mémoire* n°77 de juillet-septembre 2016, et « Faire don de sa personne » in *Aide-mémoire* n°86 d'octobre-décembre 2018.

4. Voir « De l'inégalité à la monarchie » in *Aide-mémoire* n°33 de juillet-septembre 2005.

5. Voir « L'histoire est incomplète sans le témoignage des perdants » in *Aide-mémoire* n°73 de juillet-septembre 2015.

6. Voir « La cohérence d'un engagement » in *Aide-mémoire* n°40 d'avril-juin 2007.



© Colonel Château-Jobert

La lutte armée sous la protection du Sacré-Cœur

C'est après la fin de la guerre d'Algérie que Claude Mouton publie le témoignage de ses plus de cinq années de lutte clandestine. Né en 1932 en Algérie, Mouton est, jusqu'à aujourd'hui, un militant de l'extrême droite catholique traditionaliste⁷. Durant la guerre d'Algérie, il rallie un groupe qui considère l'OAS comme manipulée par le pouvoir. Il faut dire que Mouton est un adepte du complotisme qui est pour lui l'explication de la « trahison républicaine » faisant que l'armée se montre incapable de vaincre une troupe de va-nu-pieds. « Sur la route de l'Europe supra-nationale, il (De Gaulle) s'était brusquement arrêté. Les forces occultes, qui l'avaient mis au pouvoir en profitant du sursaut du 13 mai 1958, étaient en

train de l'abandonner. Il aurait bientôt l'envers de la médaille : le 13 mai 1968⁸ », et de voir dans ces forces occultes l'œuvre du Diable : « Je le répète, c'est le jour même où l'Algérie fut perdue que les évêques permirent l'abandon de la soutane. On peut facilement vérifier

cette synchronisation. Non, la réforme n'est pas une réforme voulue par l'Église elle-même, c'est quelque chose qui lui est suggérée par un cerveau occulte et destructeur » (p.104). Il rallie donc Le Mouvement populaire du 13-Mai, dit le MP-13, de Robert Martel. Un mouvement qui prend comme emblème le Sacré-Cœur et dont Dominique Venner⁹ fera aussi partie. Mouton sera aussi membre du Mouvement Contre-Révolutionnaire (MCR) du Colonel Château-Jobert dont le *Manifeste politique et social*¹⁰ l'a particulièrement marqué.

Mouton s'engage donc dans la lutte clandestine en Algérie : « déjà, j'avais été mêlé aux journées de mai 1958 et aux barricades du 24 janvier 1960. Mais je n'avais pas été satisfait (...) Voilà que je percevais la discordance entre le règne de Dieu et la volonté de l'homme. Il me fallait l'harmonie, la

7. Voir « La Loi du décalogue » in *Aide-mémoire* n°64 d'avril-juin 2013.

8. Claude MOUTON, *Conte d'un clandestin*, St-Général, Editions Saint-Michel, (1971), p.70 Voir « La vision complotiste de l'extrême droite » in *Aide-mémoire* n°85 de juillet-septembre 2018.

9. Voir « Un rebelle d'extrême droite » in *Aide-mémoire* n°90 d'octobre-décembre 2019.

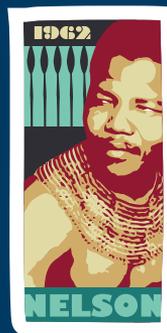
10. Voir « La pensée «contrerévolutionnaire» » in *Aide-mémoire* n°36 d'avril-juin 2006.

belle harmonie entre l'homme et son dieu créateur. J'aspirais confusément à l'état contrerévolutionnaire, à la limpidité de l'Évangile, à la paix sociale, à la complémentarité des efforts, à l'authenticité du Bien commun » (p.17). Un travail intense d'organisation et de propagande est mené pour infiltrer l'armée et y créer un réseau. Mais la répression est sévère : « Je choisis le 15 août pour placer mon départ sous la protection de la Sainte Vierge. Cela faisait un an très exactement – du 15 août 1962 au 15 août 1963 – que j'avais mené cette vie pour essayer d'éclairer l'armée, ou du moins un bon nombre de soldats français. Mes tracts de Contrerévolution avaient traité de tous les sujets et annoncé notamment l'état de désagrégation morale et religieuse dans lequel la France et le monde se trouveraient bientôt » (p.45). Il rejoint alors la Métropole où il recommence directement ses activités clandestines contre cette République qu'il déteste : « Je pensais aux quarante rois qui firent la France et à la République qui la défait. Voilà où menait tant de jacobinisme centralisateur. Et par là-dessus, les idéologies communistes et européennes synarchiques venaient distiller leurs venins » (p.69). Arrêté et mis en prison, ses pensées vont vers un collaborateur exécuté à la Libération : « Brasillach aussi, à Fresnes, avait espéré, mais en vain » (p.99), tout en laissant son antisémitisme s'exprimer envers un des policiers qui lui signale qu'il

n'y aura pas de coup fourré : « Je me méfiai malgré tout de cet homme qui ne paraissait pas catholique. Sans jeu de mots ; c'était un israélite comme j'en avais tant côtoyés sur le vieux rocher constantinois. La plupart de ses coreligionnaires avaient quitté l'Algérie un an avant l'indépendance et avaient été, curieusement, indemnisés » (p.83). Et Mouton de se positionner en Résistant, dans la filiation des Chouans, mais pas de l'OAS : « Je ne voulais pas me "suicider", alors que la Contrerévolution a tant besoin d'hommes et que le combat des nouveaux Chouans était engagé (...) Récupérer l'Algérie c'était au contraire faire tomber les masques et montrer que les comploteurs se trouvaient sur l'autre bord, parmi les gens en place. Un authentique contre-révolutionnaire ne se serait pas laissé entraîner dans «l'attentat» du Petit-Clamart » (p.110)¹¹.

Avec ces deux ouvrages, on voit clairement dans quelle filiation se positionne le Rassemblement National et l'ensemble de l'extrême droite quand elle veut relativiser ce qui s'est passé en Algérie entre 1954 et 1962. Ici aussi l'enjeu mémoriel n'est pas neutre politiquement. À travers l'Algérie française, c'est Pétain et la collaboration que l'extrême droite tient à ne pas renier. Démontrant par-là que c'est bien toujours son opposition aux Lumières et à l'héritage de la Révolution Française qui la caractérise. ●

11. Voir « Quand la résistance et le droit d'insurrection sont-ils justifiés ? » in *Aide-mémoire* n°55 de janvier-mars 2011



11 lettres
10 figures inspirantes
et vous !

Une exposition à accueillir en vos locaux

Informations et contact

expositions@territoires-memoire.be - 04 232 70 06



O

nt participé à ce

numér

O

Henri Deleersnijder est professeur d'Histoire et essayiste, spécialisé en Histoire des idées, ainsi qu'en science politique. La défense des valeurs démocratiques et la lutte contre l'extrême droite lui tiennent grandement à cœur. Il a notamment publié *Démocraties en péril* (2014) et *Le nouvel antisémitisme* (2016) à La Renaissance du Livre.

Jenifer Devresse est membre du comité de rédaction de la revue *Aide-mémoire*. Elle se nourrit surtout comme journaliste de presse périodique. Après quelques années dans le giron de l'Université de Liège dédiées à la recherche sur la médiatisation de l'extrême droite, elle a quitté les sentiers balisés pour naviguer comme auteure tout terrain, vulgarisatrice scientifique, chroniqueuse... Son dada : l'analyse des médias. Son combat : la justice sociale.

Julien Dohet, est historien de formation et tient, depuis 2001, dans la revue *Aide-*

mémoire, une chronique de lutte contre l'extrême droite analysant son idéologie au travers des textes qu'elle produit. Il a récemment publié deux ouvrages en lien avec cette thématique : *La bête a-t-elle mué ? Les nouveaux visages de l'extrême droite*, avec Olivier Starquit (2020, coll. « Liberté j'écris ton nom », Centre d'Action Laïque), et *L'antifascisme*, avec la collaboration de Chloé Delabbé (2022, coll. « Dis c'est quoi ? », Renaissance du livre). Il est également syndicaliste, et militant au Front antifasciste de Liège.

Marie Jadoul est doctorante au Centre de recherche interdisciplinaire sur la déviance et la pénalité à l'UCL. Elle a débuté une recherche doctorale qui a pour vocation de croiser les notions de désobéissance civile dans le contexte de l'urgence écologique, de liberté d'expression et d'état de nécessité en droit pénal.

Juliette Renard est doctorante (Aspirante FNRS) en sciences politiques



et sociales à l'Université de Liège. Elle travaille sur les sociétés divisées et la matérialisation de la division et ses effets dans les contextes chypriote et nord-irlandais. En outre, elle se passionne pour les questions d'espace et d'inégalités (de genre notamment).

Jean-Louis Rouhart est germaniste de formation et professeur retraité de la Haute École de la Ville de Liège. Il s'est spécialisé dans l'étude des lettres des prisonniers des camps nazis et celles des détenus du Goulag. Fort de ses connaissances linguistiques, il a publié deux ouvrages aux éditions des Territoires de la Mémoire : *Lettres de l'ombre* (2015) et *Lettres du Goulag* (2020). Il participe régulièrement à la revue *Aide-mémoire*.

Olivier Starquit est membre du comité de rédaction de la revue *Aide-mémoire*, anticapitaliste, adepte des *Lumières* et auteur de quelques ouvrages sur la démocratie et les mots. Il a ainsi publié *L'extinction des Lumières : vers une dilution de la démocratie* (2011) et *Une éclipse et des lucioles : de la démocratie au XXI^e siècle* (2019) aux éditions des Territoires de la Mémoire, et *Des mots qui puent* aux éditions du Cerisier en 2018.



A-m

Une réaction? Un commentaire?
Une proposition d'article?

La revue Aide-mémoire est également la vôtre!

Écrivez-nous : aide-memoire@territoires-memoire.be

retrouvez Aide-mémoire en ligne
www.aidememoire.be

 www.facebook.com/aidememoire.revue

Le réseau

Territoire de Mémoire

Le cordon sanitaire éducatif pour résister aux idées liberticides



221 villes et communes

Amay – Andenne – Anderlecht – Anderlues – Anhée – Ans – Anthisnes – Antoing – Arlon – Assesse – Aubange – Awans – Aywaille – Baelen – Bassenge – Bastogne – Beaumont – Beauraing – Beauvechain – Beloeil – Berchem-Sainte-Agathe – Berloz – Bertrix – Beyne-Heusay – BièvreBlégny – Bouillon – Bousuy – Braine-l'Alleud – Braine-le-Château – Braine-le-Comte – BraivesBrugelette – Brunehaut – Bruxelles – Bruxelles – Burdinne – Celles – Cerfontaine – Chapelle-lez-Herlaimont – Charleroi – Chaufontaine – Chaumont-Gistoux – Chimay – Chièvres – Châtelet – Ciney – Clavier – Colfontaine – Comblain-au-Pont – Comines-Warneton – Courcelles – Couvin – Dalhem – Dison – Donceel – Durbuy – Ecaussinnes – Ellezelles – Enghien – Engis – Erezée – Esneux – Estaimpuis – Etalle – Etterbeek – Evere – Faimes – Farcennes – Fauvillers – Fernelmont – Ferrières – Fexhe-le-Haut-Clocher – Fleurus – Flobecq – Floreffe – Florennes – Florenville – Flémalle – Fléron – Fontaine-l'Évêque – Fosses-la-Ville – Frameries – Frasnès-lez-Anvaing – Froidchapelle – Gedinne – Geer – Genappe – Gerpennes – Gesves – Gouvy – Grez-Doiceau – Grâce-Hollogne – Habay – Ham-sur-Heure-Nalinnes – Hamoir – Hannut – Hastière – Havelange – Hensies – Herbeumont – Herstal – Herve – Hotton – Houffalize – Huy – Héron – Incourt – Ittre – Ixelles – Jalhay – Jemeppe-sur-Sambre – Jette – Jodoigne – Juprelle – Jurbise – La Bruyère – La Louvière – Lasne – Lens – Lessines – Leuze-en-Hainaut – Libramont-Chevigny – Liernux – Limbourg – Lincinet – Liège – Lobbes – Léglise – Malmedy – Manage – Manhay – Marche-en-Famenne – Marchin – Martelange – Merbes-le-Château – Mettet – Modave – Momignies – Mons – Mont-Saint-Guibert – Morlanwelz – Musson – Namur – Nandrin – Nassogne – Neupré – Ohéy – Onhaye – Oreye – Orp-Jauche – Ottignies-Louvain-la-Neuve – Ouffet – Oupeye – Paliseul – Pepinster – Perwez – Philippeville – Plombières – Pont-à-Celles – Profondeville – Péruwelz – Quaregnon – Ramillies – Rebecq – Remicourt – Rixensart – Rochefort – Rouvroy – Rumes – Saint-Georges-sur-Meuse – Saint-Ghislain – Saint-Gilles – Saint-Hubert – Saint-Léger – Saint-Nicolas – Sainte-Ode-Sambreville – Schaerbeek – Seneffe – Seraing – Silly – Sivry-Rance – Soignies – Sombreffe – Somme-Leuze – Soumagne – Spa – Sprimont – Stavelot – Stoumont – Tellin – Tenneville – Thimister-Clermont – Thuin – Tinlot – Tintigny – Tournai – Trois-Ponts – Trooz – Tubize – Vaux-sur-Sûre – Verlaine – Verviers – Vielsalm – Villers-la-Ville – Villers-le-Bouillet – Viroinval – Visé – Vresse-sur-Semois – Waimes – Walcourt – Walhain – Wanze – Waremme – Wasseiges – Wavre – Welkenraedt – Wellin – Woluwe-Saint-Lambert – Woluwe-Saint-Pierre – Yvoir

Des institutions et des provinces partenaires

- Le Parlement de Wallonie
- Province de Hainaut
- Province de Liège
- Province du Brabant wallon
- Province de Luxembourg

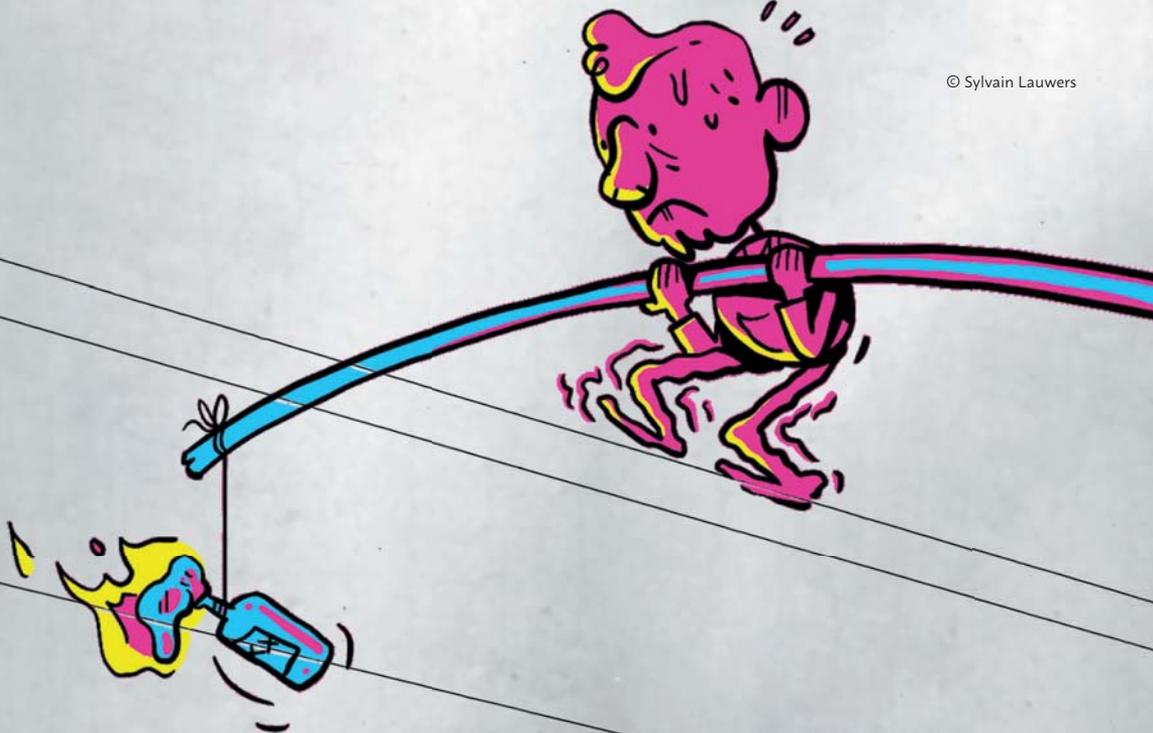
Et au niveau international

Le réseau Territoire de Mémoire a fait des émules au-delà des frontières belges. L'université de Valladolid dans le nord de l'Espagne a choisi d'adhérer au réseau Territoire de Mémoire. Elle rejoint ainsi des partenaires comme les Pyrénées orientales (France), la maternité d'Elne (France), le camp de Rivesaltes (France), le musée de l'exil (La Jonquera – Espagne), la Maison des esclaves de l'île de Gorée (Sénégal).

Ils nous soutiennent



Avec le soutien de la Wallonie, de la Fédération Wallonie - Bruxelles, de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Province de Liège, de Liège Province Culture, de la Ville de Liège et du Parlement de Wallonie.



E mpêcher, enayer, obstruer, ralentir, gâcher, négliger, interrompre, détourner, débrancher, dégonfler, perturber, paralyser, ne pas faire, détériorer, mettre hors d'usage, désorganiser, compromettre le succès, saper, détruire, endommager, saccager, casser...ne pas contrôler, ne pas faire payer, ne pas venir, ne pas répondre, s'abstenir, avoir mal à la tête (ou au ventre), faire de l'excès de zèle, tout vérifier, multiplier les procédures, gagner du temps, dire « on verra » et « on va dormir dessus », « préférer ne pas... », faire sauter les mailles, agir stupidement, faire le naïf, observer la Saint Lundi, faire durer, poser des questions (beaucoup), changer de sujet, n'en pas finir, chipoter, tergiverser, reprendre son souffle...